


TAYLOR INSTITUTION
DOMI NUS ILLU
MINA TIO MEA

ANTONY MÉRAY

Auteur de *La Vie au temps des Trouvères*
et des *Cours d'amour*

LA VIE

Au temps des

LIBRES PRÊCHEURS

TOME SECOND

LA VIE

AU TEMPS DES

LIBRES PRÊCHEURS

OU LES

DEVANCIERS DE LUTHER ET DE RABELAIS

PAR

ANTONY MÉRAY

Deuxième édition considérablement augmentée.

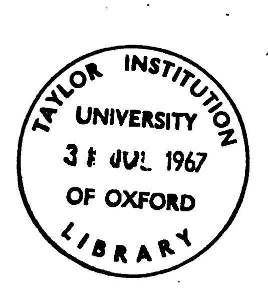
TOME SECOND



Fac-simile d'une gravure sur bois de 1528

PARIS
A. CLAUDIN, LIBRAIRE-ÉDITEUR
3, rue Guénégaud, 3

M.D.CCC.LXXVIII



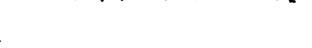


SECONDE PARTIE

LES FANTAISISTES ET LES RABELAISIENS

CHAPITRE VIII

Les Légendaires : — Délibérations dialoguées de la Cour céleste. — Personnages bibliques mis en scène. — Portraits détaillés de Madeleine, de la Vierge et de Jésus. — Onguent pour la toilette du chrétien. — Le Cabaretier mystique.



Si les vérités pleines d'ombres mystérieuses des nefs gothiques avaient retenti, sans relâche, des lugubres descriptions des vengeances divines, nul doute que les fidèles n'eussent fini par prendre la vie en dégoût, à l'exemple des ascètes des premiers temps de la foi. On aurait vu se renouveler, en pleine Europe, les ef-

frayantes austérités dont furent jadis témoins les rivages de l'Euphrate et du Tigre et les cryptes funéraires du temps des Pharaons. Les chrétiens effrayés auraient spontanément repris les traditions des pénitents de la Syrie et de la Thébaïde.

Les spectres tremblant devant un Dieu terrible, qui passent dans les sombres récits du *Vitas Patrum* de Saint Jérôme, auraient reparu parmi nous. Saint Malchus, tournant contre lui une épée brillante, *micantem gladium,* pour éviter la souillure nuptiale, eût retrouvé des disciples. On aurait vu dans les roches solitaires de la forêt de Fontainebleau des émules de Syméon Stylite, qui s'était élevé, peu à peu et pierre à pierre, une colonne de trente coudées, où il résidait, le corps entouré d'une corde à puits, que le temps avait fait entrer dans ses chairs, *ita ut nihil appareret de fune nisi summitas,* et des érosions de laquelle descendait un courant de vers, nauséabond et ininterrompu. Notre histoire aurait enregistré des abstinences semblables à celle de Saint Hilarion qui, après quatre jours de jeûne, se contentait d'un simple jus d'herbes sans sel ni huile pour sustenter son corps affaibli. On eût vu glisser, dans les clairières de nos grands bois, des créatures humaines, dont l'enveloppe corporelle aurait acquis la rugosité de la pierre ponce, comme il

était advenu à ce même Saint, habitué à *gésir* sur la terre nue, sans laver jamais les macules de sa couche.

Tel eût été le mépris de la forme, le dédain de la beauté périssable, en présence des éternelles fureurs et des hideuses déformations qu'il s'agissait d'éviter dans la vie future, que l'on aurait pu rencontrer, dans nos fourrés déserts, des femmes semblables « à des fantômes errants, aux membres nus, noirs et crevassés par les intempéries des saisons, » à l'aspect aussi effrayant que celui de Marie l'Égyptienne, dont la vue épouvanta si fort Saint Zozime : « *existimabat fantasma esse.* » Les hommes et les femmes, se regardant les uns et les autres comme des occasions de scandale et de péché, se seraient fuis mutuellement, et leur terreur grandissant de plus en plus eût forcément abouti à la fin du monde.

Par bonheur nos moines prêcheurs savaient varier leurs sujets de conversation. Nous l'avons vu, Satan lui-même leur prêtait quelquefois à rire ; jusque dans cet envoi à tous les diables, dont ils aimaient à gratifier les plus turbulents de leurs contemporains, ils plaçaient une pointe de raillerie.

Nous avons examiné les orateurs de couvents sous le côté grave de leur physionomie ; nous les avons présentés censurant, humiliant les

princes temporels et les princes spirituels. Ils ont passé sous nos yeux avec des souffles de tempête, jetant des motifs d'émeute aux foules, donnant aux fidèles un corps de griefs vigoureusement accentués, tonnant contre cette hiérarchie opulente qui s'était superposée à l'Église du Christ et qui se faisait passer pour l'Église elle-même, parce qu'elle en avait absorbé toutes les gloires, tous les droits, tous les dons; parce qu'elle aidait les rois dans leur besogne d'écrasement et d'absorption des peuples.

Dans cette première partie de notre tâche, nous avons laissé, en toute liberté, les tribuns de la chaire chrétienne signaler les vices des chefs dont ils avaient reçu le droit de parler et qui les avaient revêtus d'un uniforme spécial, afin qu'ils combattissent sous leurs ordres. Nous avons à peine effleuré les pièces de ce grand débat qui précéda le second déchirement de l'Église romaine, dont l'effet fut de lui enlever la moitié des peuples que lui avait laissés le schisme de la communion grecque. Nous aurions pu présenter un faisceau bien autrement volumineux de ces traits aiguisés par les moines prêcheurs ; la source en est inépuisable, et si quelqu'un voulait en faire un recueil sous ce titre : « *Le Clergé du moyen âge peint par lui-même* », il le pourrait faire sans avoir besoin

de reprendre mes documents, tant cette moisson de colère est plantureuse. On jurerait en vérité que l'humiliation des puissants, des dévorants à couronnes et à mitres, de ces siècles troublés, a été l'unique mission que se soient proposée certains d'entre ces gens de froc, dans leurs paroles et dans leurs écrits.

Cette seconde partie de notre œuvre contiendra le lot de la fantaisie, l'arrière-goût du fabliau, la bonhomie superstitieuse qui rattachent leur physionomie générale à celle de leurs auditeurs. Loin de diminuer leur influence, cette habitude de commérage mystique, assaisonnée de gaillardises toutes gauloises, augmentera au contraire l'attrait de leur parole aux oreilles des masses. L'attention populaire se ravivera autour d'eux par cette humanisation des mystères, par cette dramatisation des interventions divines, par cette mise en scène des habitants du Ciel et de l'Enfer.

Rien ne pouvait produire meilleur effet sur ces cerveaux d'enfants, où la science expérimentale n'avait pas encore jeté les fermes assises du contrôle rationnel, que ces récits enjolivés des mythes hébraïques et chrétiens. Les héros des drames célestes, exécutant leurs résolutions vénérables, par des moyens tout aussi simples et des raisons aussi positives que

les habitants de la terre, les intéressaient bien davantage; cela faisait une excellente diversion aux incompréhensibles théories dont on affolait leur esprit.

Imaginez avec quelle attention joyeuse les fidèles, du temps de Charles VI et de Louis XI, écoutaient dialoguer la famille divine et les patriarches en train de peser le pour et le contre des résolutions de salut ou de châtiment qu'ils allaient prendre; avec quel ravissement ils apprenaient que la Vierge ou quelque Saint en renom avaient battu le Diable, au bénéfice d'un infortuné pécheur, à deux doigts de l'Enfer; avec quel bonheur ils voyaient la porte du Paradis se fermer au nez d'un puissant tyrannique. Il semblait aux contemporains de Barelete, de Geiler, de Menot, de Robert Messier, qu'on les mît en relation avec des connaissances nouvelles, quand on leur disait le nom de l'Enfant prodigue et celui de ses parents; les nom et prénom de la Madeleine, le détail de sa fortune et de son entourage, et ainsi de tous les personnages qui n'avaient qu'une existence symbolique dans la légende sacrée. Ils entraient de plain-pied dans ces intérieurs légendaires, assistaient aux festins, énuméraient les mets de leur table et les costumes de leurs invités.

Cela ajoutait pour eux aux personnages fan-

tastiques de la chronique et du roman. En effet les héros bibliques étaient presque invariablement mêlés à ceux de la fable ou de la poésie. Menot, parlant de tout ce que Jésus a fait pour gagner notre amour, a pu dire, dans son Carême prêché à Tours, page 181, « Prenez tous les amours des amoureux : tout ce que fit Jacob pour Rachel, Pâris pour Hélène, Isaac pour Rebecca, Pierre de Provence pour la belle Maguelonne *et alios amatores* pour parvenir au déduyt de leurs amours... »

En ajoutant ces embellissements aux symboliques événements de la foi, les Frères de la corde avaient-ils à cœur de rivaliser avec les récits d'Eusèbe de Césarée, avec les étrangetés du *Vitas Patrum* de Saint Jérome, avec les pieuses imaginations de la *Légende dorée* de Jacques de Voragine et les étourdissantes aventures du *Catalogus Sanctorum* de Pierre de Natalibus? Tenaient-ils à ajouter des suppléments à l'*Histoire apostolique* d'Abdias, le pseudo-évêque de Babylone; aux épisodes de la recherche du Saint Graal, ou aux sombres féeries du Purgatoire de Saint Patrice ? On ne saurait dire; mais à ce côté de rivalité poétique, ils ajoutaient un côté tout commercial; ils tendaient à l'argent des fidèles un appât qu'ils nous ont eux-mêmes révélé.

Olivier Maillard, bien qu'il ne négligeât pas,

lui non plus, de spéculer sur les écarts de sa verve, reproche ce fait en ces termes à ses confrères : « Êtes-vous là, messieurs les prédicateurs ? s'écriait-il avec ses grands éclats de voix accoutumés; c'est à vous que je m'adresse quand je parle de ceux qui altèrent la parole divine, à vous qui le faites, pour augmenter les produits de la quête, *propter magnam questam!* vous qui, la Pâque venue, faites sonner votre argent et dites : — Moi j'ai fait un bon Carême, *feci bonam Quadragesimam.* »

Je n'insiste pas sur ce côté mercantile du zèle des prêcheurs. Une seule question : cet argent de la quête qu'ils faisaient ainsi sonner, allait-il en partie rejoindre dans la caisse du couvent les quarante sols généralement stipulés pour les quarante sermons d'un Carême? Ou bien était-il, comme l'argent de la quête d'Homenas, divisé en deux parts, dont l'une servait à bien boire et l'autre à bien manger ? Ce point délicat du propriétaire de la quête, le moine alsacien Jean Pauli va nous aider à l'éclaircir.

En terminant un dernier sermon de Carême, où il a quêté des poules et des œufs pour son couvent, le malin prêcheur songe à solliciter la charité de ses auditeurs pour son propre compte; or voici le gentil apologue qu'il invente à ce propos :

« Ecoutez, mes chers enfants, ce qui m'est

advenu. Ce matin, pendant que j'étudiais mon sermon, un Ange me visita et me dit : « Frère Jean Pauli, le bon Dieu, touché de la ferveur avec laquelle vous avec célébré ce dernier Carême, toi et ton Église, vous en récompensera en vous ouvrant le Ciel; fais-le savoir à tes paroissiens, et en route, tous ensemble! » Les voilà partis, en vision du moins. Pauli décrit le beau voyage aérien que font les nouveaux élus, et la réception cordiale du Paradis: « Vous pouvez entrer, dit Saint Pierre, à la condition qu'aucun de vous ne soit en possession du bien d'autrui. » Je m'apprête à passer le premier, ajoute-t-il, l'Apôtre m'arrête : « Que vois-je dans ta manche ? Un livre qui ne t'appartient pas!... Tu n'as pas payé ton imprimeur... Va-t'en, et fais appel aux auditeurs de ton dernier Carême; qu'ils t'aident à solder ce compte. » — Ouvrez donc vos bourses au plus vite, mes chers enfants, donnez et aidez-moi à payer mon livre! » (*Schimpf und Ernst*, nº 499.) Cette fois le prétexte de la quête était honnête et spirituellement trouvé.

De saints docteurs, nommés contemplatifs, avaient préparé les voies de l'amplification à nos moines; la mystique clairvoyance de ces perles du calendrier avait sondé les entrailles de la Cour céleste. Les prédicateurs n'avaient qu'à compulser les œuvres touffues de Guillaume

de Saint-Amour, de Saint Bonaventure, de Duns Scot, de Nicolas de Lyra, de Pierre Lombard, de Saint Thomas d'Aquin et de tant d'autres; ces grimoires vénérés leur offraient un trésor d'affirmations hardies, lentement amassé par ces pieux hallucinés, que surexcitait l'abus des veilles et des extatiques contemplations. Dans ces spéculations subtiles, il y avait de quoi défrayer des siècles de sermons.

Rien de ce qui se passait dans le Ciel ou dans l'Enfer ne leur était inconnu; la vie surnaturelle tout entière avait été inventoriée par eux; leurs renseignements sur les populations transmondaines étaient variés et précis. Ce magasin de problèmes mythologiques était inépuisable, et les coryphées de la chaire ne se faisaient pas faute de s'y approvisionner, sans crainte de lasser la crédulité de leurs contemporains. Grâce à ces escalades de l'empyrée chrétien, ils se trouvaient en mesure d'expliquer aux fidèles ébahis la nature mixte des Anges, leurs noms, leurs grades et le nombre de leurs glorieuses légions. Ils connaissaient également le nom et le nombre exact des Bienheureux auxquels Saint Pierre avait ouvert ses portes, et pouvaient, sans errer, assigner à chacun de ces triomphants avocats de l'Église militante une catégorie particulière de causes à défendre, de faveurs à obtenir du Très-Haut.

Leur témérité ne reculait pas devant la recherche de l'étendue de la puissance même de Dieu. Les prêcheurs se demandaient gravement : — Si après les six jours de la Création, Dieu aurait pu créer encore quelque chose ? — S'il lui était loisible de commettre des péchés, au cas où l'envie lui en prendrait ? — S'il aurait pu incarner son fils avec le sexe féminin? — Si le Christ, une fois incarné, pouvait se refuser à mourir pour les hommes ? A cette dernière hardiesse, le Dominicain Barelete fait cette inimaginable réponse, dans son quatrième sermon de l'Avent : « *Si alius modus non fuisset, Maria ipsamet filium proprium occidisset.* A défaut d'autre moyen, Marie eût occis son fils de ses propres mains. » Et cela pour ne pas faire mentir les Prophètes, qui avaient annoncé que la terrible rancune gardée par l'Éternel pour le vol d'une pomme, s'apaiserait à l'instant où il verrait mettre son fils à mort. O mystère insondable !

Ce même Barelete est bien un naturel du pays d'où Alexandre Dumas a rapporté l'originale légende de Saint Joseph, où l'on voit l'époux de Marie, forçant Dieu le père à recevoir à sa droite un bandit de ses amis, sous peine de le voir quitter, lui Joseph, le Paradis avec sa femme Marie, son fils Jésus, tous les Apôtres et tous les Saints attachés aux destinées

du Sauveur. Le vaillant investigateur pousse l'indiscrétion jusqu'à divulguer les plus intimes délibérations du grand conseil divin. A ses yeux, du reste, le Père éternel est un maître assez débonnaire, qui éprouve, de temps en temps, le besoin de prendre l'avis de ses amis, et de causer même avec ses ennemis. Le Dieu de ses sermons est bien le Jéhovah des familiarités bibliques, qui discute le sort de Sodome avec Abraham, un soir que celui-ci « prenait le frais à l'entrée de sa tente; » et qui, dans le Livre de Job, fait un bout de conversation avec Satan.

Dans son troisième sermon de la Pentecôte, il nous présente Jéhovah essayant, par quelques offres gracieuses, d'apaiser son heureux rival, ce Satan qui, depuis le larcin commis sur l'Arbre de la Science, lui enlève les meilleurs des enfants des hommes :

« *Volens autem Deus diabolum pacificare, dixit ei :* — Je veux mettre la terre à ta disposition. — Je ne veux pas labourer, fit le Diable. — Je te donnerai l'eau. — Je ne sais pas nager. — L'air ? — Je ne veux pas voler. — Le feu ? — Je ne tiens pas à brûler. — Le ciel étoilé. — Trop fatiguant à faire tourner. — Le ciel cristallin ? — Je serais trop près de toi. — Que te faut-il donc, *mala bestia?* — Rien que les âmes des hommes. »

Et le Diable avait raison, car la meilleure part des âmes humaines est à lui. Je ne saurais dire si Barelete a voulu glisser ici une malice, à l'adresse du Père éternel; cela eût été bien avancé pour un moine napolitain du xve siècle. Ce dialogue ne constate pas moins le très-légitime dépit de Jéhovah, en voyant que, dans l'humanité, tout ce qui est jeune, ardent, affamé de liberté, de dignité morale, peu satisfait de la part banale de vérités révélées, forme avec ceux qui en appellent à la recherche, à la science, à la raison, le glorieux lot du Porte-Lumière, *Lucifer :* ce qui doit humilier Dieu profondément.

Venons aux séances du Parlement divin, dont les tribunes nous sont ouvertes par ce questeur semi-officiel de l'Ordre de Saint-Dominique. Voici le choix de la sainte femme qui allait porter le Sauveur dans ses flancs; nous assistons d'abord aux diverses ambassades qui viennent prévenir Dieu que l'heure de la Rédemption a sonné; puis les femmes viennent offrir leur corps au mystère de l'incarnation. 1° *Domina Eva,* à qui Dieu dit : — Ton péché t'a rendue indigne de porter mon fils. 2° *Domina Sara :* — Toi, tu as douté de la naissance d'Isaac. 3° *Domina Rebecca,* à laquelle Dieu répond : — Tu as été partiale entre Jacob et Ésaü. La quatrième est dame Judith, qui a les mains souillées

de sang. A la dame Hester, qui est la cinquième, le Seigneur dit : — Tu as mis trop de vanité à t'embellir pour plaire à Assuérus. La fin de ce dialogue mérite d'être traduite littéralement :

« Vint enfin une jeune servante de quatorze ans qui, toute rougissante et les yeux baissés, prononce à genoux les paroles du Cantique : « Que mon bien-aimé entre dans son jardin, qu'il y goûte la saveur de ses pommes, *hortus fuit uterus virginitatis.* » Ici le Fils, oubliant complétement qu'il a à jouer un rôle tout autre que celui du Saint-Esprit, s'écrie dans un transport d'amour : « O mon père ! j'ai aimé celle-ci et l'ai recherchée dès ma jeunesse; donnez-la moi pour épouse ; car je suis enamouré de sa forme, *amator factus sum formæ illius.* »

La chose décidée, l'Ange Gabriel part pour Nazareth, porteur de trois lettres pour Marie, signées de chacune des trois personnes de la Trinité. A ce divin message, la Vierge se trouble et consulte ses chambrières : la Prudence, la Virginité et l'Humilité; des trois avis de ces prudentes dariolettes, voici le plus original : « Marie, demande à l'Ange, dit la Virginité, de quelle manière tu dois concevoir ce fils, et s'il te répond : — *De semine virili,* alors mets-le à la porte à coups de bâton ! » L'idée paraît si peu décente à Barelete, qu'il

s'abrite ici sous l'autorité du Vénérable Nicolas de Lyre *(Sermo XX, de Sanctis)*.

Convoqué pour la résurrection, le Sénat divin décide que Marie en sera le premier témoin, bien que les Évangélistes n'en fassent nulle mention, *negligentes Evangelistæ non faciunt mentionem;* mais elle ignorait si le miracle se ferait à minuit ou au point du jour, quoique Jésus eût dit : « — *Exsurgam diluculo* ». Il fallait donc prévenir sa mère; sur ce détail, *altercatio facta est*. Adam, première cause de la Chute, réclame son droit au message consolateur. — Toi, dit Jésus, tu t'arrêterais aux figuiers du chemin. Puis Abel : — Non, tu pourrais rencontrer Caïn. Puis Noë : — Toi, tu bois trop volontiers. A Jean-Baptiste : — Ton vêtement de poil n'est pas décent. — C'est moi que cela regarde, intervient le bon Larron : — Impossible avec tes jambes rompues... Bref, c'est encore l'Ange Gabriel, le grand ami de la Vierge, qui part pour cette consolante mission *(Sermo IV, in die Paschæ)*.

Avant de quitter notre improvisateur napolitain, qui passait pour le Cicéron de son siècle, citons encore la séance des délibérations de la Pentecôte. Barelete nous montre le Saint-Esprit, toujours prudent, qui discute avec ses collègues en Trinité la question de savoir s'il se rendra aux désirs des Apôtres et aux promesses

de Jésus. « Dis-moi, demande-t-il au Sauveur, de quelle façon les hommes t'ont-ils traité? Le Fils lui montrant son côté, ses pieds et ses mains : — Voilà, dit-il, ce que m'a valu ma charité. — *Heu mihi!* Las moi! fit l'Esprit; il me faudra choisir une autre forme, afin qu'ils n'osent me toucher. » De là les langues de feu, *cum maximo strepitu.*

Les moines prêcheurs donnaient par le menu les détails inédits de la vie des Patriarches et des héros des deux Testaments; ils semblaient emprunter ces romanesques épisodes au répertoire des *Moralités* et des *Mystères* dramatiques, si forts goûtés en ce temps-là. Dans quels mémoires secrets de la Cour des Pharaon, Olivier Maillard avait-il puisé, par exemple, le détail des piéges tendus à la chasteté de Joseph, qu'il nous dévoile dans le trentième sermon de son Carême prêché à Nantes?

Tout d'abord madame Putiphar fait acheter le joli garçon à son mari, sous prétexte de l'adopter. Dès qu'elle le tint en son pouvoir, elle ne cessa de l'embrasser et de le serrer dans ses bras, comme son fils. Un jour, la dame libertine déclare à Joseph qu'elle aurait grande joie à engendrer de lui un bel enfant que son mari croirait sien, et auquel il pourrait laisser entièrement ses grandes richesses. Joseph surpris lui objecte l'aversion de son Dieu pour l'adul-

tère; à quoi la vilaine ne voit d'autre remède que d'empoisonner Putiphar, si l'adolescent consent à la prendre pour épouse, « *offerens se virum necaturam per venenum, si vellet ipsam in uxorem accipere.* » On devine l'horreur témoignée par Joseph à cette seconde proposition.

La dame change de batterie : son troisième assaut est une promesse de renoncer à ses idoles et de se convertir au vrai Dieu, elle et sa maison, s'il accepte son amour; il sera ainsi la cause de leur salut; nouveau refus du fils de Rachel. Quatrième piége, qui consiste dans l'envoi d'un mets magique, dont l'effet devait l'amener à ses genoux; mais Dieu découvre à Joseph le pot aux roses. Ne sachant plus que faire, la femme Putiphar menace de se tuer et de charger la conscience du jeune homme de sa propre mort. Cette fois Joseph répond que cela inonderait de joie la concubine de son mari, qui aurait tous ses biens à sa disposition. La dernière lutte, l'abandon du manteau et le reste, comme dans la Bible. Ne voilà-t-il pas un beau roman ?

Michel Menot, le paraphraseur par excellence des textes saints, nous a transmis ce curieux portrait du mauvais Riche, dont il ne faut pas trop altérer la saveur macaronique : « C'estoit « ung gros villain gormand, *qui non curabat*

« que de sa panse. Il mangeoit *delicatos morsus*, « les friands morceaulx et viandes exquises, « buvoit *vinum preciosum et delicatum, habebat* « *cocos peritos* (des cuisiniers habiles) *et exper-* « *tos ad provocandum appetitum*, faisant saulces « si friandes qu'on y mangeroit une vieille « savate. » *(Feria VI post. sec. domin. Quadrag.)*

Sur le cas de l'Enfant prodigue, jetant follement l'or que la faiblesse de son père lui abandonne, notre bon Cordelier n'est pas moins bien renseigné : « *Mittit ad quærendum* les dra- « piers, les grossiers, les marchans de soye, et « se faict accoustrer de pié en cape; il n'y avoit « que redire au service. *Emit pulchras caligas*, « de belles chausses d'escarlate bien tyrées, la « belle chemise froncée sur le collet, le pour- « point fringuant de veloux, la toque de Flo- « rence, à cheveux pignés; *et cum sentit* ce « damas vouler sur son dos, *hoc secum dixit* : « — Or me faut-il rien? Non : tu as toutes tes « plumes, il est temps de voler plus loin. »

Nul ne songeait à relever les anachronismes du prédicateur, et l'on souriait à cette belle toilette, ainsi qu'aux détails qui suivent, où Menot peint le jeune étourdi ruiné par les *truandes* : « *Ita quod in brevi tempore*, mon ga- « lant fut mis en cueilleur de pommes, habillé « comme un brusleur de maisons, nud comme

« un ver. *Vix ei remansit camisia*, nette comme « ung torchon de cuisine, nouée sur l'espaule « pour couvrir sa pauvre peau. » *(Sabbato sec. domin. Quadrag.)*

Le chef-d'œuvre de Menot en ce genre est sa narration sur la Madeleine. Tous les prêcheurs, il est vrai, se sont plu à s'étendre au sujet de la piquante pécheresse, dont les fautes, la beauté et le touchant repentir ont ravi les longs siècles du moyen âge; aucun d'eux n'a oublié de s'appesantir sur les voluptueuses erreurs de la sœur de Lazare, sur ses attraits irrésistibles, sur l'adorable sincérité de sa pénitence, que Menot lui fait faire à la manière du Titien, « demi-nue, *quasi nuda*, n'ayant que son corset ou sa cotte simple, et léchant les pieds du Christ comme une chienne, *ut canicula.* »

C'était un régal pour un moine qu'un pareil sujet : s'étendre à son aise sur les charmes d'une femme, et cela sans péché! La chance n'était pas moindre pour un auditoire de ce temps où la sensualité débordait; aussi comme nos vieux prédicateurs s'enflammaient à l'égard de la Madeleine! Ils se l'étaient faite noble et opulente, jouissant des grands revenus de son fief de Magdelon. Cette invention en imposait à quelques-uns de ses biographes sacrés, dont la plupart n'osaient la tenir pour entièrement perdue de mœurs, comme l'avait fait le prê-

cheur macaronique de notre Préface, qui se la figurait abandonnée à tout venant et criant par les rues : « — Véez me cy ! Qui ha mestier de ung tel corps ? Véez me cy ! Véez me cy ! »

La question de savoir si la Madeleine se prostituait était fort discutée. Les uns tenaient qu'elle n'avait été impure qu'en imagination ; les autres qu'elle n'avait plus de grades à acquérir dans la science du vice ; que son frère Lazare et Marthe sa sœur s'en montraient très-affligés. Michel Menot, qui savait l'art de dramatiser les récits, était naturellement de l'avis de ces derniers. Il faudrait un volume pour contenir ses hardiesses didactiques à ce sujet. Nous renvoyons à l'ouvrage de l'abbé Labouderie : *Sermons de Frère Michel Menot sur la Madeleine,* où l'auteur a scrupuleusement recueilli toutes les excentricités friandes que la sainte repentie inspire à notre mélodramatique Cordelier.

Olivier Maillard nous la représente « resplendissante comme le soleil, *ut sol ;* Madeleine avait, dit-il, de beaux cheveux longs et une taille superbe ; elle se parfumait d'onguents précieux. Elle était riche et employait ses richesses *ad banquetandum ;* vers elle accouraient les demoiselles joyeuses et *ruphiani* disant : — *Gaudeamus ! Rideamus !* Passons nos jours dans les plaisirs et les jeux ! » Mais s'il la

croyait capable d'aimer les orgies, elle était, à ses yeux, trop noble pour se livrer publiquement au désordre, « *nobilissimis ortam parentibus* ». « Je pense, dit-il, qu'elle ne fréquentait d'autre lupanar que sa propre maison ; « *ita est quod domus ejus quasi lupanar videretur* ».

Cette opinion mitigée, qui faisait du château de Magdelon le seul lieu des débordements de la patronne des repenties, était celle de l'auteur d'un curieux manuscrit de Valenciennes intitulé : « Second mariage et espousement entre Dieu le fils et l'ame pécheresse faisant pénitance en la personne de Marie Magdalaine ».

Le très-érudit J. Mangeart, dont la sagacité littéraire est proverbiale, attribue à Jean Gerson la paternité de cette œuvre mystique, qui n'a jamais eu d'imprimé que les citations qu'il en donne dans son excellent catalogue raisonné des manuscrits de cette riche bibliothèque. Cette opinion ajoute beaucoup, à mon avis, au piquant de ce passage extrait dudit manuscrit ; l'auteur dépeint ici le dégoût et l'horreur qu'inspire à l'Ange Gabriel la grande pécheresse, Marie Magdeleine, avec son entourage, « à l'opposite » de l'admiration dont il se sentait rempli pour la vierge Marie, l'épouse du Saint-Esprit.

« Il détestoit et blasmoit en l'hostel de ceste

« pécheresse la compagnie vile et abominable « des truandes, garces, souillardes et paillardes, « ce sont les vices, et toutes effrontées, esra- « giées, et à tous maulz habandonnées, noi- « seuses, gourmandes et usans leur temps à « danser et galler, pompeuses, atintées tout à « l'advantage de vanité et plaisance charnele, « et à ce mettans toute leur cure... » Tout cela était fort laid; mais c'était à l'hôtel même de la pécheresse que se faisaient ces laides réunions.

La fantastique légende du mariage du jeune Tobie; les obsessions dont les deux vieux juges entourèrent Suzanne au bain; l'acquittement de la femme Adultère; la résurrection de Lazare, qu'ils appelaient le baron de Béthanie, et tant d'autres bons sujets à dramatiser, pour réveiller le public, étaient autant de textes auxquels chacun de ces pieux conteurs ajoutait sa part d'ornements. Ils commentaient gravement les trois portraits que Saint Luc est censé nous avoir laissés de la Vierge; d'après Saint Épiphane, ils nous apprennent que Marie n'était ni blanche ni cuivrée; qu'elle avait la couleur du froment à demi mûr, les cheveux châtain clair, les yeux brillants avec une prunelle presque fauve, les sourcils noirs et bien arqués, les lèvres rouges. Ils nous apprennent aussi que sa beauté faisait paraître les autres

femmes laides aux yeux de leurs maris; que sa seule présence suffit pour foudroyer tous les sodomites en Égypte, « *omnes vitio sodomitico laborantes* ». Ils nous disent enfin comment Dieu voilait en elle les perfections charnelles qui émouvaient trop vivement les sens, « *quæ poterant ad libidinem esse inclina-* « *menta* ».

Barelete, dans l'intention de l'honorer davantage, la range au nombre des femmes qui ont fait de belles inventions; il place *Maria virgo qui Christum genuit,* avec *domina Isis* qui inventa les lettres hébraïques et égyptiennes; avec *domina Amata* qui trouva les lettres latines; avec Semiramis qui inventa l'usage des braies; « *cum mundus fuerit sine eis usque adhoc* », dont le monde s'était jusque-là passé; avec Didon qui construisit Carthage, et Théodelinde, Reine des Lombards, qui bâtit l'église de Saint-Jean à Monza (*folio XC,* édition d'Haguenau).

Il y avait également de grandes controverses autour des couches de la mère de Dieu : Avait-elle souffert comme les autres accouchées? Avait-elle eu recours aux soins des sages-femmes? Les matrones de la grotte avaient-elles constaté, *de visu et tactu,* la persistance de la virginité après la délivrance? Rien n'arrêtait ces curiosités monacales, et l'on rencontre à

chaque pas de leurs Sermonnaires les investigations les moins décentes; sans compter l'interminable discussion sur sa conception, tenue pour maculée par les uns, immaculée par les autres. Autour de ce doute bizarre, docteurs et prêcheurs, nous l'avons vu, échangèrent pendant des siècles les plus terribles invectives, et se damnèrent mutuellement avec entrain. Les partisans de la conception maculée étaient autorisés dans leur opinion par de grands Saints : Saint Dominique, Saint Bernard, Saint Bonaventure, Saint Thomas d'Aquin et bien d'autres; mais au dire de leurs adversaires, la grande réputation de ces illustres docteurs ne les avait pas empêchés de s'en mordre les doigts.

Écoutez les mésaventures advenues à deux des plus illustres de ces malencontreux sceptiques, au dire de l'auteur des *Sermones dormi secure*, partisan dévoué de la conception sans tache; voici pour Saint Bonaventure: « Un Frère mineur qui allait chaque nuit faire ses oraisons au chœur, était surpris d'entendre sur l'autel de la Vierge un son imitant le bourdonnement d'une mouche. Un jour il adjura, par le Christ, la voix d'où venait ce bourdonnement de lui dire à qui elle appartenait : — Je suis à Bonaventure, lui fut-il répondu. — O, excellent maître! comment vont vos affaires, et pourquoi

bruissez-vous ainsi? — Mes affaires iraient bien, dit le Saint, car je suis du nombre des futurs élus; mais pour avoir soutenu que Marie a été conçue en péché originel, j'endure ici mon purgatoire et fais pénitence sur son autel. » Et le bourdonnement recommença.

Voilà maintenant pour Saint Bernard : Quelque temps après sa mort, le célèbre rival d'Abailard apparut à un de ses moines avec une tache, lui affirmant qu'il était ainsi maculé pour avoir soutenu que la Vierge l'était dans sa conception. Quant à Thomas d'Aquin, il avait hérité du scepticisme de l'Apôtre, son homonyme et son prudent patron; il voulait voir et toucher pour croire : or, dans ce cas, on l'avouera, l'épreuve n'était pas facile.

Dans son *Histoire des flagellants*, l'abbé Boileau fait le récit d'une correction plus frappante encore, infligée, séance tenante, à un docteur qui venait de prêcher contre l'immaculée conception; il l'a tirée d'une série de sermons sur Marie, dédiés par l'auteur, Bernardin de Bustis, à un bon partisan de l'opinion immaculée, au très-chaste Alexandre Borgia. Le vengeur de la Vierge, qui était très-fort, dit Bernardin de Bustis, retourna le coupable sur ses genoux, *(revolvit supra genua sua)*, puis lui ayant relevé ses draps, sous lesquels ne se trouvaient pas de braies *(non habebat femoralia)*, il se mit à frap-

per sur son tabernacle carré *(super quadratum tabernaculum)*, ajoute-t-il facétieusement pour égayer l'auditoire; et pour le punir d'avoir voulu diffamer la Vierge par une citation du livre des *Priorités* d'Aristote, il se prit à le réfuter sur son propre livre des *Postériorités (in libro suorum Posteriorum)*. Le plaisant est que, pendant qu'il tenait l'infortuné *super genua sua*, et qu'il le frappait par l'inspiration de la Vierge, *fortè ipsa virgine illum inducente*, les dévotes, qui se pâmaient d'aise, le chargeaient d'ajouter la part de claques que chacune eût désiré lui appliquer.

La tournure subtile de leur imagination s'exerçait sur le sens mystique des paroles les plus simples, des choses les moins alambiquées; en cela encore ils étaient de leur temps, où l'on subtilisait à propos de tout, à l'imitation de Guillaume de Loris et de Jean de Meung, à qui l'effeuillement de la rose d'amour fournit trois mille vers de commentaires; et, à l'exemple de Michel de Tours qui, dans sa traduction en vers des *Géorgiques*, vit clairement Jésus-Christ figuré par le taureau de l'apiculteur, et les fidèles par les abeilles issues de ses entrailles.

La formule de l'onguent symbolique dont le chrétien doit user, pour s'oindre la tête un jour de jeûne, telle que la donne Robert Messier, dans son sermon *in die Cinerum*, est un modèle

du genre. Par notre tête, dit-il, est représenté le Christ; elle doit être ointe d'une mixture composée de trois épices: l'affliction, la compassion, la propitiation, qui doivent être recueillies dans trois jardins: la première dans son propre jardin, la seconde dans celui du prochain, la troisième dans le jardin de Jésus! L'affliction est l'épice qui a servi aux femmes pour oindre le corps du Sauveur; la compassion a servi à la Madeleine pour oindre ses pieds, etc. Cela n'en finit plus. « Pour compo-« ser l'onguent, ces trois épices doivent être « broyées dans le mortier du cœur, *istæ species « debent conteri in mortario cordis nostri;* puis « tu laves ta face qui est ta conscience. — Et « de quoy, de eaue rose? — Non, mais de eaue « Damas, amassée des bénéfices de nostre Sei-« gneur. » Là recommencent les distinctions des eaux provenant de ces bénéfices.

Il y a de très-beaux fagots de ces fantaisies subtiles dans *Le livre de la femme forte, déclaratif du cantique de Salomon, faict et composé par ung religieux de l'ordre de Fontevrault,* édité en 1501 par Simon Vostre. Les contemplatifs de notre temps peuvent s'y édifier sur la signification des sept cordes du psaltérion; sur la distinction des trois baisers; sur les six fleurs du lys de chasteté; sur les trois sortes de bonne érection, les trois ris répréhensibles, les vertus

anesthésiques de la mandragore; sur les positions symboliques et les instruments de la femme qui file au fuseau.

Et chacune de ces nombreuses catégories de haute vertu fournit au moine de l'Ordre de Fontevrault matière à subtiliser, à analyser, à paraphraser, à mysticiser; nous ne le suivrons pas dans cette tâche; il nous suffira de ces quelques titres, pour apprécier l'effet de somnolence que de pareilles beautés de style produiraient sur nous, aujourd'hui.

Nous emprunterons à un contemporain de Guillaume de Loris, cité par M. Paulin Paris, un chef-d'œuvre de cet art de la distillation des textes; le prêcheur anonyme a choisi cette phrase de l'Évangéliste : *Vocatus est Christus ad nuptias*, pour la broder à son caprice :

Uns grans homs (*homme*), fit hui un grant mariaige
Où Jesus fut semons (*invité*), il et tout son barnaige
(*sa maison*).

« *Majorem iste non poterat invitare nec* « *digniorem,* cet homme ne pouvait inviter un « plus digne convive, *et ipse Jesus non de-* « *dignatus est se humiliare,* en acceptant. « *Quamvis haberet privilegium virginitatis,* « *non tamen contempsit conjugium fidelitatis;*

« bien qu'il eût le privilége de la virginité, il « ne dédaigna pas le joug de la fidélité..... »

Jaçoit ce qu'il aime d'amour espécial
Qui, por l'amour de li,
Garde son pucelaige;
Ne porquant
Il n'a pas en despit
Ciaux qui voelent avoir et garder loiaument
L'estat de mariaige.

Puis, dans un latin entrelardé, le bon moine ajoute que Jésus fit preuve de grande condescendance, en venant à la fête des noces avec toute sa famille et ses disciples, « tout son paraige se fu sa mère ». Bien qu'il ne se fît pas accompagner de chars et de chevaux, son arrivée ne fut pas moins honorable. Ici la plume du subtil sermonneur s'empâte de distinctions. La présence du Sauveur aux noces avait trois qualités : *venerabilis, acceptabilis et admirabilis,* dont notre mystique extrait longuement la quintessence; je n'en retiendrai que la définition de la seconde : elle est acceptable, qu'il définit exactement comme s'il s'agissait de la sagesse des enchanteurs Virgile et Merlin : « *Acceptabilis propter sapientiæ limpiditatem, quæ patuit in aquæ et vini mutatione,* pour sa sagesse qui parut dans le changement de l'eau en vin. » Celui qui l'invita, ajoute-t-il, agit

prudemment, car sans vin rien de plus triste que les noces. Puis la signification du vin, puis celle de la *charnalité* de l'époux qui invite et celle de l'humilité du divin convive; et des vers au milieu de tout cela :

Li espoux fit grant courtoisie
De li prier
Et Jhésu-Crist li fist plus grant
De li otroier.

Suivent de nouvelles variations sur le sens symbolique du lien de charité *(vinculum caritatis)*, la robe d'honnêteté *(bissinum honestatis)*, le brouet de santé *(ferculum sanitatis)*, le lit de chasteté *(lectulus castitatis)*, que le bon docteur résume en français que voici : « Il doivent estre « joint dou lien de charité : si doit l'un estre « noé que on ne le puisse deslier. Il doivent « estre bien aorné de la robe d'onesteté qui « doit estre bien gardée, que on ne la puisse « empirier. Il doivent estre peu (repus) de la « viande de santé, qui doit estre atournée, « qu'elle ne puisse anuier. Il doivent estre « couchié on lit de casté, qui doit estre si blans « que on ne le puisse conchier. » Et tout le sermon se poursuit dans ses intrications étranges, qui lasseraient bien vite un public d'aujourd'hui.

On se lasserait également à redire les interminables commentaires hasardés par ces prêcheurs sur la figure, les habitudes, sur le caractère et les vêtements de Jésus. Les docteurs latins, tenant à harmoniser les traits et la doctrine, s'accordent à nous représenter le Christ avec une figure régulière et classiquement belle. Les Pères grecs, au contraire, lui ont généralement donné des traits irréguliers, un ensemble socratique. Olivier Maillard nous le dépeint ainsi, d'après une prétendue épître de Publius Lentulus :

« Homme voirement assez de haulte taille, « moyen, entre gras et maigre, beau à voir, et « lequel les regardans peuvent aimer et craindre. « Ayant les cheveux de la couleur d'une aveline, « pendans et couchés jusques aux oreilles, un « peu crespus et ondoyants ou regrillez, tyrants « sur le roux et comme reluysants, volletants « dessus les espaules, my-partie au dessus du « front à la manière des Nazariens. Le front et « le visage très-clair et serain, sans aucune ride « ou tasche. La barbe bien fournie, comme « qui commence aux jeunes hommes, de la « couleur même des cheveux, non pas trop « longue, forchue au milieu. Le regard simple « et meur; les yeux verts tirans sur le bleu, « fort clercs et perçans. Au nez et à la bouche « n'y a que redire, et est la face meslée d'une

« couleur vermeille de bonne sorte. Terrible « quand il reprend, doulx et amiable quand il « admoneste, joyeux avec gravité, lequel l'on « ne vit jamais rire, mais bien pleurer. En la « comprinse du corps, ettendu et droit; ayant « les mains et les bras plaisans à veoir. »

Ailleurs, le même Maillard décrit ses vêtements : « Sa robe estoit de couleur de cendre, ronde tant par en haut que par bas, à la façon des Juifs; elle estoit faicte à l'aiguille, de la main de la Vierge, et à mesure que Jesus croissoit, sa robe croissoit avec lui, et ne s'usoit point. Un an devant sa Passion il avoit accoustumé de porter une autre petite robe sous ceste-cy. »

Menot nous affirme qu'il avait le pied si tendre, que la rencontre d'une pierre ou d'une épine lui était plus douloureuse, dans cette partie, qu'elle eût pu l'être dans l'œil d'un autre homme. Barelete met une certaine chaleur à assurer, contre l'opinion de plusieurs, que le Fils de Marie portait des souliers. Dans son 43e sermon de Carême, il s'autorise de Saint Ambroise pour nous apprendre que Jésus fut mis en croix sans (braies *sine femoralibus),* à sa grande honte; mais que sa mère jeta en l'air son voile qui vint le couvrir.

Ces ingénieux commentaires n'étaient pas toujours décents; ainsi, dans son 3e sermon

après le dimanche des Palmes, Robert Messier compare la Cène offerte par Jésus à ses Apôtres, à l'envie qui prend à un tavernier de faire goûter son bon vin à ses amis. Ce dernier les réunit dans sa maison, et pour leur faire apprécier le vin qu'il met en vente, il a coutume d'y joindre une bouchée de pain; de même le Seigneur, désirant « faire goûter le vin de son précieux sang, qui doit être vendu le lendemain, réunit ses Apôtres dans une salle à manger, et leur distribue une bouchée de pain de son précieux corps, « *dedit eis de illo vino gustare et adjunxit bucellam pdnis sui pretiosissimi corporis.* » Il s'étend sur cette idée, et ajoute que Judas, ayant trouvé ce vin excellent, voulut à l'instant le mettre en vente, et en fit bon marché. Plus loin il ajoute qu'après avoir permis la vente de son vin, Jésus répandra lui-même tout le tonneau le lendemain de la Cène, c'est-à-dire son corps, sur lequel Saint Jean s'étant appuyé, l'odeur de ce vin l'enivra et l'endormit.

Messier reproche, à ce propos, aux prêtres de son temps de ne pas dédaigner de cuisiner dans la maison des grands : « *Reprehendendi sunt sacerdotes qui in domibus nobilium exercent officium coqui vel parandorum ciborum* ». — Ne leur suffit-il pas, s'écrie-t-il, de préparer la nourriture de ce banquet, auquel le Divin

Maître a tant désiré s'asseoir? » En lisant ces étrangetés baroques, n'est-on pas en droit d'y reconnaître une défaillance de la foi catholique, presque un aveu de scepticisme envers le mystère de la présence réelle que les Huguenots allaient rayer des dogmes chrétiens dans le Nord de l'Europe? Avouons cependant que le *propter magnam questam* excuse bien des excentricités.

La Passion du Sauveur prenait également entre leurs lèvres une forme romanesque; le douloureux sacrifice du Vendredi Saint se voyait augmenté d'épisodes imaginaires, brodé de citations profanes et sacrées, de comparaisons au moins singulières. Ici encore Michel Menot se montre de beaucoup le plus inventif; on dirait qu'il collaborait avec les auteurs des mystères rimés, Jehan Michel et les frères Gréban, tant ses sermons de la Sainte Semaine contenaient de scènes dialoguées, prêtes à être versifiées par les confrères de la Passion.

Dans sa Passion prêchée à Tours, presque en pur français, il dramatise tout ce qui prête tant soit peu à la représentation. Il est même à croire qu'il imitait les voix, comme le font encore les célébrants en récitant le drame sacré : voix aiguë quand parlent les femmes, tonnante quand ce sont les soldats et les bourreaux, hypocrite et mielleuse pour les Pharisiens et

les Prêtres, douce et résignée s'il s'agit de faire parler Jésus.

Conduit devant Anne, le Christ trouva « assis devant son huys » ce prêtre *simoniacum* qui, à l'exemple des pontifes critiqués par les moines, « avoit vendu l'évesché à son beau-fils ». Ce prêtre hypocrite, jaloux de la mission nouvelle du Fils de l'homme, lui dit, en lui appliquant un grand soufflet : « — Tu as voulu « parler contre messieurs les évesques et mes- « sieurs de l'Église, tu as voulu faire de nou- « velles lois. En après, il n'y a si grand seigneur « en la cité qui n'ait assez d'ung serviteur et « d'ung page ou de deux au plus après luy, « et toi tu as pris une queue après toy, telle « qu'elle est assez pour ung grand roy. Quels « gens sont-ce ? De quoy servent-ils au monde ? « Vous vivez icy à rien faire. Vous détruisez « tous les pauvres gens, en les subornant par « vos langaiges plains de mensonge.— Respondit « Jésus : — Vous me voyez tous les jours, et « quant est de ma doctrine, je n'ay pas presché « dessoubs la cheminée. »

En parlant ainsi, le bon Cordelier avait encore en tête ces prélats opulents, jaloux, orgueilleux, qu'il faisait profession d'attaquer sans cacher sa parole *dessoubs la cheminée*. A mesure que le drame sacré avance, Menot poursuit sa paraphrase. Quand Saint Pierre

désolé, mais effrayé, suit de loin le martyre de son maître, il traduit ainsi l'épisode de la servante : « Elle luy va hausser le menton, *dicendo :* — Eh! que tu es un bon enfant; par ma foy! tu es des gens de cet homme. *Tunc sanctus Petrus,* voyant cette affétée garce, respondit : — Je ne sçay que tu dis. » Puis revint près du feu « où estoient les garnements qui avoyent esté au jardin pour prendre notre Seigneur. » Or, que disaient ces garnements? « *Unus dicebat :* — Ma foy! je l'ay bien battu tout mon saoul. — Moi, disait l'autre, je l'ay faict d'un seul coup cheoir au ruisseau. » Et toujours ainsi, jusqu'au dernier soupir du Christ. Encore n'est-ce pas fini; car il y a aussi la visite de Jésus *in limbo,* aux Enfers, où il est salué par tous les Patriarches qui l'attendaient pour monter enfin au Paradis.

— C'est pour moi une grande joie de te revoir, s'écrie, en le montrant aux autres, Siméon qui avait chanté le *Nunc dimittis,* le jour où la Vierge-Mère l'avait présenté au temple : « — Je l'ay tins entre mes bras et je l'ay baisé. » Puis Joseph, *mort depuis treize ans :* — C'est moi qui l'ay élevé, dit-il. — Puis Jean-Baptiste disant : — C'est moi qui l'ai baptisé; et ainsi de suite. L'église où l'on *fabloyait* ainsi sur les textes saints attirait la foule, comme le font nos théâtres où l'on brode sur les faits de

l'histoire et sur ses héros que l'on fait revivre sous les yeux des spectateurs.

Le Dominicain Jean Clérée, l'un de ces bons prêcheurs macaroniques, qui nous fournira plus loin sa part de singularités, a cru être agréable à ses auditeurs en leur traduisant la sentence rendue par Ponce Pilate, en vers qui rappellent, moins la monotonie des rimes, la poésie des *Commandements*. Voici ce chef-d'œuvre tel qu'il se trouve dans ses *Serm. Quadrag. feria VI Passion. Dom.* (édit. de Paris, Fr. Regnault, 1524) :

Nous Ponce Pilate,

Garde, par charte bien fondée,
De la prevosté de Judée,
Juge criminel, sous la main
Du puissant empereur romain,
Après les informations,
Chartes et accusations,
Enquettes et tesmoings produitz
De la partie des Juifz
Encontre Jésus qui cy est,
Nous le condemnons par arrest,
Quoy qu'en advienne, droict ou tort,
Souffrir et endurer la mort
Et estre ce jourduy pendu
En la croix et hault estendu,
Pour peine de ses maulx sentir,
Et de là jamais ne sortir,
Tant que sa vie soit finée.
La sentence est terminée.

Citons une autre Passion du même Menot, *Zelantissimi fratris Michaelis Menoti,* comme l'appelait son éditeur Pierre Gaudoul. Ce morceau d'éloquence, entremêlé de vers, hérissé de citations païennes, de dictons de la philosophie antique, a obtenu jadis un prodigieux succès de vogue populaire. Nul doute que la quête dont il fut suivi n'ait ressemblé à la pêche miraculeuse, bien que le prédicateur ne nous paraisse pas avoir été du nombre de ceux qui voyaient dans cette récolte le point essentiel de leur sermon.

Cette Passion a pour point général de comparaison une chasse à courre, dont le cerf est le Christ; dont les chiens sont les soldats et les bourreaux que le grand veneur Judas, au service des princes chasseurs Anne, Caïphe, Pilate et Hérode, assemble et anime à la curée. « Nous devons savoir, dit Menot, que la chasse du Christ est analogue à celle du cerf *(est sicut venatio cervi)* :

Par les princes elle est traictie,
Par le veneur est accomplie,
Par crueux chiens fine sa vie,
Sa chair en la fin est partie.

Et plus loin : *Videamus quomodo Judas ad modum venatoris,* comme Judas fait son métier de veneur :

Il assemble de divers chiens,
Il a ses chausses et liens ;
Le cor sonne pour assaillir,
Le cerf il fait du boys issir.

Suivent de nombreuses citations de Pline, d'Aristote, d'Ovide, destinées à montrer la justesse de cet inimaginable apologue. Malgré la gravité religieuse du sujet, le fantasque Cordelier entre dans des détails techniques sur les mœurs du cerf et sur la chasse à courre, qui feraient grand scandale dans un sermon de Vendredi Saint aujourd'hui. Pour être juste cependant, il faut ajouter que l'on rencontre, dans ce morceau d'aspect étrange, des phrases naïvement touchantes et attendries. Il y a là entre autres une série de stances mélancoliquement semées dans le drame divin, dont celle-ci suffira à donner une idée :

Hé doulx Jésus ! Comment peult estre fait
Qu'amour te feist un si très dur outrage,
Que en sépulcre t'a enclos et attraict,
Pour repos prendre de ton pélérinage ?
Hé doulx Jésus ! trop dur fut le voyage
Qu'amour te feist en ce moment tenir !
Ce fut pour moy, bien m'en doit souvenir.

Dans sa bizarre compilation, *l'Art de désopiler la rate,* Panckoucke essaie une nouvelle



CHAPITRE IX

Conteurs et fabulistes de la chaire. — Les Oies du Frère Philippe. — Délicate position de la Vierge. — Droits féodaux des carnassiers. — La Veuve et les Cloches. — Soumission conjugale.

E titre est singulier et fait pour surprendre au premier abord. Combien de lecteurs n'ont jamais entendu parler de conteurs et de fabulistes de ce genre, et peuvent s'imaginer que ce chapitre, en apparence égaré ici, n'est qu'un regain de ma récolte sur les Trouvères, si ce n'est un avant-goût de mes Conteurs de France et d'Italie. Ceux qui n'ont entrevu que sur les majuscules des manuscrits et des incunables, sur les découpures humoristiques des anciennes stalles de chœur, ou dans les sculptures grotesques des façades de nos églises gothiques,

la physionomie rabelaisienne des compères de la cagoule et du froc, avaient assurément le droit de croire que ces bizarreries n'étaient autre chose que le produit accidentel de malicieux caprices des artistes du moyen âge.

Ce nouvel aspect du moine contrastait trop fortement avec son attitude austère, traditionnelle, avec sa posture d'oraison, pour ne pas paraître une sorte de délit d'irrévérence envers les révérends personnages dans la bouche desquels la routine dévote ne mit longtemps que des prières, d'édifiantes homélies et des paraphrases des textes saints. A mesure cependant que se dérouleront les feuillets de cette seconde partie, nous constaterons qu'il n'y a rien de moins exact que cet exclusivisme de gravité dont on a alourdi la figure de ces héros bigarrés du monde chrétien.

Oui, les moines savaient rire à leur heure, rire largement, sans pincer les lèvres; quand ils avaient affolé, par les sombres perspectives des fins dernières, les ouailles candides qui leur prêtaient si docilement l'oreille, ils s'entendaient très-bien à les rendre à la vie, à ranimer en elles le goût des choses terrestres. Ils jetaient adroitement sur ces terreurs dogmatiques le baume souverain de l'accès de rire et de la franche gaieté.

A voir l'entrain de bon aloi que certains

d'entre eux mettaient à leurs intermèdes gaulois, on serait tenté de supposer que c'était un devoir, aux yeux de nos libres prêcheurs, de dédommager les fidèles des plaisirs profanes qu'ils avaient mission de leur interdire. Par la gaillardise des récits qu'ils glissaient dans leurs sermons, par les licences souvent échevelées des parodies chrétiennes qu'ils laissaient introduire dans le lieu saint à certains anniversaires, ils semblaient prendre à tâche de faire du temple du Seigneur un lieu de passionnement intégral, où tous les besoins de la vie devaient se résumer pour le troupeau chrétien : émotions tour à tour poignantes et comiques, idéales et positives; aspirations d'avenir et joies immédiates; l'équilibre du corps et le salut de l'âme.

Dans les pittoresques mascarades connues sous les noms de *Fêtes de l'Ane, des Fous, des Innocents, des Diacres saoûls, du Prince de la Jeunesse,* etc., dont le principal cérémonial s'accomplissait au pied même des autels, avec les ornements qui servaient au culte, nous verrons les offices divins parodiés, rendus burlesques, entremêlés de farces dialoguées, les processions bariolées de clercs masqués, de pénitents en goguette, de bouffons improvisés, de femmes folles et d'animaux indécemment parés. Mais nous avons à parler ici des conteurs de monastères.

Nos irréguliers de la chaire se rappelaient sans doute qu'ils avaient eu les Trouvères pour devanciers, et qu'ils avaient fourni à Boccace et aux premiers poëtes qui se firent une spécialité de ces galants récits le type de la plupart des contes de leurs recueils. Sous leur nouvelle enveloppe, ils continuèrent à tirer de leurs crânes tonsurés et rasés des motifs d'anecdotes souvent grivoises, pour alimenter les recueils qui ont paru depuis. Cependant, afin de sauvegarder la dignité de leur robe, ils mettaient cette tendance profane sur le compte de la mode.

Jean Clérée, qui fut confesseur de Louis XII, excuse ce côté jovial de la prédication du moyen âge par le goût qu'y prenaient les auditeurs. Que voulez-vous? il fallait conserver sa clientèle. Dans la série de ses sermons de Carême, prêchés à Valenciennes *(Feria II post secund. Domin.)*, Clérée exprime ainsi ce sentiment de condescendance : « Hélas! cœurs endurcis, il vous faut un prédicateur joyeux, bon compagnon, *bonum socium,* disant des farces; qui se comporte en chaire comme un histrion ou un jongleur, tienne bien sa place à dîner ou à souper, et soit bon convive même en Carême, comme s'il n'était pas question de jeûne. Voilà ce qu'il vous faut. »

Et pourtant Jean Clérée n'était pas le moins osé dans ses images et dans ses expressions.

C'est lui, le bon apôtre, qui a fait cette comparaison piquante entre une fille publique et un avocat : « Cherchez d'unc fille publique ou d'un avocat, lequel des deux paraît le mieux en grâce ou en vertu ? L'avocat est peut-être pire que la pauvre fille, *pejor est quam meretrix,* laquelle prostitue le membre le plus vil de son corps, tandis que l'avocat fait le même usage du plus digne, *scilicet linguam,* c'est-à-dire de sa langue. » C'est encore lui qui fait ainsi confesser publiquement la fille de joie *(Ibid. Feria II post prim. Dom.)* : « Moi, depuis longues années, je me suis abandonnée sans choix à tout venant : les jeunes, les vieux, les laïques, les clercs, les religieux, les séculiers, tous y ont passé, et cela les jours fériés comme les autres. » Ainsi, malgré ses excuses patelines, Clérée était bel et bien un devancier de Rabelais.

Ce bon compère de l'Ordre dès Frères Prêcheurs ne manquait guère d'imiter, quand l'occasion s'en présentait, les prédicateurs joyeux qui, de son aveu, plaisaient si fort « aux cœurs endurcis. » Il jetait çà et là, dans les Carêmes, de petits contes courts et vifs, et faisait, en maître coloriste, de petits tableaux de mœurs, dont je vais donner quelques exemples en passant.

En parlant des gèns d'armes, *armigeri,* qui

pillaient le paysan et envoyaient leur palefrenier, « *mangonem suum,* au fourrage, *ad domum pauperis, ad faciendum guerram gallinis, caponibus, mutonibus et cetera,* pour faire la guerre aux poules, aux chapons, aux moutons, etc. », il récite cette fourberie basée sur un calembour de soudard, *de armigero :* celui-ci avait un chien auquel il avait donné le nom à double sens de *Passe.* Or, quand ce pillard allait *per villagia,* par les villages, il excitait, en l'appelant par son nom, ce chien, qui sautait sur les volailles et les lui apportait bel et bien dans ses poches, *in marsupia sua.* A cette vue, les paysannes jetaient les hauts cris; mais le malin troupier du Roi Louis XII, qui ne se piquait pas d'être sans reproche, à l'exemple de son chef le chevalier Bayard, s'excusait en disant : « Ma mie, ce n'est pas moi le coupable. N'entends-tu pas que je crie à mon chien de passer son chemin? *Clamavi post canem meum dicens :* Passe! Passe! » Puis la morale qu'il adresse en ces termes au maraudeur : « — *Certe amice!* Tu es tenu à la restitution. » *(Sabbato post IV Dom. Quadrag.)*

Quelques lignes plus loin, au même sermon, Clérée parle du gain fait par *una macquerella honoris,* en recevant le produit de larcins d'un genre honteux, commis sur les pauvres filles

séduites par elle. « — Ne reçois-tu pas, dit-il à l'entremetteuse, ce gain que le voleur n'oserait porter dans la maison du père de la victime? — *Ita*, répond-elle, *quia ex hoc aliquid lucror;* oui, car il y a là quelque chose à gagner pour moi. — Eh bien! tu es tenue, toi aussi, à la restitution. — Comment cela, Frère? Le loyer des maisons est devenu si cher, que chacun s'en étonne. »

La découverte de l'Amérique avait, en effet, considérablement amoindri la valeur des métaux précieux, en doublant et triplant tout à coup, au commencement du XVI[e] siècle, la somme de l'or et de l'argent monnayés.

« — *Ego eram quondam juvenis meretrix*, jadis quand j'étais jeune je me prostituais moi-même, reprend la scandaleuse commère; depuis je me suis retirée du métier, *et fui effecta macquerella*, et mis ainsi plus de discrétion dans la conduite de mes affaires. — En es-tu devenue plus riche? reprend le prêcheur. — *Non, mais j'ay ung fin oyseau de proye qui porte à mon nyd des plumes, duquel j'ay bien intention d'estre remplumée.* — Hélas! pauvre misérable, viendra un autre oiseau de proie, *avis venatica*, qui te dépouillera et emportera ton âme. — Quel remède y a-t-il, Frère? — Il faut te repentir et restituer. »

A son tour on pourrait questionner Clérée

faisant le bon compagnon, *bonum socium*, sur ce qu'il trouve blâmable chez les autres, et lui dire : — Frère, était-il besoin de friser d'aussi près les secrets de ce vilain métier, pour prouver la nécessité de la restitution? — Certes non; mais ne fallait-il pas attirer à mes sermons *les cœurs endurcis*, ces fidèles, hélas! trop nombreux, qui n'aiment que le genre de prédicateurs, « se comportant en chaire comme des jongleurs et des histrions? »

Dans son quatrième sermon de l'Octave de Pâques, le même moine parle de la grande pêche que fait, des hommes de son temps et de tous états, le pêcheur diabolique qui tend ses hameçons par le monde et y jette ses filets. Cela ne se faisait pas aussi facilement autrefois, dit-il : « au temps passé, ceux qui étaient probes étaient seuls élevés à la prêtrise; n'y parvenaient jamais, comme aujourd'hui, *sicut nunc*, à prix d'argent, les concubinaires ni les adultères. Alors les Saints étaient seuls choisis pour la prélature; mais, à notre époque, y sont promus par faveur les luxurieux, *luxuriosi*, les ivrognes, *ebriosi*, les chasseurs, les nobles de race dont le cœur est infâme et vilain, *corde villani et infames*, les ignorants et généralement les inutiles. Aussi le Diable pêche-t-il dans leurs rangs avec ses grands filets ». Jadis le commerce se faisait sans fraude : « le

Dyable n'y peschoit sinon à la ligne, *nunc autem* à la roitz », à présent il pêche les marchands à l'épervier. Également, dans les gens de justice, il ne pêchait qu'à l'hameçon, « *solum in hamo,* car les juges étaient honnêtes. Aujourd'hui ils trafiquent de leurs offices, pour améliorer leur propre fortune, *et ideo* il en reporte par chartées. »

Cette nomenclature de poissons symboliques à la merci de Satan est déjà longue; mais le prédicateur va l'allonger encore, après avoir toussé trois fois pour éclaircir sa voix :

« Autrefois, reprend Jehan Clérée, il y avait encore quelque chasteté dans le mariage; on lapidait les adultères : *maintenant c'est toute chiennerie.* Au moins les bêtes se contentent-elles de l'ordre de la nature, ce que ne font pas les hommes. Dans l'ancien temps, les jeunes gens ne s'adonnaient à l'œuvre de chair qu'à l'âge de trente ans à peine; maintenant, hélas! c'est à douze ou quinze ans. Et voilà pourquoi le Diable pêche aussi dans la jeunesse avec ses grands filets. » Oh! le malicieux pêcheur que le Démon! Vous êtes ses coadjuteurs, mais il vous en cuira à vous tous, qui jetez l'hameçon du vice et étendez vos filets sur la surface des eaux. « Gens de vie scandaleuse, notoires macquerelles, *usurarii, blasphematores,* pipeurs, trompeurs, détracteurs, vous estes *coadjutores*

magni Diaboli dans sa grand pescherie, *in sua piscatoria.* — Mais, Frère, quelle récompense auront ces gens-là? — Ils pleureront tous, quand ils se sentiront frire avec leurs victimes dans la poëlle ou chaudière de l'Enfer, *in patella vel caldaria inferni.* »

Que dites-vous de cette satire assaisonnée à la sauce monacale? Est-elle assez vivante, épicée et mordante, et ne rappelle-t-elle pas bien les flagellations du vice que nous ont laissées les grands satiriques de l'antiquité? Cette page eût peut-être été mieux à sa place dans l'un des chapitres qui traitent des usages et des mœurs de ces singuliers temps; mais je la tenais, et dans l'innombrable botte de citations qui sont sur ma table, j'ai eu peur de perdre cette aiguille si bien effilée. Dans la même crainte, et puisque nous tenons Jean Clérée, empruntons encore à ce grand dialogueur ce piquant dialogue sur les promptes récidives des pécheurs qui se sont fait absoudre à Pâques, pour obéir aux règlements.

Jean Clérée demande, dans un sermon du jour de Pâques, à un de ses auditeurs indéterminés, s'il s'est mis en règle avec l'Église? — Sans doute, *Frater.* — Et combien de péchés avais-tu commis avant la Pâques? — Un grand nombre, mais je m'en suis entièrement confessé. — Dis bien le nombre? « — Autant que

j'ay de cheveulx en la perruque. » — Voudrais-tu que tous ces péchés revinssent à ta charge? — Non, certes! pour tout l'or du monde. — Mais si tu retombes ils y reviendront tous. — A la vérité, Frère, j'ai fait avant-hier une paix plâtrée, « car je vous ditz franc que Quasimodo ne sera pas sitôt passé, que je reprenne ma vengeance, *vel moriar ad pœnam,* ou je mourrois à la peine. »

Quelques lignes plus loin, le moine revient à la rechute des repentis : « — N'es-tu pas sorti de l'état de grâce dès le lendemain? — Non, sire. — Dis-tu la vérité? — Oui, Frère, mais pas trop hault. — Or çà, la gauppe remplumée *est-ne reversa ad columbarium,* n'est-elle pas revenue au colombier? — Elle en avait la clef. — A-t'elle point mangé aujourd'huy ses flans de Pasques avecque toy? — Oui, Frère. » — Si tu retournes à tes vices, Dieu te condamnera pour toute la ratelée d'autrefois et d'à présent, à l'exemple d'un maître justicier. « Ung fin larron qui a déservi la corde ou la sépulture *des bons enfans,* pour son premier cas le juge lui quittera son *sursum corda.* Pour le second, il aura déservi d'estre esquartelé; *iterum* la peine lui sera espargnée. Mais, pour la troisième rechûte, que lui sera-t-il fait? — *Frater,* il s'en va, il poise. » Cette dernière expression rappelle le dernier

mot de ce vers de Villon, en danger d'être pendu :

Sçaura mon col que mon cul poise.

Cette mode de farcir les sermons de bons contes à dérider les fidèles était déjà ancienne; dès le XIII[e] siècle, on commençait à y introduire des fabliaux en prose sacrée. Si nous voulions remonter vers cette époque, nous pourrions en rencontrer et des meilleurs; il est du reste à remarquer que les critiques adressées aux femmes avaient déjà le privilége d'égayer le pieux auditoire. Je ne citerai qu'un de ces traits acérés, dont les dentelures comiques nous offrent le premier dessin de l'exhilarante pièce de Molière : *le Médecin malgré lui*. Dans son étude sur la *Chaire française au moyen âge*, M. A. Lecoy de la Marche met cette piquante raillerie dans la bouche du célèbre Jacques de Vitry, qui fut doyen d'Argenteuil, sous Saint Louis, et suivit les Croisés en Terre Sainte.

« Un mari et sa femme, revenant du marché, virent un lièvre. — Quel beau lièvre! s'écrie le premier; comme je le mangerais volontiers frit avec du saindoux et des oignons! — Il serait meilleur avec du poivre, dit la ménagère. — Non pas! — Mais si! — Mais non! — A force de se disputer sur les ragoûts et les sauces, ils

en viennent aux coups. Surviennent les gens du roi, qui sont à la recherche d'un médecin pour leur maître malade. Aussitôt, pour se venger, la femme leur donne son mari comme un *mire* des plus habiles, qui a la manie de dissimuler sa science jusqu'à ce que le bâton lui rende le bon sens. » Cette petite satire qui, dit notre savant traducteur, émouvait tout l'auditoire féminin, nous montre que le mari empiétait déjà sur le domaine culinaire de sa femme, et que celle-ci supportait aigrement cette usurpation.

Au xv[e] siècle, le Dominicain Jean Hérolt a bourré le *Promptuarium exemplorum*, qui suit son recueil : *Sermones discipuli*, d'une foule d'anecdotes, souvent fort libres, qu'il dit avoir empruntées aux sermonnaires de ses confrères. On trouve là, moins les longueurs de rédaction, des contes tout aussi piquants que ceux de la reine de Navarre, des fables d'une morale tout aussi frondeuse que celles de La Fontaine. Voici, entre autres, un premier crayon des *Oies du Frère Philippe*, que notre bon fabuliste a si largement popularisées :

« Un jeune hermite, qui n'était jamais sorti de son couvent, accompagna un jour son abbé à la ville voisine. Quelques jeunes femmes qui riaient, en causant sur une place, frappèrent l'attention de l'adolescent cloîtré; il ne les per-

dait pas de vue, et se prit à demander avec insistance à son mentor ce qu'étaient ces gracieuses créatures. — Ce sont des oies, dit l'abbé. — De retour à son couvent, il se mit à pleurer. — Que désires-tu, mon fils? lui dit son supérieur. — Père, fit l'adolescent, je voudrais une de ces oies que j'ai vues sur une place de la ville. L'abbé, étonné, rassembla les religieux et leur parla ainsi : — Considérez avec attention, *mente sollicita,* mes frères, combien est dangereuse la vue de la femme, puisque cet innocent qui n'en avait jamais vu avant cette rencontre, est à ce point enflammé par la concupiscence charnelle, à leur premier aspect, qu'il n'a d'autres désirs que d'en posséder une. »

A cette naïveté savoureuse, Jean Hérolt en joint une du même goût. Il s'agit d'un fils de roi, nourri par ordre des médecins dans une caverne solitaire jusqu'à l'âge de dix ans, pour éviter de perdre la vue, danger dont il est menacé s'il voit la lumière avant cette époque. « Les dix ans révolus, l'enfant est tiré de son antre, *de antro reducitur*, n'ayant *de visu* aucune notion des choses mondaines. A partir de ce moment on exerce sa vue; on lui montre, par exemple, un groupe d'hommes et un groupe de femmes; or, les femmes attiraient tout particulièrement son attention, et l'enfant insista pour qu'on lui apprît ce que c'était. — Ce sont

les démons qui séduisent les hommes, lui dit-on. Le soir, le roi demanda à son fils ce qui, de tout ce qu'il avait vu, lui avait plu davantage? — Père, dit-il, à tout je préfère les démons qui séduisent les hommes. »

Ces deux historiettes ne donnent pas grande idée de la galanterie des moines, bien qu'au fond ces pauvres frocards ne tinssent pas les femmes en si grand dédain que leurs vœux les forçaient d'en avoir l'air. Pour eux comme pour tous, la femme avait une puissance d'attraction irrésistible, et, sans leur vœu de chasteté qui la leur présentait comme une ennemie et le complice le plus actif du Démon, qui sait ce que leurs lèvres auraient avoué? Françoys Garin, Lyonnois, qui rima sa *Complainte et enseignements* sous le royal amant d'Agnès Sorel, déclare que la principale cause des cocuages de son temps est dans le célibat des clercs, et que si eux-mêmes « mariés estoyent, le remède y chercheroyent. » Il ajoute que, tout en faisant grand cas de ces jolies créatures, ils mettent leur ruse à faire croire qu'ils les dédaignent, et salissent l'objet de leurs ardents désirs pour donner le change :

> Ceulx sont qui plus femmes honissent,
> Où ils repairent, ils conchient.
> . . . .
> Toujours ils cherchent la grant euvre,

Faisant le lourt et cautement,
Comme regnard tout proprement
Qui se trainne au rez de terre,
Pour la proye avoir et querre.

Françoys Garin n'est pas tout à fait dans le vrai; si les clercs de son temps avaient l'air de *conchier* la femme, c'était plutôt par un sentiment de terreur que par un sentiment de *renardie*. On l'avait faite leur adversaire, et ce n'était que par une sincère défiance de leurs forces en face de ces puissantes fascinatrices, qu'ils les appelaient *oies* et *démons,* au lieu de cygnes et de chérubins. Leurs fanfaronnades masquaient tout simplement l'aveu de leur faiblesse. C'est cette appréhension du péril, cette crainte de trouver auprès d'elle la perte éternelle de son âme, qui inspire au Carme espagnol Jacques Nisseno, dans son sermon du *dimanche après les Rois,* cette rude sortie contre ces angéliques tentatrices :

« Si la femme n'était pas arrêtée par la bride « d'une honte naturelle; si elle osait solliciter « un homme, *si hæc ad marem sponte accu-« reret,* avec sa face toute gaie et son visage « tout riant, je ne pense pas que personne pût « faire son salut. Non! il n'y aurait pas un « homme vivant qui pût échapper, si Dieu dé-« tachait sur nous cet animal venimeux qu'il « retient avec le frein de la pudeur. »

Dans cet aveu brutal du pouvoir de la beauté féminine sur les cœurs les mieux cuirassés et les mieux habitués à la lutte, n'y a-t-il pas une reconnaissance naïve de la faiblesse de l'homme, une sorte d'admiration qu'on n'ose avouer, quelque chose qui ne doit pas déplaire entièrement au sexe qui paraît si redoutable au moine espagnol? L'anecdote suivante, tirée des mêmes *Sermones Discipuli,* nous prouvera d'ailleurs qu'il y avait dans ces âmes de moines un coin d'indulgence ineffable pour ces pécheresses, dont ils redoutaient tant le sourire. L'héroïne est une nonne, une vierge du Seigneur, qui, aux yeux du narrateur, devait paraître avoir comblé la mesure de l'incontinence. Je la traduis littéralement :

« Il y a longtemps qu'était dans un couvent de religieuses une vierge nommée Béatrice, belle de corps, dévote d'âme et très-fervente au service de la Mère Dieu. Devenue économe du couvent, *custrix,* elle s'y comportait pieusement et libéralement, lorsqu'un clerc la voyant et la désirant, se mit à la provoquer. La pauvrette dédaigna d'abord ses excitations lubriques, mais le clerc insistait : l'antique serpent enflamma tellement la poitrine de Béatrice, qu'elle ne put supporter cette flamme amoureuse. Elle vint à l'autel de Marie, et lui dit : « Ma maîtresse, je t'ai servie aussi dévote-

ment que je l'ai pu, maintenant je te remets mes clés : *Tentationes carnis diutius sustinere non valeo;* » puis elle déposa ses clés à ses pieds et suivit le clerc qui la délaissa, le misérable, après l'avoir corrompue pendant quelques jours. »

La pauvre abandonnée ne savait plus où trouver sa subsistance. « N'osant retourner à son couvent, elle se prostitua, *facta est meretrix*. Après quelques années de cette vie, elle vint un jour à la porte de son monastère, en habit séculier, et demanda à la portière, *portatrix :* — Connaissez-vous Béatrice qui a été économe de ce couvent? — Parfaitement, répondit celle-ci; c'est une dame probe et sainte qui, sans reproche, a vécu ici depuis son enfance. Béatrice ne comprit rien à ce langage; elle se disposait à s'éloigner, quand la Mère de miséricorde lui apparut et lui dit : — Ma fille, pendant les quinze années de ton absence, j'ai rempli ton office; rentre donc et fais pénitence, car personne ne connaît tes excès : *Nullus hominum novit excessum tuum.* »

Cette intervention de la Vierge rappelle celle attribuée à Gautier de Coinsi, où la Sainte protectrice, montée sur un robuste destrier, descend dans la lice et enlève le prix du tournois, au bénéfice d'un chevalier qui s'était attardé à entendre plusieurs messes à son inten-

tion; et cette autre, également citée dans mes *Trouvères,* où elle daigne guérir, de son propre lait, un moine cancéreux, dont la peau était maculée « de si grans boces et si grans clous, et tant de playes et tant de trous, » qu'il était regardé comme incurable. Si étranges que fussent ces beaux miracles, ils avaient un côté touchant; le Père Liguori, fondateur de l'Ordre des Marianistes, outra jusqu'à l'obscénité cette bénignité miséricordieuse. Je trouve dans l'*Observateur catholique,* livraison du 1er décembre 1856, le trait suivant, que reproduit avec indignation le pieux rédacteur, dont le bon goût désapprouve la fondation de la nouvelle secte:

« Une femme dévote à Marie alla un jour, « sans le dire à son mari, visiter une église « consacrée à la Vierge; le soir elle fut empê- « chée par un orage de retourner chez elle. « Lorsqu'elle rentra le lendemain matin dans « sa maison, elle était en grande anxiété, dans « la crainte que son mari ne fût en colère contre « elle; mais la Sainte Vierge avait pris sa place « (au lit conjugal), *et le mari ne s'était pas « douté de son absence* ».

Bien qu'elle soit tirée littéralement des *Gloires de Marie,* je dois déclarer, avec le rédacteur de la *Revue catholique,* que cette histoire est des moins édifiantes, et que le sens moral du Bienheureux Père Liguori, dont le pape a

depuis fait un Saint, ne me paraît pas avoir été parfaitement développé.

Dans les dialogues de Césaire d'Heisterbach, on lit une singulière fantaisie d'un pape Innocent, qui parut si édifiante à Jean Hérolt, qu'il la reproduit dans son quarante-troisième sermon : *de Contritione.* Une femme, *tam igne libidinis incensa,* avait aimé, et conçu de son propre fils ; bientôt touchée de repentir, la malheureuse prend dans ses bras le fruit de son inceste, et s'en va à Rome acheter l'absolution. A force d'importunités et de largesses, elle parvient à se glisser dans l'appartement du pape, qu'elle remplit de clameurs et de sanglots, accusant publiquement son crime, à l'ébahissement des assistants.

Le pape, touché lui-même de tant de repentir, voulut la purifier par une pénitence courte, mais éclatante. Il lui ordonna de se mettre devant toute sa Cour dans l'état où elle s'était mise pour pécher avec son fils ; mais traduisons mot à mot, afin d'éviter d'être taxé d'exagération :

« La pécheresse, comparant l'éternelle confusion à un instant de honte, alla dépouiller ses habits et revint en chemise, entièrement préparée, *paratissima,* à toute espèce de satisfaction. Le Saint Père, en considération d'une telle humiliation, d'une telle obéissance, d'un

pareil repentir, dit à la pauvre femme : — Vas en paix, ma fille, ton péché t'est remis! »

Je ne sais si ce pape Innocent mit de la sincérité dans cette parodie du jugement de la Femme adultère; mais il n'est guère douteux que cette fantaisie pénitentielle, qui débute comme un conte grivois, n'ait dû soulever quelques mouvements de concupiscence dans le cœur des clercs assistants.

Dans les pénitences infligées, les moines nous apprennent qu'on tenait compte soigneusement des droits féodaux des seigneurs; et que si le meurtre, le vol ou autres péchés se trouvaient dans les usages traditionnels des ancêtres d'un haut et puissant pécheur, on passait l'éponge sur le cas. Dans son quatrième sermon *de Pœnitentia,* Jean Raulin, grand-maître du collége de Navarre, glisse un exemple de jugement féodal rendu au tribunal du lion, contre trois coupables qui confessent leurs péchés devant lui :

« Le loup s'accusa ainsi : — J'ai méfait en mangeant une brebis qui n'était pas à moi; mais j'ai usé en cela du droit légitime de mes pères qui ont, de tout temps, agi de même, notamment mon père, mon aïeul, mon bisaïeul et mon trisaïeul. A quoi répond le lion : — Est-il bien vrai que, de toute antiquité, ta race ait joui du droit prescrit de dévorer des mou-

tons? — Oui, sire, dit le loup. — Pour un tel péché tu diras donc un *Pater noster*. ».

Le renard s'appuie, également, pour excuser ses meurtres de volailles, sur l'usage immémorial de ses pères, formidable argument qui n'a pas encore tout à fait cessé d'être invoqué, pour donner à l'injustice une base consacrée. Sachons gré au révérend Jean Raulin d'avoir eu le courage de railler audacieusement cette façon de comprendre le droit des gens, en plein xv[e] siècle. Or le lion, tenant compte au renard des privilèges de sa race, le tient quitte, lui aussi, pour un *Pater*.

Le troisième pénitent est l'âne, qui s'accuse de trois péchés : le premier, d'avoir mangé du foin tombé d'un char. — *Grande peccatum!* s'écrie le lion; manger du foin qui n'était pas à ton maître! Le deuxième, d'avoir *conchié* le cloître des Frères. — C'est souiller la terre sainte! exclama le juge. Le troisième crime de l'humble baudet, qu'il n'avoua qu'en gémissant, *cum ejulatu et gemitu,* était d'avoir osé braire et faire de la mélodie à l'imitation des Frères. — *Gravissimum peccatum!* fit le lion; c'est avoir mis la dissonance dans le chœur des moines! Pour ces peccadilles, conclut Raulin, l'âne fut cruellement battu, et seigneurs le loup et le renard reconquirent les droits de leurs ancêtres.

Quelle excellente satire des droits féodaux! L'honnête Peignot déclare, dans son *Predicatoriana,* qu'il trouve cet apologue déplacé au milieu d'un sermon; je suis loin d'être de son avis. Je pense, au contraire, que c'est faire entendre très-spirituellement aux oppresseurs de tradition, les prescriptions égalitaires de la pensée chrétienne. Deux siècles plus tard, La Fontaine ne fera pas mieux dans les *Animaux malades de la peste,* dont le fond semble greffé sur cette verte fantaisie. A côté de l'âne de Raulin qui voulait se mêler au chœur, cette facétie de Gabriel Barelete vient fort à point:

« Une femme pleurait en entendant, le Samedi Saint, un prêtre qui chantait : *Exultet jam angelica turba cœlorum;* celui-ci la voyant pleurer, s'imagina qu'il l'avait attendrie par la douceur de sa voix et la beauté de son chant. Au sortir du sermon il lui demanda ce qui l'avait émue à ce point. — C'est, répondit la femme, que vous m'avez rappelé mon âne mort, lequel chantait tout aussi mélodieusement, *qui sic et dulciter canebat* ».

Jean Raulin nous offre également, dans son quatrième sermon sur *le veuvage* (édit. de Jehan Petit), le type des hésitations de Panurge à l'endroit du mariage, lorsque Rabelais le fait si grotesquement conseiller par les cloches et par le philosophe Trouillogan ; seulement le bon

Raulin met en scène une veuve à la place du célèbre vaurien. Voici le résumé de ce curieux conte, qui dut égayer beaucoup les fidèles groupés, ce jour-là, autour de la chaire de vérité :

Une veuve alléguait à son curé qu'elle avait besoin d'un aide, et que son valet était bien ce qu'il lui fallait pour continuer la besogne de son défunt mari. — Eh bien ! dit le curé, épouse-le. — Mais, répond la veuve, et s'il allait faire le maître ? — Eh bien ! ne l'épouse pas. — Mais je ne puis faire seule l'ouvrage. — Épouse-le donc. — Et s'il est brutal et dépensier ? — Alors, ma mie, ne l'épouse pas.

Le curé faisait ainsi droit à toutes ses objections ; il finit par avoir recours aux cloches pour la mieux conseiller. La veuve y prêta l'oreille et comprit clairement que les cloches lui disaient : « — Prends ton valet, prends ton valet! *Quo accepto, servus egregie verberavit eam ;* une fois mari, le valet la battit gaillardement ». La malheureuse retourne à son curé qui lui dit : — Ma mie, tu n'as pas compris les cloches, écoute-les de nouveau, et il les remit en branle. La pauvre battue comprit alors « *quod campanæ dicebant :* Ne le prends pas ! ne le prends pas ! »

Le même Jean Raulin enseigne ses auditeurs à lire dans le livre de la nature en le tenant, dit-il, ouvert dans le vrai sens, et non comme

une dame de sa connaissance qui, ayant un livre d'heures tout doré et historié, le tenait à rebours *retrograde ante se tenebat*. Ainsi le philosophe apprend à chasser la puanteur du péché, en écoutant les petits de l'hirondelle crier : Fi! fi! quand leur nid est souillé d'ordures et qu'il faut le nettoyer; il apprend de la colombe à se mirer dans les eaux pour savoir s'il est net et bien tenu; l'hippopotame lui enseigne la saignée, l'art de purifier le sang, *phlebotomiam;* la cigogne, l'art des clystères; le cerf, la vertu du dictame qui fait sortir le fer du corps blessé; la belette, à chasser le venin du basilic par la vertu de la rue, et tant d'autres animaux qui tous nous indiquent à faire l'expulsion, *vomitus*, des choses qui nous nuisent, et à nous médicamenter des choses utiles. Avouons que cette façon de conseils pharmaceutiques devait singulièrement intéresser les fidèles, toujours en quête de recettes propres à conserver la santé, en ce temps-là plus encore qu'aujourd'hui.

Voici de Robert Messier *(Sermo domin. in ramis Palmarum)* quelque chose de plus gai : il raçonte comment un cheval de jongleur, *joculatoris,* qui savait se mettre à genoux à la voix de son maître, évita grâce à ce talent d'être amblé par un gendarme, *armiger*. Il arriva un jour, dit notre Frère Mineur, que le

susdit jongleur mit son cheval à l'étable et monta dans le salon de quelque personnage noble, « *ad curiam cujusdam nobilis*, pour jouer de passe-passe. » Survint un soldat qui voyant à l'écurie ce cheval en bon point, lui mit la bride et l'enfourcha. Aussitôt prévenu du fait, le baladin courut après le voleur, qu'il vit traverser le gué de la rivière pour s'enfuir: il eut l'idée de crier à son cheval le mot convenu pour le faire agenouiller. A la voix de son maître, l'animal, au milieu du gué, fléchit les genoux, jette l'homme d'armes dans le courant et retourne au jongleur. Sans le respect dû au saint lieu, un bon éclat de rire aurait certainement répondu à cette spirituelle victoire du cheval et de son maître sur le soldat, l'ennemi commun de ce temps-là.

Ces bonnes créatures de la race équine ne sont pas toujours récompensées selon leur mérite, de l'avis du même Robert Messier : la mule, par exemple, qui porte un prélat en voyage pendant les jours de jeûne, entend son maître se commander un bon repas, *optimam cœnam*, sous prétexte qu'on se fatigue à courir les champs. « Cependant, dit le prédicateur au prélat, ce n'est pas toi qui dois manger pour réparer les fatigues du chemin, mais bien ta mule, qui s'est éreintée à te porter. » Un murmure d'assentiment général dut se faire alors

autour du facétieux Frère Mineur, auquel, si elle eût été présente, la mule se serait volontiers associée.

A propos de la gourmandise sacerdotale, Geiler, le rude prédicateur de Strasbourg, nous conte, dans le Livre des péchés de la bouche, cette raillerie diabolique : « Un curé très-friand avait acheté des poissons qu'il ordonna à son cuisinier de faire cuire, pendant qu'il allait dire sa messe. Or, tout en officiant, le gourmand ne songeait qu'à ses poissons. — Ce garçon va les laisser brûler! se disait-il... l'imbécile va trop les saler. Il ne pensait qu'à cela pendant l'Épître, l'Évangile et le Canon : — La friture sera desséchée!... la graisse va flamber!... répétait-il en lui-même. Enfin, le Diable se mit de la partie; il prit la poêle et la lui portant frétillante sur l'autel : — Tiens, les voilà ! lui dit-il ; sale-les toi-même, tu seras sûr qu'ils seront bons. »

Le saint patron d'Alicante, le Bienheureux Vincent Ferrier, qui fut contemporain de Boccace, fournit lui aussi, malgré sa gravité d'Espagnol et sa réputation de sainteté, son contingent de jolis contes assez savoureusement épicés. Dans son sermon du premier jeudi de Carême, le prédicateur castillan compare le Sauveur à un médecin habile qui a sept moyens de reconnaître la maladie et de la guérir :

« 1° *Facies inspicitur,* il regarde la face; 2° il tâte le pouls; 3° il inspecte l'urine, *urina attenditur;* 4° il prescrit la diète; 5° il ingurgite le sirop, *sirupus;* 6° il ordonne la purgation; 7° il permet un peu de réfection. Et sur ce thème intéressant, il brode des arabesques pieuses, plutôt empruntées au souvenir des docteurs maures qu'à l'Évangile. Le troisième point, celui relatif à l'inspection des urines, est plus particulièrement analysé. « La confession, dit-il, est l'urinal dans lequel l'urine est placée sous les yeux du confesseur; il faut que l'urinal soit clair, que l'ouverture en soit bien close, etc. »

Mais le plus original de ces hors-d'œuvre de la chaire, dû à l'imagination du patron d'Alicante, est son joyeux commentaire de la Conception de Saint Jean-Baptiste *(Serm. de Sanctis. De Sancto Johanne Baptista, S. III).* Les raisonnements de l'épouse rebelle qu'il met en scène ont tant de ressemblance avec ceux dont le vieux Richard de Chinzica payait les impatiences amoureuses de sa jeune femme, qu'on les croirait empruntés à la dixième nouvelle de la seconde journée du *Décaméron.* Il nous présente le pauvre Zaccharias devenu muet, pour avoir hésité à croire qu'il serait le père du Précurseur, et Sainte Élisabeth sa femme étonnée de voir son mari se mettre en mesure

d'accomplir les ordres du Ciel, sans pouvoir les lui expliquer autrement que par gestes : — Seigneur Dieu ! qu'avez-vous ? s'écriait-elle en riant ; que vous arrive-t-il ?

Quant au pauvre muet, il ne put que la prendre entre ses bras, « *cepit eam inter bracchia* ». Cependant voyant la résolution de son mari fermement arrêtée, et malgré ses grands étonnements, la vieille épouse, qui ne savait rien du message de l'ange, s'accorda enfin à la volonté de Zaccharie : « *Finaliter videns voluntatem viri sui, consensit.* » Vincent Ferrier ne tarit pas d'éloges sur cette gracieuse docilité. Élisabeth ne ressemblait pas, dit-il, à ces gens qui, obligés à tous les devoirs du mariage, cherchent perpétuellement des excuses pour se dispenser du plus grand d'entre eux, et se damnent par une dévotion imaginaire, *ficta devotione.* Il appuie cet éloge du contraste d'une raisonneuse qui craignait, chaque jour, de profaner la fête de quelque anniversaire ou de quelque Saint.

« Notez, dit-il, ce fait d'une dévote qui, aux insistances de son mari pour obtenir d'elle le devoir conjugal, trouvait sans cesse des excuses. Si c'était un dimanche : — Hay ! Sainte Mère de Dieu ! aujourd'hui jour de la résurrection du Sauveur, voudriez-vous faire une telle chose ? Si un lundi : — Hay ! aujourd'hui Dieu

nous ordonne de prier pour les morts! Si un mardi : — Aujourd'hui l'Église honore les anges! Si c'était un mercredi, *feria quarta :* — Aujourd'hui le Christ a été vendu pour nous! Si un jeudi, *feria quinta :* — Ah! Seigneur! aujourd'hui que le Christ est monté au ciel! *Si feria sexta :* — Hélas! aujourd'hui que le Christ est mort pour nous! Si le jour du Sabbat : — Ce jour n'est-il pas consacré à la Vierge? L'époux, las de ces sempiternelles excuses, appela sa servante : — Viens dormir ce soir avec moi, ma mie. *De sero venias ad me, dormias mecum.* — *Libenter mi domine,* Volontiers, monseigneur! Ce que voyant la dévote, elle voulut *se ponere in lecto.* — Non, madame, non, fit le mari; demeurez en prières pour nous pauvres pécheurs. Et depuis il la prit en aversion et aima sa servante. »

Jean Clérée ne trouvait pas plus que Vincent Ferrier qu'il était bien aux femmes d'apporter des excuses à l'exercice des devoirs conjugaux, et il exprime gaillardement cet avis dans son troisième sermon de l'Octave de Pâques : « Et vous, damoyselles (en ce temps on n'appelait dames que les femmes des grands seigneurs), *domicellæ,* qui déniez le devoir à vos maris, *maledicendo,* n'êtes-vous pas la cause *quod maritus vadit ad lupanar?* N'est-ce pas là une dévotion *fatuam* ou *enragiée?* — Est-ce pos-

sible, Frère ? — Et qu'advient-il quand vous restez à l'église pendant le temps de faire le dîner et que votre mari, revenant du travail, ne trouve rien, *ne pot au feu ne escuelle lavée?* Alors le sang du Christ, ses plaies, sa mort, *la vertu-Dieu ne cousteront sinon les nommer*. Les blasphèmes, les rixes, la discorde merveilleuse, *mirabilis,* entreront au logis ; et voilà les fruits de votre dévotion : commencée au nom de Dieu, elle se terminera au nom du Diable. »

Les sermons de nos moines fourmillent de fables et d'apologues, dont un certain nombre sont d'une parfaite originalité. Michel Menot, dont l'imagination crée plus qu'elle ne copie, compare curieusement la courtisane au colimaçon, qui met à nu la partie antérieure de son corps, pour atteindre sa proie.

« Nos courtisannes et gaudisseresses, *apertas usque ad zonam,* ressemblent au colimaçon qui sort de sa coquille pour grimper à la vigne ; il montre son corps jusqu'au milieu, *et sic illæ* sont démembrées *usque ad zonam,* jusqu'à la ceinture. Que leur reste-t-il à montrer ? Le limas, il se descouvre *ad ostendendum* son collet... *Ecce nihil tegitur in multis nisi immunditia ; Ecce* tu lâches l'arbalestre et le trait vient frapper un passant. »

A propos de l'amour que Jésus exige tout entier des fidèles, Robert Messier trouve l'a-

gréable apologue d'une jeune fille d'une grande beauté, qui avait une pierre précieuse, *in gremio suo,* dans son sein. Ce joyau excitait la convoitise de plusieurs jeunes hommes, dont chacun lui offrait tout ce qu'il savait faire pour le posséder. — Que m'offres-tu? dit la belle au premier. — Ma sœur, je suis peintre et je te ferai un beau portrait. — Et toi ? dit-elle au second. — Je suis ménestrel et sais jouer de tous les instruments ; je t'enchanterai par mes accords. Vint le troisième. — A ton tour, dit la pucelle ; que me donnerais-tu pour ma bague ? Celui-ci était parfumeur, *apothecarius.* — Je te donnerai des parfums exquis. Ce n'était pas encore ce qu'il fallait à la jolie fille pour le prix de son joyau. Le quatrième, qui était cuisinier, lui dit : « *Dabo tibi* du soupicquet. » Ce soupicquet ou saupiquet était un condiment exquis qui rendait tous les aliments délicieux. — Et après ? fit la pucelle, en serai-je plus heureuse? Ce que lui offrit le cinquième, qui était entremetteur, *leno,* est peu honnête à dire : c'est une variété d'amants qu'il suppose devoir la réjouir infiniment. La belle fille s'indigne et jette cet homme honteux à la porte : — *Ite rustissime et turpissime!* A Dieu ne plaise qu'un *leno et maquerellus* obtienne mon précieux joyau! Vint enfin un prince, un fils de roi, honnête et gracieux, comme il y en

a dans les contes de fées : — Ma mie, lui dit-il, je m'offre moi-même tout entier à toi. Celui-ci obtint aussitôt le précieux joyau. C'était l'amour que voulait la pucelle, et le don tout entier d'un cœur. *(Feria VI, post tert. Dom. Quadrag.)*

L'austère Guillaume Pepin, qui ne plaisantait guère, a cependant, lui aussi, des boutades satiriques et de grasses anecdotes qui, lancées dans l'unique but de faire rougir les coupables, auraient pourtant fait la joie de Panurge et de Frère Jehan des *Entommeures.* Dans son quatrième Sermon après le troisième dimanche de Carême *(Exposit. Evang. Quadrag.),* il cite au nombre des pénitences singulières et plus utiles *ad gulam confessoris* qu'à l'âme du pénitent, celle qu'avait imaginée un prélat de Picardie, à l'égard d'un de ses clients qui récoltait de bon vin, du beurre fin et d'excellent froment.

« *Nota de illo prelato in Picardia,* qui condamnait un de ses administrés, convaincu d'un péché de la chair, à lui payer une pinte de vin blanc, *pintam vini albi ;* car il raffollait de ce genre de vin, *hujusmodi vinum diligebat ;* plus une certaine portion de beurre et de pain de bonne qualité. Ce que je raconte là, ajoute encore notre Pepin, est vrai : *Vera sunt quæ refero.* »

Un peu plus loin, même sermon, il s'indigne contre les prêtres qui montent à l'autel sans se laver les mains, c'est-à-dire sans confesser leurs péchés : « De ce nombre, dit-il, sont nombre d'ecclésiastiques concubinaires, simoniaques, adonnés à la crapule et à l'ivrognerie, *crapulæ et ebrietati dediti*, et pareillement aux jeux de hasard. » Or, comme exemple d'un prêtre plus consciencieux que la plupart des autres, le bon moine cite l'égrillarde histoire que voici :

« Prenons exemple de certain chapelain d'un grand seigneur que son maître vit, un matin, par la fenêtre de sa chambre, en train de caresser une de ses servantes dans un coin du jardin, *perperam agere cum quadam ancilla in horto*. Un peu après, le seigneur fit venir le coupable et le prévint qu'il ait à se préparer à dire la messe. Le pauvre prêtre, se rappelant sa faute et songeant d'autre part qu'il n'était pas facile d'avoir un prêtre sous la main pour s'en faire absoudre, s'excusa de la célébration du service divin, en répondant à son maître qu'il venait de manger une prune rencontrée par hasard dans le jardin. Le noble châtelain sourit et sut bon gré à son aumônier de son scrupule d'aborder l'autel avec des mains fraîchement souillées. »

Ce petit tableau caractérise parfaitement

cette époque, où le clergé prenait si largement ses aises avec le Ciel. On reconnaît à la haute considération que le seigneur châtelain accorde à son aumônier, pour un fait si peu louable, puisque le point de départ en était l'oubli de son vœu de chasteté, le temps où Olivier Maillard s'écriait : Combien de prêtres ne font pas difficulté de monter à l'autel, souillés du péché de la luxure, et ne craignent pas de toucher la chair du Christ, de ces mains avec lesquelles ils viennent de toucher la chair des filles de joie, *attrectare carnem meretricium !*

Robert Messier aimait beaucoup à présenter ses censures en façon de fables et de paraboles ; en voici une dont les avocats et procureurs qui officiaient autour de lui portent le poids ; elle est digne de faire pendant à la comparaison de Jean Clérée : Un peintre avait fait un tableau des trois ordres de la société féodale : l'agriculture (le tiers état) avec cette devise : — Je nourris les deux autres; la noblesse disant : — Je les défends; l'Église : — Je prie pour eux. Un autre peintre survint qui compléta ainsi l'apologue : il ajouta le barreau sous la figure d'un avocat, avec cette devise : — Moi, je les dévorerai tous les trois.

Voici encore une fable de ce même prédicateur, l'un des derniers venus de la pléiade macaronique de la chaire ; celle-ci est d'un senti-

ment plus profond et d'une mélancolie plus accentuée ; c'est une sorte de congrès de l'eau, du vent, du feu et de la vérité qui se confient leurs douleurs : « Tout le monde, disait le feu, me chasse et m'éteint en été ; c'est pourquoi je me réfugie dans les veines du caillou. — Pour moi, dit l'eau, on m'emploie à laver la boue et l'ordure ; cela fait, on me jette, c'est pourquoi je me cache dans les joncs du marais. Le vent prend la parole et dit : — L'hyver venu, les hommes me chassent de leur demeure, et je me cache sous la feuille du tremble. » La vérité seule s'était tue ; elle parla à son tour et dit : « Tout le monde me poursuit ; je ne sais où me réfugier ; j'ai peur de mourir sans confession, car personne ne veut me prêter l'oreille ; aussi fuirai-je par delà les nuées, *ad nubes Domine veritas tua.* »

Il y a dans cet apologue au parfum oriental une indéniable poésie, un sentiment large et triste, puisé aux grandes inspirations de la nature. Chez ces humbles moines, dont la parole a généralement des accents moins élevés, ces notes puissamment poétiques sont loin d'être des raretés. A leur heure, Maillard et Menot, dont tant de gens superficiels ont cru avoir le droit de rire, ont eu aussi leurs inspirations poétiques, et nous verrons des échantillons de leurs vers. En attendant, et

bien que cela paraisse un hors-d'œuvre au milieu de contes et de fabliaux, écoutez cette citation de Michel Menot, qu'on croirait copiée sur la charmante ballade de François Villon, célèbre par son touchant refrain :

Mais où sont les neiges d'antan !

« O Seigneur, hélas ! s'écrie-t-il *(Feria V post Cineres), omnes vadimus mori,* nous allons tous à la mort. L'humanité ressemble à la Loire qui coule sans cesse; mais l'eau qui passe aujourd'hui sous le pont est-elle l'eau qui y passait hier ? Le peuple qui s'agite maintenant dans cette cité de Tours est-il le même qu'il y a cent ans ? Me voici maintenant dans cette chaire, une autre année quelque autre prêcheur m'y remplacera. Qu'est devenu ce roi Louis (XI) qui *tam erat* craint ? Qu'est devenu ce roi Charles qui, à la fleur de son âge, faisait trembler l'Italie ? Hélas ! ils pourrissent sous terre. Où sont les damoyselles qui jadis ont tant fait parler d'elles ? Avez-vous lu le *Roman de la Rose* et celui de *Mélusine,* et tant d'autres qui ont eu si grande vogue ? Certes, c'est ainsi que tout passe ! Tous nous devons disparaître, et, comme les gouttes d'eau, être absorbés par la terre. »

Revenons aux fables et apologues dont nos

libres prêcheurs se servaient avec autant d'adresse que les orateurs de la Grèce antique. Les plus érudits d'entre eux rajeunissaient pour les appliquer aux homélies chrétiennes, les fictions de l'antiquité, que devaient leur emprunter, à leur tour, les fabulistes modernes. De ce genre est la fable ingénieuse de la chauve-souris, que Robert Messier a glissée dans son quatrième sermon après le troisième dimanche de Carême; il l'adresse spirituellement à ceux qui se tiennent cois devant l'iniquité, devant l'erreur, devant l'abus de la force; prêts à se dire partisans de l'opinion qui l'emporte, du parti qui triomphe. Bien que dite en simple prose au couvent des Frères Mineurs de Paris, la version de Robert Messier et la morale qu'il en tire sont exactement les mêmes que celles adoptées par La Fontaine près de deux cents ans plus tard.

La guerre s'émeut entre les quadrupèdes et les oiseaux; or, pendant qu'ils échangent des coups de bec et des coups de dents, la chauve-souris se contente de humer l'huile des lampes du sanctuaire, et ne prend parti d'aucun côté. Après les armes faites, elle est rencontrée par des gens des deux partis, qui furieux encore de leurs pertes, se disent : — Voilà un de nos ennemis, il faut le tuer! — Oh! mes amis, répond la cauteleuse bête, que dites-vous là? Aux

quadrupèdes, elle dit : — Je suis de votre bande; voyez mes quatre pattes. Aux oiseaux : — Je suis des vôtres, voyez mes ailes.

De ce genre encore est la fable de l'*Homme et de ses deux Maîtresses,* de Vincent Ferrier : l'une jeune et l'autre vieille, qui le rendent chauve en l'épilant tour à tour de ses cheveux noirs et de ses cheveux blancs. Également celle des rats qui veulent attacher un grelot au cou des chats, laquelle est contée par Guillaume Pepin dans son sermon du dimanche de la Passion. Tout le monde convient, dit-il, qu'il est nécessaire d'adresser de vertes remontrances au roi, au prince, à l'abbé, à l'évêque, au président; de leur reprocher tels ou tels abus d'autorité, telles ou telles iniquités qu'ils commettent ou qu'ils autorisent; mais nul n'ose s'en charger. « Ils sont semblables en cela aux rats qui s'assemblent, un beau jour, et arrêtent qu'il est indispensable de suspendre un grelot, *parvam nolam,* au cou des chats, qui les guettent nuit et jour et les étranglent inopinément. La mesure est prise à l'unanimité; mais aucun de ces prudents conseillers n'ose dire : — Puisque chacun craint pour sa peau, ce sera moi qui attacherai le grelot. » Aussi pusillanimes sont, ajoute Pepin, les prédicateurs des grands, les conseillers des puissants, les docteurs et les confesseurs de Cour.

Le Dominicain Robert Holkot, qui a tant prêché dans les dernières années du XIVe siècle et les premières du XVe, affectionnait les comparaisons bizarres. Sous prétexte de leçons sur les Proverbes de Salomon, *In Proverbia Salomonis,* il passe en revue, dans près de deux cents homélies, toutes les légendes et les mythologies de l'antiquité; il trouve dans ce vieux bagage une foule de motifs à analogies chrétiennes; voici quelques-unes de ces paraboles prises à l'aventure :

Les bœufs aux cornes desquels Fabius *Cunctator* attacha des fascines enflammées, pour effrayer les soldats d'Annibal, représentent, à ses yeux, les prélats de l'Église agités par l'embrasement de la foi et lancés par leur divin général contre les légions de l'Enfer. (*Lectio LII.*) Ariane, oubliant dans les bras de Bacchus les larmes que lui a fait verser l'abandon de Thésée, figure la pécheresse à laquelle Dieu veut apporter l'ivresse de la béatitude en échange de ses baisers. (*Lectio XXXIV.*) La baleine qui, dit-il, défend vaillamment les poissons attaqués par le *cocodrilus sine corde,* est le symbole de la protection constante que Jésus accorde à ses fidèles, contre les embûches de Satan. (*Lectio CIII.*) Ajax et Narcissus, changés en fleurs, sont des images du peu de durée de la gloire et de la beauté mondaines. (*Lec-*

tio XXXI.) L'arc d'Apollon représente d'une façon frappante la science des secrets divins; cette science étant la seule qui puisse se plier à toute interprétation catholique, *ad omne sensum catholicum, moralem et mysticum.* (*Lectio XLIII.*)

Ne doit-on pas rendre justice au grand sentiment philosophique contenu dans cette comparaison de la flexibilité de l'arc à l'élasticité désirable dans les interprétations de l'Église? Certes, il est à regretter que la Papauté n'ait jamais pensé à adoucir le rigorisme d'orthodoxie qu'elle ne cessa de vouloir imposer au monde. Il est fâcheux qu'elle n'ait pas admis, avec Robert Holkot, la flexibilité de l'interprétation religieuse, la docilité évangélique à accueillir et à placer dans le trésor de la révélation, à mesure que les grands travailleurs inspirés de la science les découvraient, cette part des secrets divins qui forment, avec le sentiment chrétien d'amour et de réciprocité universels, le faisceau lumineux de la vérité.

Une pareille élasticité du sens divin eût conservé à la religion fondée sur l'explosion des sentiments humanitaires, sortis des lèvres jeunes et ardentes de Jésus, le caractère d'indéfinie progression dont ne saurait se passer tout ce qui doit vivre et grandir avec l'humanité, indéfiniment entraînée, par ses aspirations toujours

actives, à la pénétration de l'inconnu, à la recherche du mieux.

Ces regrets adressés à la clairvoyance de l'Église romaine ne doivent pas nous empêcher de constater, après les quelques citations de bonne humeur de ce chapitre, dont il eût été facile de doubler et de tripler la dose, que l'esprit des Moines prêcheurs n'était pas trop mélancolique. Malgré la sévérité des doctrines qu'ils enseignaient, a-t-on trouvé, depuis, beaucoup de prédicateurs qui s'entendissent mieux que ces libres compères à empêcher leurs auditeurs de s'endormir ou de s'attrister ?





CHAPITRE X

PARODIES SACRÉES, PROCESSIONS BIZARRES ET MASCARADES DES OCTAVES DE NOEL, DE PAQUES, DE LA PENTECÔTE, DE LA FÊTE-DIEU ET DE LA SAINT-JEAN. — DANSES, JEUX ET ORGIES DANS LES ÉGLISES. — ROLES QU'Y JOUAIT LE CLERGÉ. — RELIQUES DE L'ANESSE LÉGENDAIRE, CONSERVÉES A VÉRONE. — MINIATURES SATIRIQUES DES LIVRES D'HEURES ET SCULPTURES COMIQUES DES CATHÉDRALES.



E faisceau de singularités semi-naïves, semi-grotesques, rentre bien dans notre cadre : il constitue l'un des débraillements illogiques le plus caractéristique des mœurs de nos aïeux contemporains de ces curieux siècles : c'est la série des sentiments contrastés qu'ils mettaient dans l'exercice de leur culte. On refuserait assurément de croire à la versa-

tilité avec laquelle ces hommes, dont le zèle religieux allait jusqu'à l'abnégation de la raison, passaient, à l'égard de leurs mystères respectés, de la vénération la plus aveugle à la raillerie la plus mordante. C'était dans les églises et dans les cloîtres que se célébraient ces cérémonies parodiées ; et quand les acteurs en sortaient sous forme de procession, ils parcouraient les champs et les rues, redoublant leurs bouffonneries, sous la conduite et à l'imitation des membres du Clergé.

Nos ancêtres du moyen âge étaient revenus à ce degré primitif de la vie collective, où tous les éléments de la société sont puisés dans le sanctuaire : toutes les notions de l'autorité, de la loi et de la science découlaient pour eux de cette source mystérieuse et inspirée. Le temple leur offrait les notes complètes de la gamme humaine ; ils y trouvaient l'enseignement de tous les devoirs, la consolation de toutes les peines et la satisfaction de toutes les joies.

Pas plus que les nations antiques, dont l'histoire a compté les premiers pas ; pas plus que l'Égypte du temps des Pharaons, la Grèce du temps d'Homère et d'Hésiode, Rome à l'époque où le Ciel lui envoyait les boucliers sacrés ; pas plus que l'Hindoustan, dont nous avons surpris la foi immobile et le sommeil intellectuel, les peuples du moyen âge n'échappèrent

à la fantaisie de jouer de temps en temps avec les choses et les êtres surnaturels dont ils avaient fait l'objet de leur culte. Les libertés souvent excessives qu'ils prirent avec les mystères des nouveaux autels, partaient du même besoin de contrastes, de cette même loi de l'accord des extrêmes qui est au fond de l'âme humaine ; mais ces licences tapageuses ne sont pas, comme on l'a si souvent répété, de simples regains des traditions païennes, de pures imitations des Bacchanales et des Saturnales.

L'enfant qui saute sur les genoux d'un aïeul, lui tire la barbe et les cheveux en riant, qui emprunte à ce vieillard aimé sa longue canne et son grand chapeau pour amuser les assistants, ce jeune rieur n'imite personne en faisant cela : ces joyeuses espiègleries sont vieilles comme la première famille de la race humaine. Chaque génération de bambins répète ces malices et ces mascarades enfantines ; tous et à toutes les époques, ils ont éprouvé un bonheur extrême à prendre, un instant, leurs aises avec l'être vénéré, à se moquer un peu de la haute autorité de la famille.

Ce que les historiens nous content des orgies qui se faisaient dans les temples de l'antiquité, ce qu'ils nous apprennent des moqueries irrévérencieuses que les peuples d'autrefois mêlaient à leurs solennités austères, avec la parti-

cipation de leurs pontifes, si nous le retrouvons pratiqué dans l'Église chrétienne, cette coïncidence se produit sans aucune nécessité de plagiat. Que ces familiarités de nos pères avec les nouveaux habitants du ciel vinssent du même besoin de prendre un instant de répit, presque de revanche, avec les autorités indiscutables, dont l'absolu respect écrasait leur esprit, ce point évident de rapport avec les croyants des religions antiques me semble des plus naturels, et je l'admets volontiers, mais là s'arrête l'imitation des Chrétiens.

Il dut se creuser un fossé profond entre les générations grecques et romaines, desquelles nous aurions, au dire des érudits, reçu de semblables traditions, et les générations des temps féodaux, remaniées, triturées par les mélanges de races nouvelles et les misères des invasions. Après l'an mille, par exemple, qui remplit de tant de terreur l'âme des populations, lesquelles s'attendaient à chaque instant à voir sonner la dernière heure de l'humanité, n'avons-nous pas constaté, dans la *Vie au temps des Trouvères,* qu'à l'aspect des sociétés féodales si complétement métamorphosées, on eût pu supposer qu'un récent déluge avait noyé les premières couches humaines, et qu'une race entièrement neuve, en Europe au moins, leur avait succédé?

L'étude approfondie des fêtes à grelots, dont nous allons esquisser un tableau rapide, nous autorise à admettre, contre l'avis commun, que ces fêtes sont sorties d'une impulsion originale, qu'elles ont jailli du cœur même de la société chrétienne. Il suffit d'examiner avec attention le programme de ces nouvelles mascarades pour en découvrir le cachet particulier. Le rituel de ces offices parodiés, de ces processions enfantines, dont il ne nous reste que la scène dialoguée de l'ouverture des portes de l'église après la procession des Rameaux, le marteau bruyant de la cérémonie des *Ténèbres,* la crécelle du Vendredi Saint, le tombeau, la crèche, les torches de la Chandeleur et quelques scènes atténuées ; le caractère des acteurs qui jouaient leur rôle dans ces ébauches de drames hiératiques ; tout, jusqu'aux paroles, aux hymnes, aux costumes et aux imitations des cris des animaux de la légende biblique, portait absolument la livrée de la foi évangélique ; tout dans ces fêtes était marqué au sceau des livres d'Israël, aux armes héraldiques des deux Testaments.

A la fête de l'*Ane,* était-ce le baudet du vieux Silène qui jouait encore son rôle à la procession établie en son honneur ? Non, pas le moins du monde. Le nouveau triomphateur était l'ânesse paisible de la fuite en Égypte et

du triomphe de Jésus à Jérusalem ; c'était aussi l'âne de la crèche de Bethléem. La prose de Pierre de Corbie le témoigne dès le XII[e] siècle : le modeste animal avait été nourri dans les collines de Sichem et descendait de la race améliorée dans la tribu de Ruben ; il avait traversé le Jourdain pour assister à l'enfantement sacré de Bethléem :

Hic in collibus Sichem,
Jam nutritus sub Ruben,
Transiit par Jordanem,
Saliit in Bethleem.

C'était encore l'ânesse clairvoyante de Balaam, que l'on continuait à faire parler à son tour dans ces anniversaires facétieux. Rien de moins païen que ce favori de nos fêtes : l'hymne qui loue sa vigueur et sa sobriété ne fait aucune allusion aux rits chers aux faunes et aux bacchantes. C'est à sa force patiente, à son pied lent, mais sûr, dit Pierre de Corbie, que l'Église du Christ dut de voir l'or d'Arabie, l'encens et la myrrhe de Saba affluer dans ses sanctuaires :

Aurum de Arabia,
Thus et myrrhum de Saba,
Tulit in ecclesia
Virtus asinaria.

Ainsi des autres personnages de la fête : c'é-

taient des clercs, des chanoines, des personnages aux fonctions graves, dont les costumes bibliques, les longues barbes, les paroles représentaient les héros de la procession nouvelle, comme le témoigne le rituel conservé à Rouen, sous ce titre : *Ordo processionis Asinorum,* dont j'ai sous les yeux une copie textuelle que je dois à l'obligeance de M. Delasize, bibliophile zélé et l'un de mes bons amis. C'étaient des acteurs gradés dans l'Église qui représentaient les prophètes, les chefs et les princes mis en scène dans ces souvenirs de la Bible.

Le bacchique *Évohé* des Grecs avait fait place au braiment éclatant de l'âne glorifié ; et les assistants imitaient avec entrain ce clairon asinique, non-seulement après chaque strophe de l'hymne du pieux archevêque de Sens, mais à l'introït de la Messe, au *Sursum corda* jusqu'à l'*Ite Missa est,* qu'il remplaçait, ainsi qu'on peut le lire dans l'*Ordinarium* de cette fantasque cérémonie, daté du XII[e] siècle et si souvent cité : « *In fine missæ, sacerdos versus ad populum, vice : Ite missa est, ter* HIHANNABIT ; » le prêtre, tourné du côté du peuple, braira trois fois, au lieu de chanter *Ite missa est.* « *Populus vero, vice : Deo Gratias ter respondebit : Hi han, hi han, hi han !* » et le peuple répondra aussi par trois sonores braiments.

Rien de moins vénérable, aux yeux des Grecs, que l'âne des Bacchanales ; quant à la modeste monture de Jésus et de sa Sainte Mère, elle était honorée à l'égal d'un Saint : elle avait sa légende à elle et ses reliques miraculeuses. La tradition disait que, fatigué de ne rien faire en Palestine où, par la volonté du Ciel, il avait été délivré du bât, l'intelligent animal fut pris de l'envie de visiter les pays étrangers et de passer la mer. Parvenu au rivage de la Méditerranée, les flots devinrent sous son pied solides comme le cristal, lui permettant de visiter Chypre, Rhodes, la Crète, Malte et la Sicile. Le saint voyageur aborda enfin l'Italie, sur la place où devait plus tard être bâtie Venise ; mais il y trouva l'air malsain et l'herbe amère, et, remontant l'Adige, il s'établit à Vérone, où il séjourna jusqu'à sa mort. Les habitants de la cité lombarde rendirent des honneurs presque divins à ses dépouilles, qu'on recueillit dans un reliquaire de forme particulière : une image d'âne en bronze doré, où la piété des fidèles put longtemps les honorer.

Quels débris de réminiscences païennes pourrait-on également trouver dans la fête des *Apôtres*, qui se célébrait en Espagne, le jour de la Pentecôte, avec grands roulements de tonnerre au sommet de l'église, avec chutes de

feuilles de chêne et de vieux papiers enflammés, avec torches ardentes qui tombaient sur le public, en souvenir des langues de feu; avec tourterelles et pigeons pour figurer le Saint-Esprit? Et dans les banquets de la mi-Carême, qui se faisaient bruyamment le quatrième dimanche, au cœur même du temple, sous le titre de *Dominica refectionis?* Et dans les fêtes des *Fous* et des *Innocents,* où l'on élisait, le jour de l'Épiphanie, un évêque ou un pape enfant, selon que le diocèse relevait directement du royaume ou de Rome, afin d'honorer l'enfance du Christ? Et dans tant d'autres réjouissances singulières à base chrétienne?

Cette mise en scène des légendes religieuses n'était pas, d'ailleurs, particulière à l'antiquité classique; on la voit pratiquée sur les rives de l'Indus et du Gange. Les indigènes de l'Amérique se masquent également pour célébrer certains anniversaires de leurs croyances, et dansent la danse des Bisons et du Tomahawk, pour honorer leurs ancêtres et le Grand-Esprit. Les nègres eux-mêmes ont transporté dans nos colonies certaines cérémonies mystérieuses du centre de l'Afrique et des danses symboliques du pays où croît le boabab.

Le *Tour du Monde* a reproduit, il y a quelques années, les détails d'une procession annuelle, faite par la vaste secte musulmane des

Schites : en Perse, dans le Daghestan, le Khoraçan, le Boukhara et jusque chez les croyants de la secte des Sunnites, répandue dans les provinces de l'Hindoustan, pour célébrer l'anniversaire des martyrs de l'Islam, Hussein et Hassan, son frère, cinquième successeur direct de Mahomet dans le gouvernement de Médine et le khalifat d'Arabie. Ces deux descendants du Prophète, victimes de l'ambition d'un prince de Syrie, du nom d'Aysid, ont laissé une mémoire vénérée dans toutes les contrées transcaucasiennes. Or la procession, où l'on pleure encore leur martyre, a beaucoup de rapport avec nos processions de flagellants ; des supplices volontaires y figurent, à la grande dévotion des assistants : les *Balafrés,* qui s'entaillent le front et les tempes à coups de sabre ; les *Martyrs,* qui se couvrent la face et le haut du corps de couteaux, de yatagans et de bâtons pointus fichés dans les chairs ; les *Pénitents,* qui s'écrasent la poitrine à coups de briques et se détériorent la peau, tous luttant de fanatisme cruel pour plaire à Dieu.

La coutume de semblables fêtes était donc générale chez les peuples vivant à l'état hiératique, et chacun d'eux y apportait des excès d'humeur sombre ou d'humeur joyeuse, selon les instincts de sa race et son tempérament. Chez nous, nous le verrons, ces deux genres

d'excès alternaient et même s'entremêlaient avec le même entrain.

A l'époque féodale, les églises étaient infiniment moins respectées qu'elles le sont devenues de nos jours ; ce n'étaient pas, il s'en fallait beaucoup, des lieux exclusifs de méditation et de recueillement. Aujourd'hui ceux qui ne croient plus à leurs mystères ont simplement cessé d'en franchir le seuil, et les fidèles persévérants n'y entrent désormais que pour se recueillir et pour prier. Au moyen âge, on y entrait à toute occasion et pour tout faire : les prêtres donnaient eux-mêmes l'exemple de ce sans-gêne. Guillaume Pepin signale ceux du xv[e] siècle comme des « barbares qui s'étalent en véritables brutes dans l'héritage du Seigneur, polluant le saint temple, les presbytères et les cloîtres de leurs actions ordurières. » *(Speculum aureum super Psalmos ; Postilla septimi psalmi.)*

Ailleurs, le même prêcheur nous montre les chanoines à prébende, *prebentati*, ne venant aux *heures* canoniales et à l'office des morts que pour les distributions qui les suivent, *propter distributiones*. Or en attendant les grasses prébendes, que font ces messieurs ? Ils vaguent par l'église, tuant le temps en commérages et en toutes sortes de sottises avec les laïques et autres gens, *vagantur in ecclesiam,*

terrentes tempus in confabulationibus et levitatibus multis, cum laicis et alteris personis.

Dans le même sermon, *in die Purificationis,* Pepin nous représente l'église servant aux rendez-vous d'amour : « Beaucoup de gens y entrent en esprit de fornication et de luxure, *fornicationis et luxuriæ;* de ce genre, dit-il, sont nombre de femmes, *sunt multæ mulieres.* » Plus loin, il nous apprend qu'il s'y faisait des festins et des orgies : « Combien viennent dans le temple en esprit d'ivrognerie et de goinfrerie, *in spiriritu ebrietatis et crapulæ!* De ce nombre sont beaucoup d'habitants de la campagne, *rurales,* qui observent certaines confréries, *quasdam confraternitates,* en l'honneur desquelles ils doivent, disent-ils, se réunir à certains jours de l'année pour festoyer dans des banquets. Et cela se fait dans les églises, parce qu'ils ne trouvent nulle part ailleurs des salles aussi vastes et des édifices aussi spacieux. Ainsi ils profanent et souillent le sanctuaire par leurs débauches, leurs ivresses, leurs ordures et leurs clameurs, *suis crapulis et ebrietatibus, spurcitiis et clamoribus.* »

Geiler de Kaisersberg complète la liste des usages auxquels on employait les nefs saintes. La cathédrale de Strasbourg, où il prêcha la plupart de ses courageux sermons, servait de

grand chemin. Pour abréger de quelques pas, dit-il, les gens de la ville la traversent sans façon, et ceux de la campagne y font même passer leurs bestiaux. Comment s'étonner qu'on s'y permît les excentricités burlesques des anniversaires parodiés, dont nous invoquons sommairement ici le souvenir ?

Rappelons-nous la camaraderie, souvent très-intime, que nous avons constatée dans le premier volume de cette étude, la familiarité décidée avec laquelle nos ancêtres traitaient les Anges, les Saints et les personnes de la famille céleste, et comment ils s'en étaient fait des patrons, des médecins, des pourvoyeurs, des voisins à leur portée, des parents même et des amis. N'oublions pas non plus les plaintes faites par ce même Geiler et par son confrère italien Savonarole, sur l'habitude prise par les peintres de leur temps, de représenter les vierges et les compagnes des Saints sous les traits de leurs maîtresses et de celles de leurs amis.

Ces prémisses posées, les licences des fêtes de l'*Ane*, des *Innocents*, des *Fous* et leurs processions débraillées, nous paraissent bien moins sacriléges et bien moins scandaleuses.

Le groupe principal des plus licencieuses de ces réjouissances liturgiques se plaçait autour de Noël. A toutes les populations de notre hémisphère, l'hiver a toujours paru la saison la

plus favorable aux longs festins et aux grandes risées. Chacun y est plus libre de son temps : on peut s'assembler sans s'occuper de l'état du ciel et de la terre, sans craindre pour les fruits de la vigne et les herbes des champs. Les récoltes sont dans la grange et dans la cave, les saloirs sont pleins; on peut y puiser sans crainte; et puis autour de Noël, le soleil reprend sa course, il faut célébrer cette renaissance, en buvant et en chantant, quel que soit le nom du dieu ou du prophète qui ait succédé à cette première déification de la lumière et de la vie.

Pendant l'Octave de Noël et de l'Épiphanie, on se réunissait donc dans les plus vastes salles qui fussent à la disposition de tous, comme dit Pepin, c'est-à-dire dans les églises. Les théâtres où l'on pût dramatiser des sujets d'intérêt général n'existaient pas encore. Il n'y avait guère, nous le verrons au chapitre des détails de mœurs, que de petites scènes étroites, dans des logis privés, où l'on blasonnait, en façon de commérages dialogués, les parents, les voisins, les habitants d'une maison, d'une rue, tout au plus d'un même quartier. Il y avait nécessité à ouvrir les nefs des temples pour les essais dramatiques empruntés aux sujets de la mythologie nouvelle, familiers à tous les spectateurs; pour les explosions de l'esprit

satirique, contenu si étroitement pendant les autres mois de l'année.

L'âne, célèbre par le rôle que lui avaient attribué les textes saints, était, de tous les héros mythologiques, le personnage le plus connu, le plus populaire, celui qui se prêtait le mieux aux allusions critiques, celui dont le nom sonnait le plus joyeusement aux oreilles de toute la chrétienté. On célébrait partout les vertus de ce collaborateur des prophètes d'Israël, de ce porteur de tant de reliques, de cet associé aux revers et aux gloires du Rédempteur. De même que toutes les choses qui émerveillaient les vieux siècles, comme l'étoile qui s'arrêta sur Bethléem, comme les Mages, n'était-il pas venu de l'Orient?

Orientis partibus
Adventavit asinus,
Pulcher et fortissimus,
Sarcinis aptissimus.

Ecce magnis auribus.
Subjugalis filius,
Asinus egregius,
Asinorum dominus.

Il est venu d'Orient
Ce bel âne si vaillant,
Si capable de son dos
A transporter les fardeaux.

Voyez quelle ampleur d'oreilles
Chez ce fils docile au faix!

Cet âne bel à merveille
Est le seigneur des baudets.

Ajoutez aux neuf strophes de ce genre candide, qui sont restées dans toutes les mémoires, cet éclatant ricanement des naseaux, que les assistants cherchent à imiter en manière de refrain, pour honorer le favori de la fête, caparaçonné d'une ample chape brodée et dorée, et vous comprendrez le retentissant effet de cette solennité. Toutes les maisons se vidaient à l'heure de ce bruyant office : les tavernes, les boutiques, les écoles, les étuves, jetaient leur contenu sur les pas de la procession. Chacun accourait pour faire chorus dans ce braiment de reconnaissance qui, poussé par des milliers de poitrines, montait au ciel avec le parfum de vieux cuir s'exhalant des encensoirs au lieu de celui de l'encens :

Eh ! sire âne car chantez,
Belle bouche rechignez,
Vous aurez du foin assez
Et de l'avoine à plantez !
Hi han ! hi han ! hé hé !

On mêlait l'âne à la plupart de ces processions parodiées ; c'était lui qui portait sur son dos l'évêque des Fous, l'évêque des Innoçents, la Vierge Marie à la procession des Apôtres ; et cela non-seulement dans toutes les

villes de France, mais dans les cités flamandes, dans celles d'Angleterre, d'Espagne et d'Italie; son culte était véritablement universel dans la chrétienté.

Le grand attrait de ces réjouissances à tous crins était surtout dans les sarcasmes, dans les satires et dans les allusions insolentes dont on accablait, à cette occasion, les grands dignitaires de l'Église, devant lesquels on se prosternait avec tant de révérence pendant les autres jours de l'année. La papauté, l'épiscopat et toutes les autres dignités cléricales étaient représentées se vautrant dans les excès les moins honnêtes, proférant les expressions les plus scandaleuses. Est-il besoin de rappeler ici tous les dévergondages de ces fous revêtus de chapes, d'étoles, de dalmatiques, coiffés de barrettes et de mîtres, le tout mis de travers et porté en dérision?

Ces railleurs des choses et des hommes consacrés au culte chantaient des refrains obscènes, mimaient des postures indécentes, menaient des danses échevelées, embrassaient les femmes de l'assistance. Pendant que l'un d'eux, *unus ex saturatis diaconis vel canonicis*, célébrait ce qu'on appelait une messe blanche, c'est-à-dire sans hostie ni consécration, ses acolytes, prêtres et chanoines, dévoraient gloutonnement des viandes grossières sur les cornes

de l'autel, buvaient l'hydromel et le vin à pleins pots, jouaient aux dés, aux osselets et plus tard aux cartes, et faisaient rouler devant le tabernacle les deniers et les testons. Ils semblaient avoir à cœur de mettre publiquement en pratique ce mot des sermonnaires si souvent répété : « Vous dévorez sans rougir le patrimoine du juste qui pend en la croix ! » Bien plus, et vraisemblablement afin de signifier que les gens d'Église détournaient à leur profit les frais du culte, ils se servaient pour des usages licencieux des vases et du linge consacrés au service divin, et encensaient la foule avec de vieux suif et de vieux chiffons, au lieu de benjoin et d'encens.

Pour excuser ces indécentes orgies, on a essayé de prétendre que le haut clergé les déplorait, ce dont les décrets des conciles et des synodes feraient foi. Avouons, si l'on y tient, que presque toujours, en effet, ces assemblées ecclésiastiques consacrèrent quelques lignes à blâmer de tels désordres ; mais le bon sens ne se satisfait pas complétement de cette excuse. A cette époque où le joug de l'Église était si pesant, on ne saurait douter que la conscience publique n'eût, à l'instant, réprouvé ce qui aurait fait l'objet de la réprobation des prélats. L'excommunication eût d'ailleurs fait prompte justice de ces parodies effrontées et de leurs

auteurs. Dans les synodes, le haut clergé ne protestait guère que pour la forme; en réalité, les prêtres de tous rangs mêlèrent, pendant de longs siècles, leurs éclats de rire à ceux de la foule, et la conscience ecclésiastique s'accommoda de ces saturnales chrétiennes, sans plus de façon que la conscience laïque et profane.

On n'en finirait pas, si l'on voulait énumérer toutes les folies que le monde chrétien se permettait dans ces *kermesses* traditionnelles de la foi. On s'y masquait de mille manières : les prêtres en laïques et les laïques en prêtres; les deux sexes échangeaient leurs vêtements. Quelquefois même, à celles de ces fêtes qui tombaient au printemps ou en été, on paraissait, hommes et femmes, presque aussi peu vêtu qu'aux bains publics et aux étuves. Cela arrivait, par exemple, à la procession du Saint-Sacrement d'Aix en Provence, qui plaisait tant au bon roi René. Or, ce costume léger et ce mélange des déguisements favorisaient les attouchements les plus libres et les caresses les plus accentuées.

On y dansait dans la nef des églises, comme le témoignent les rituels spéciaux, celui de l'église collégiale de Sainte-Marie-Madeleine de Besançon, entre autres, où il est dit, au chapitre du jour de Pâques : « *Finito prandio, post sermonem, fiunt choreæ in claustro vel in me-*

dio navis ecclesiæ, si tempus erat pluviosum, cantando carmina ut in processionariis continentur. Finita chorea, fit collatio cum vino rubro, etc. » Le banquet achevé et le sermon fini, on danse dans le cloître ou dans la nef de l'église, si le temps est pluvieux, en chantant les vers indiqués dans les processionnaires. Cela fait, on se reprend à manger et à boire. — Or, que chantait-on ? A peu près ce que l'on voulait, disent les vieux témoins, bien que l'on pût avoir recours, selon le Rituel, aux strophes indiquées dans les livres spéciaux. En ce cas, voici en spécimen le premier couplet d'une de ces cantilènes officielles, notées et conservées jusqu'à nous par un chanoine de Besançon, qui vivait au xv[e] siècle et se nommait Hugues de Vilète :

Fidelium sonet vox sobria,
Convertere Sion in gaudia,
Sit omnium una lætitia
Quos unica redemit gratia.

Si la voix des fidèles eût été sobre, selon le vœu de la strophe, elle eût pu se contenter de chanter la joie commune à tous de la Rédemption ; mais *vox fidelium* s'était exaltée à la table d'où elle sortait ; à cette mince poésie la foule joignait donc des refrains fantaisistes, qui s'harmonisaient davantage avec « les fouaces et

le lard bénis » qu'on avait distribués aux assistants. On ne se contentait pas de danser aux pieuses paroles des processionnaires, on se trémoussait aux chansons les plus risquées du temps.

Dom Martène mentionne aussi les danses liturgiques qui s'exécutaient à Chalon-sur-Saône, le jour de la Pentecôte, lesquelles étaient également précédées et suivies de copieuses libations. C'était, d'ailleurs, moins la boisson, un usage général de danser, dès les premiers temps du christianisme, dans la plupart des basiliques chrétiennes, en accompagnant les hymnes à tons gais des fêtes de Pâques, les *Alleluia* et la prose : *O Filii et Filiæ,* qui se chantent encore aujourd'hui, mais au chant desquelles les lèvres seules remuent, sans l'accompagnement des jambes et des pieds.

A Limoges, le peuple dansait des rondes du pays le jour de la Saint-Martial, patron de la ville, en chantant des chansons plus ou moins pieuses, dont le refrain était : « Saint Martial, *pregas per nos et nos epringaren per vous.* » Quelquefois ces ballets, exécutés dans l'intérieur du temple, dégénéraient en scènes d'une licence qui allait jusqu'à l'obscénité. Mézerai rapporte qu'à la fin du XIVe siècle, notamment en l'an 1373, les Français furent saisis d'une

telle fureur de danser, que nombre d'entre eux dépouillant leurs habits, s'en allaient nus, hommes et femmes, sauter dans les cloîtres, dans les églises et sur le parvis des moûtiers.

Cette folie se nommait la danse de la Saint-Jean. Quelques prêtres candides soupçonnèrent le démon d'être le promoteur de cette manie de trépidation; ils eurent recours aux exorcismes. Le meilleur des remèdes à cette dansomanie fut le retour du froid, qui ne manquait jamais de remettre à la mode l'usage des habits. De cette danse de la Saint-Jean aux poses plastiques un peu trop accentuées, il nous est resté, en certains pays, la danse des Brandons, qui a presque entièrement perdu son caractère sacré.

L'une des plus complètes de ces curieuses fêtes est celle du Saint-Sacrement, qui se faisait à Aix, en Provence, et durait huit jours; le roi René, qui en aimait les divertissements, en confirma et étendit les priviléges. A cette solennité, on peut le dire, toutes les excentricités des autres de ce genre semblaient s'être donné rendez-vous. Pendant l'Octave entière de la Fête-Dieu, les sanctuaires de la cité provençale retentissaient du bruit des joies profanes : jeux, festins, chants du ciel et de la terre, danses liturgiques et danses échevelées, rien n'y manquait.

De toutes les cités environnantes, Nimes, Montpellier, Marseille et autres plus lointaines, accouraient les jeunes courtisanes; elles étaient accueillies à leur arrivée par la jeunesse dorée de la ville d'Aix, qui s'arrachait l'honneur de leur donner l'hospitalité. Si étranges que fussent les cérémonies bigarrées de l'intérieur du temple, les cérémonies de l'extérieur, les singularités licencieuses des processions qui parcouraient les rues, avaient un bien autre attrait pour les fidèles de ce temps-là. Pour s'en convaincre, il faut lire la lettre plaintive adressée par Mathurin Neuré à Gassendi « sur l'indécence de ses compatriotes et de leurs mœurs, à l'occasion des bouffonneries ridicules de la Fête-Dieu d'Aix. »

Les jeunes ravisseurs des courtisanes venues des environs y figuraient avec leurs proies; ils y disputaient les honneurs du pas avec des confréries de Pénitents gris, blancs, jaunes, noirs, de toutes couleurs, dont la tenue était des moins décentes, en dépit de leur pieux uniforme. Car si leur personne disparaissait ensevelie dans cette façon de *san benito,* à peine ouvert de deux trous à la hauteur des yeux, leurs langues et leurs mains se manifestaient amplement : ils se gênaient moins encore que tous autres, pour lancer des lazzis et des invectives, pour jeter des figues à la tête

des gens, pour hurler les poésies gaillardes les plus accentuées.

Écoutons un moment les propres paroles de Mathurin Neuré : « Les amours se mêlent dans les rangs ; à la suite des corps de métiers sont des jeunes gens des deux sexes, habillés les uns en bergers, les autres en nymphes. Et ce qui est de la dernière indécence, malgré la présence du Saint-Sacrement, les bergers ne se piquent point de sagesse ni les nymphes de sévérité. » A propos des orgies qui suivent les cérémonies de chacun des jours de l'Octave, le dolent Neuré s'écrie : « Indépendamment des festins particuliers, il y en a de publics. C'est là que se rendent tous ceux qui ont représenté. On ne saurait croire la voracité qu'ils font paraître, et la pudeur permet encore moins de rendre les choses qui se disent et se font dans ces banquets tumultueux. »

La satire et la comédie avaient leur rôle dans ces régals : le roi René ayant vu à Paris les confrères de la Passion et leurs mystères, avait voulu qu'on ornât ces réjouissances de la Fête-Dieu de représentations théâtrales et symboliques, avec personnages empruntés aux faits de l'Histoire sainte. On y jouait aussi des scènes comiques qu'on nommait le *Jeu des Momons*, de Momus, le dieu des railleurs; les troubadours provençaux y récitaient, en langage

rhythmé, de mordantes satires, dont chaque strophe atteignait une classe spéciale, un personnage marquant du pays ou quelque haut dignitaire du clergé.

Disons encore un mot de la fête des *Innocents,* une des joies bruyantes de l'hiver, qui partageait la vogue des fêtes de l'*Ane* et des *Fous,* et se confondait même avec ces dernières dans certaines contrées. Ce jour-là les enfants de chœur, mêlés à d'autres innocents, faisaient le service religieux à la place des prêtres et des chanoines; l'un d'eux était habillé en évêque et obtenait, à l'élection, pendant plusieurs jours, les priviléges honorifiques de l'épiscopat. Dans plusieurs diocèses, on laissait même à la disposition de ce prélat imberbe les menus bénéfices qui vaquaient en ce moment. On donnait à ce joyeux élu toutes les joies du triomphe; il était processionnellement promené par les rues, où chacun s'inclinait en souriant sous son enfantine bénédiction.

Cette partie du cérémonial avait pour but d'honorer Jésus enfant, trouvé dans le temple, où il enseignait les docteurs d'Israël; on la prenait jadis fort au sérieux, et l'on a conservé plusieurs listes souvent très-longues des ornements dont le jeune prélat devait être revêtu. J'ai sous les yeux celle d'une église du Northumberland, où sont désignés entre autres

objets : une mitre dorée sur ses deux faces, ornée de perles et de pierres précieuses ; des anneaux d'or garnis de pierres rouges ; une crosse à bâton de cuivre doré, portant l'image de Saint Nicolas ; un vêtement rouge galonné d'or et semé de lions d'argent ; des chapes, les unes semées d'étoiles, les autres en étoffe bleue brodée d'or. Un autre document de ce genre cite un legs fait par un évêque, celui-là véritable, d'une mitre de drap d'or avec ornements d'argent dorés et émaillés, pour le service de l'évêque-enfant. Tout était prévu pour cette fête, qui avait encore le mérite de passer pour une expiation du massacre des Innocents, commis par Hérode, quelques jours après la naissance de Jésus.

Mais l'attache évangélique de la fin n'empêchait pas qu'on y joignît toutes sortes de bouffonneries et de mascarades, ni qu'à ces turbulences ne vinssent se mêler les grandes personnes du populaire et du clergé. L'originalité était surtout dans la coutume établie, on ne sait trop pourquoi, d'aller, en cette occasion, réveiller de grand matin ceux ou celles qui oubliaient les périls de la solennité entre leurs draps. Ne serait-ce pas pour apprendre la diligence aux enfants qu'on agit primitivement ainsi avec eux seuls ? Ce ne serait alors que par un abus de la tradition qu'on éveillait

ainsi tout le monde et principalement les nouveaux mariés, et qu'on ajoutait la fustigation, comme pénitence infligée à ces ahuris du sommeil ? Quoi qu'il en soit, cette flagellation railleuse, qui se donnait avec la main ou avec des brindilles de bouleau, florissait encore du temps de François Ier, à la grande joie des amis et des amants, comme le prouve cette épigramme de Clément Marot :

Très chère sœur, si je sçavois où couche
Votre personne, au jour des Innocents,
De bon matin j'irois à votre couche,
Voir ce gent corps que j'aime entre cinq cents :
Adonc ma main, veu l'ardeur que je sents,
Ne se pourroit bonnement contenter,
Sans vous toucher, tenir, tâter, tenter ;
Et si quelqu'un survenoit d'aventure,
Semblant ferois de vous *innocenter :*
Seroit-ce pas honneste couverture ?

De semblables libertés feraient volontiers admettre cette autre cause assignée par Savaron aux détails licencieux de ces anniversaires : c'est qu'aux époques où ils revenaient, on absolvait les fornications et les adultères ; or, pour avoir le bénéfice de ces benoîtes absolutions, on s'empressait de commettre de tels péchés. Ici encore, hélas ! les prêtres prenaient leur bonne part de ces joies illicites ; ils disaient, si l'on en croit Mosheim, que telles li-

cences leur revenaient principalement à eux, célibataires forcés, qui n'avaient pas l'amour à poste fixe. Nous lisons, en effet, la confirmation de cet aveu naïf dans la précaution prise par le concile de Nantes, tenu en 1431, de défendre aux prêtres l'usage « de se répandre désormais dans les maisons de la ville, et d'arracher les personnes de leur lit, le jour des Saints Innocents, pour les conduire nues par les rues et les placer ensuite, avec de grands cris, sur les autels, dans le chœur des églises et ailleurs... »

Le côté sombre de la foi, le fanatisme sanglant avait aussi ses processions où l'on voyait, comme à l'anniversaire musulman du martyre d'Hussein, figurer des suppliciés volontaires se lacérant le corps pour plaire à Dieu. Guillaume Guiart nous apprend qu'en 1224, lorsque Louis X, dit le Hutin, alla combattre les Anglais à la Rochelle, la reine Isemberge, la reine Blanche et la reine Marguerite firent à Paris une procession dans laquelle figurèrent plusieurs personnes allant pieds nus et en chemises. Plusieurs, même, suivaient sans chemises, ajoute le chroniqueur :

De gens privés et d'estranges,
Par Paris, nuds-pieds et en langes,
Que nul des trois n'ont de chemise.

On le voit, la pudeur ne gagnait rien à ces austérités qui se renouvelèrent souvent. Au temps de la Ligue, on assista encore, à Paris, à de semblables spectacles. En parlant d'une de ces processions expiatoires, qui se fit le 14 février 1589, dans la paroisse de Saint-Nicolas, un écrivain contemporain dit : « Il y avoit plus de mille personnes, tant fils, filles, hommes que femmes, tous nuds .... Les prêtres de ladite église de Saint-Nicolas aussi pieds nuds, et quelques-uns tout nuds, comme étoit le curé, nommé François Pigenat..... tellement qu'on ne vit jamais si belle chose, Dieu merci ! » Je pense cependant que par cette expression *tout nuds,* il faut comprendre vêtus seulement de leur chemise, au moins quand il s'agit de clercs et de curés.

A ces nudités, les pénitents ajoutaient les flagellations. La Chronique flamande, imprimée à Anvers en 1565, raconte que « le soir du Jeudi Saint les flagellants alloient par les rues de Bruxelles, savoir Espagnols et Italiens, au nombre de cent cinquante, qui se flagelloient avec des cordes, au bout desquelles il y avoit des estoiles d'argent, et l'on voyoit le sang couler dans les rues. » Les Espagnols, pour plaire à leurs maîtresses, redoublaient à leur vue la vigueur de leurs coups, et, par une sorte de galanterie sauvage fort à la mode au pays

où fleurissait le Saint Office, ils ensanglantaient dévotement le seuil du logis qui abritait leurs amours.

Ces dévotions cruelles durèrent, par delà les monts, plus longtemps que les fêtes joyeuses : le Père Labat, dans son *Voyage en Espagne et en Italie,* décrit encore une cérémonie de ce genre, dont il fut témoin à Civita-Vecchia :

« J'avois été averti, dit-il, que malgré les défenses il devoit se trouver des *saints Jérômes.* On appelle ainsi certains pénitents qui, pour représenter ce grand docteur de l'Église, n'ont sur eux qu'un linge attaché à une ceinture recouvrant à peine les parties antérieures et postérieures. Ils tiennent une grosse pelote de cire remplie de morceaux de verre, dont ils se frappent l'estomac, les bras, les cuisses et le gras des jambes, avec grande effusion de sang, qui les fait ressembler à des gens écorchés..... J'en vis un de loin, et j'avois donné l'ordre au barigel de s'en saisir; mais il se trouva vêtu d'un caleçon : c'étoit n'être pas nud et n'être pas compris dans le décret..... Il y avoit là des pénitents plus que je n'en avois encore vu ; d'autres, outre la flagellation, avoient à chaque jambe de grosses chaînes de forçats, qu'ils trainoient à peine, et ne laissoient pas de s'écorcher le dos..... Il y avoit des confrères portant

des têtes de mort, qu'ils regardoient attentivement, et se donnoient de temps en temps de grands coups de poing dans l'estomac. Tous avoient des couronnes d'épines, aux dépens des hayes qui entourent les vignes et les jardins qui en souffrirent beaucoup, et les propriétaires encore plus. »

Constatons en passant que le caractère mixte de ces dévotes mascarades est bien dans le ton des sermons bigarrés de nos libres prêcheurs : la gravité y côtoie la licence ; le langage gras, presque grivois, suit ou précède sans transition les exhortations pieuses ; les aspects les plus sombres, les considérations menaçantes s'entremêlent avec les pasquinades et les rires effrontés ; le sang y est versé par les mêmes mains et presque en même temps que le vin et l'hydromel.

Y eut-il jamais dans les annales humaines une époque pareille à celle-ci ? Vit-on jamais une société aussi mouvementée de contrastes et d'apparents démentis, tournoyant sans trêve de la douleur à la joie, sautant du sanctuaire aux mauvais lieux, de la procession à la danse lubrique, du confessionnal à la taverne, de la terreur sainte à l'orgie échevelée ? Bien naïfs sont ceux qui ont cru pouvoir peindre de pareils siècles en un coup de pinceau, les représenter exclusivement comme une période sainte

et soumise, ou comme une phase sanglante et maudite. De toutes les pages de l'histoire des hommes, celle-ci est, à nos yeux, la plus compliquée, la plus illogique, la moins facile à comprendre et à expliquer.

Revenons un moment encore aux processions facétieuses qui étaient mieux dans le caractère de notre nation. Bien qu'il fût le plus populaire de nos animaux légendaires, l'âne n'était pas le seul qui figurât dans ces fantasques cérémonies ; le bœuf de la crèche y paraissait à son tour. Il avait sa prose à lui aussi bien que le baudet ; le Père Théophile Raynaud en fait foi dans ses *Heteroclita spiritualia.* Sauval, dans ses *Antiquités de Paris,* parle aussi de la fête où figurait le renard. Un beau type de ce malicieux animal, vêtu d'un surplis fait à sa taille, la mitre ou la tiare en tête, prenait place au milieu du clergé, et recevait des révérences et de l'encens en l'honneur sans doute des renards employés contre les Philistins par Samson. Un des amusements de cette fête consistait à mettre de la volaille à la portée de ce maître fourbe, et d'applaudir aux distractions que la vue de sa proie excitait chez ce dignitaire improvisé, qui oubliait ses pieuses fonctions pour essayer de l'attraper.

Sauval ajoute que le roi Philippe le Bel raffolait de cette procession. « Il prétendoit que

les ravages causés par le renard signifioient les exactions du pape, dont il se plaignoit amèrement. »

Dans son *Histoire de Reims*, Anquetil cite la ridicule procession du *Hareng;* le Mercredi Saint tout le clergé de Reims se rendait à Saint-Remi pour y faire une station. On y marchait sur deux files et tous les ecclésiastiques traînaient un hareng attaché à un ruban; chacun d'eux n'était occupé qu'à marcher sur le hareng de celui qui le précédait et à préserver le sien des surprises de la personne qui le suivait. Le clergé de Reims, ajoute l'historien, trouvait dans cet enfantillage un mystère si respectable, qu'on ne parvint que difficilement à abolir cette sotte procession.

A Bruxelles, c'était un ours affublé d'un surplis, qui touchait de l'orgue, c'est-à-dire d'un instrument imitant l'orgue, dont chaque touche aboutissait à la queue d'un chat, attachée par une corde au registre de l'orgue; ainsi tirée par la lourde patte de l'ours, chacune de ces queues provoquait un miaulement de l'animal auquel elle appartenait, lequel se mêlait au glapissement des chantres, et produisait dans l'église un charivari épouvantable. Ailleurs c'étaient des porcs ou d'autres animaux qui représentaient autant de personnifications des hautes dignités de l'Église.

Le savant abbé d'Artigny, dans ses *Mémoires d'histoire et de littérature*, fait un rapprochement de cet usage de tourner en ridicule les fonctions ecclésiastiques, avec celui de glisser des caricatures tout aussi mordantes dans les psautiers et les livres d'heures : « La bibliothèque des RR. PP. Cordeliers de Saint-Bonaventure de Lyon, dit-il, conserve des heures qui ont appartenu à Anne de Bretagne; c'est un manuscrit sur vélin, in-4°, enrichi de miniatures d'une fraîcheur et d'une beauté admirables. J'y ai vu dans une des bordures un singe mitré qui impose les mains à un homme prosterné devant lui. Cela pourrait bien avoir quelque rapport à la fête des *Fous*. L'empereur Charles-Quint, quelque religieux qu'il voulût paraître, fit écrire des heures pour sa maîtresse, et toutes les bordures étaient ornées de figures extravagantes peintes par le célèbre Albert Durer. »

J'ajouterai que les sculptures des cathédrales, à l'intérieur aussi bien qu'à l'extérieur, portaient également de nombreuses traces de cet esprit satirique dans lequel se complaisaient nos pères. Leber, dans une des notes de sa *Collection de dissertations et traités relatifs à l'histoire de France*, dit avoir remarqué, sur l'un des chapiteaux des grands piliers de la cathédrale de Strasbourg, un bas-relief représentant une

procession dans laquelle figurent un pourceau portant un bénitier, des ânes revêtus d'habits pontificaux, des singes tenant entre leurs griffes divers attributs de la religion, et un chat se prélassant dans une châsse, comme un chanoine qui guette sa prébende. A la cathédrale du Mans, de pareils emblèmes ornaient les piliers extérieurs, entre autres des porcs dressés sur leurs pattes de derrière, et tenant une crosse dans celles de devant. Autant en peut-on dire des cathédrales d'Autun, de Chartres, de Reims, de Paris et de tant d'autres.

Ces insolentes sculptures passèrent-elles inaperçues des Pères, des synodes et des conciles ? On ne les voit anathématisées nulle part; mais bien le furent à diverses reprises les fêtes et les processions dont nous venons de parler. Ce serait même aux décrets de ces saintes assemblées que les historiens de ces singularités devraient demander les détails les plus inédits et les preuves les plus nombreuses de ces exhilarantes parodies des choses sacrées.

Un exemple, un seul mais des plus éclatants et des plus authentiques, nous suffira à prouver la valeur de ces canoniques indiscrétions. Nous l'emprunterons aux décrets du Concile de Bâle, à la Pragmatique Sanction. Le dix-septième article de cette pièce historique : *De Spectaculis in ecclesia non faciendis,* déclare que c'est un

abus honteux, *turpe abusum*, de bénir par moquerie, avec la mitre à la façon des évêques; d'introduire dans les églises des mascarades et des jeux de théâtre, *larvales et theatrales iocos,* des danses et des trémoussements d'hommes et de femmes, *choreæ ac tripudia marum ac mulierum*, et d'y exciter des rires désordonnés, *cachinnationes*. On y défend aussi les repas et les banquets, *commensationes et convivia*. Or il est clair que l'on ne défendait ainsi, sous Charles VII, que les excès qui persistaient à vivre et n'étaient nullement en désaccord avec les coutumes populaires depuis longtemps acceptées. On retrouve du reste de fortes traces de tout cela sous le règne de Louis XI et même sous celui de Charles VIII qui vint mourir au seuil du XVIe siècle.

Parlerons-nous des *beuveries* canonicales, obligatoires à certains jours de l'année; de la cueillette processionnelle des branches, la veille des Rameaux; du jeu de la pelote, *pilota*, qui se faisait entre chanoines des collégiales d'Auxerre, d'Amiens, de Reims? Disons seulement que Du Cange discute avec soin le terme de la *pilota*, les circonstances et la durée de cet exercice exécuté dans les nefs sacrées. La matière est si abondante sur ce sujet drôlatique, qu'il y aurait folie à vouloir l'épuiser.

Un point important est à noter dans ces ex-

travagantes distractions des foules chrétiennes, c'est que, là encore, nous retrouvons cette anomalie presque unique, dont nous avons été frappés en étudiant l'œuvre de nos moines prêcheurs : celle de rencontrer, dans l'Église du moyen âge, des fidèles, des prêtres, des prédicateurs d'une religion, raillant, tournant en ridicule une partie de leurs croyances et les hauts dignitaires de leur propre culte. Cependant ces sortes de priapées évangéliques, qui nous paraissent indécentes et sacriléges, n'ont jamais atteint le fond même de la foi.

Le clergé, dont une partie s'amusait de ces parodies à personnages symboliques, et leur fournissait les principaux acteurs, le clergé se sentait d'ailleurs assez dominateur, assez puissant, pour tolérer ces caricatures passagères, et pour ouvrir ses temples à ces scènes grotesques qui respectaient l'essence de ses dogmes. Aux jours de leurs triomphes, les Césars ont-ils jamais redouté les insulteurs ?

Mais après les secousses de la Réforme, qui firent trembler l'Église de Rome jusque dans ses fondements; lorsque la moitié de l'Europe eut quitté le giron de la ville éternelle, le mot d'ordre fut changé : on devint intolérant au delà des monts, par crainte de voir s'agrandir la brèche où s'était engloutie une si large part de la puissance pontificale. Alors on commença

sérieusement la chasse aux fêtes à grelots, aux parodies effrontées qui faisaient retentir le sanctuaire des ricanements de la folie. Les représentations des mystères, les processions burlesques, les travestissements ridicules, l'abus des choses saintes, les messes blanches en l'honneur des ânes et des fous, furent violemment supprimées. Les églises furent rendues à la prière et au recueillement, dans l'intérêt direct de la papauté.





CHAPITRE XI.

Les précurseurs de Rabelais : — Paroles grasses, railleries épicées, descriptions dangereuses, censures immodestes. — La fille qui souille ses noces. — Le sort des servantes d'auberge. — Diatribe contre le mariage. — Béguines, prêtres et pigeons. — Portrait cynique des attraits d'une reine. — Le vaissel plein de lait virginal. — Procès d'impuissance.



Au temps de nos improvisateurs de la chaire, le langage, ni le goût, on ne saurait trop le redire, n'avaient pas encore subi le raffinement que lui imposèrent les vaillantes de l'hôtel de Rambouillet. On nommait volontiers alors les choses par leur nom. Pour se faire comprendre de contemporains grossièrement sensuels, les moines prêcheurs étaient souvent obligés de parler l'argot du vice, d'employer des expres-

sions effrontées, dont les meilleures compagnies de cette époque ne se choquaient pas outre mesure, et dont les cours des princes, celles même des princes spirituels, usaient jadis, sans trop se gêner, comme nous l'a appris ce mot terrible d'Olivier Maillard, que nous avons déjà cité : « A la Cour de nos prélats, *qui vilius loquitur, loquitur melius.* »

Ce milieu illogique est plein d'étranges surprises : le mysticisme le plus timoré y coudoyait le réalisme le plus impudemment charnel; le rire venait aussi facilement aux lèvres que les pleurs aux yeux, et l'on était peu délicat sur les moyens de faire succéder la grosse gaieté à la folle terreur. On dirait que la plupart de nos orateurs de couvent avaient pris pour précepte ce conseil d'un moine anonyme auteur du manuscrit de Valenciennes intitulé la *Forteresse de la Foy :* « La prédication ne doit pas resplendir de mignottes paroles ne estre trop picturée de couleurs de rétorique ni de languaige trop aorné et mal entendible des simples gens. » Ce qui veut dire parler un langage vulgaire, et laisser tomber les mots tels qu'ils viennent se placer sur la langue.

L'auteur de la *Forteresse de la Foy* semble vouloir joindre l'exemple aux conseils. Ainsi il déclare aux pécheurs endurcis que leur cœur ressemble au nid que la huppe se fait avec des

excréments : « Le dyable, dit-il, ne habite synon en lieu immonde, c'est assavoir à la similitude de la huppupe qui faict son nit en ung estront. » Et plus loin il jette cette cruelle raillerie à l'ignorance et à la sensualité du haut clergé de son temps : « Nos évêques étudient plus dans le saumon que dans Salomon, *plus in Salmone quam in Salomone.* »

Il faut se garder de se scandaliser par trop, quand on rencontre, dans les pages des sermonnaires les plus édifiants, ces expressions trop crues, que nous avons chassées de toutes conversations honnêtes : *paillardi, ribaldi, malæ garsiæ, ruffiani, maquerellæ, lenones, truphatores, bordelum, lupanar,* etc. C'est fort heureux pour nos oreilles qu'il ne leur prenne fantaisie de les mettre tout bonnement en langage vulgaire, ce qui ne leur arrive que de temps en temps.

Avant d'aller plus loin, j'avouerai que si j'avais pu me dispenser d'exhumer ce lot de reliques scabreuses, je l'aurais fait. Si j'avais pensé pouvoir faire admettre, autrement que par des citations authentiques, le sans-gêne inimaginable d'expressions, mis à la mode par les bandes sans nombre qui bouleversaient, ruinaient, barbarisaient ces malheureuses sociétés, j'aurais évité cette portion de ma tâche historique. Mais qui m'aurait cru sur parole, si je

m'étais contenté d'affirmer sans preuves que le temps était aux crudités choquantes, aux paroles cyniques, aux indécentes allusions; et que l'usage s'en était glissé, du tourbillon de batailleurs de toutes races, qui affligèrent si longtemps les provinces de France, jusque dans les rangs des gens de Cour et d'Église, jusque sur les lèvres des moines qui, du haut de la chaire chrétienne, essayaient de moraliser les foules?

Pour arriver à résumer intégralement la monographie des libres Prêcheurs, j'ai donc été obligé de tenir compte de toutes les indiscrétions de leurs œuvres et de ne négliger aucune de leurs licences oratoires. La discrétion sur ce point eût produit une lacune importante, non-seulement dans la vie de nos moines, mais dans la vie des siècles où ils prêchaient. Ainsi l'on ne doit pas se choquer de me voir reproduire cette ride de leur physionomie mouvementée; la seule atténuation que je puisse offrir, c'est que, ride ou verrue, tache ou macule, ce signe particulier, nos orateurs enfroqués le doivent surtout à la mode violemment introduite, dans le royaume et les provinces frontières, par les gens d'armes, les chefs de bandes et les soudards.

Sous le règne de François Ier qui passait pour un type achevé de galanterie et de raffinement

courtois, quand maître François Rabelais, ce prince des frondeurs, s'avisa de recouvrir d'une couche scatologique son pamphlet de *Pantagruel*, cette satire si mordante, si complète, si solidement railleuse, il savait bien que le raffinement royal tant vanté était tout superficiel; il n'ignorait pas qu'à la cour du roi gentilhomme on riait surtout des grivoiseries et des farces épicées; qu'on s'en désopilait la rate non sous cape et à l'abri de l'éventail, mais à visage découvert et à gorge déployée. Le bon *raillard* savait, comme il l'insinue dans le prologue de son quatrième livre, que l'esprit de ce prince « sacré chevalier par Bayard » avait une grande ressemblance avec celui de « Messer Priapus », dont Jupiter parlait ainsi :

Et habet tua mentula mentem.

Il ne se trompait guère sur la chasteté des oreilles à cette époque, quand il mettait, par un beau dizain adressé à la reine de Navarre, son troisième livre sous la protection de la spirituelle Marguerite d'Angoulême, sœur unique du roi; ni sur le zèle des convictions religieuses, quand il dédiait au cardinal Odet de Châtillon son quatrième livre, où il est question des ébouriffantes orgies du clergé de l'île des Papimanes et des exhilarantes parodies de miracles que

l'évêque Homenas raconte, après boire, à la louange des *Décrétales*.

Rabelais avait assez de flair pour deviner que monseigneur Odet de Châtillon s'en trouverait fort réjoui, et qu'il ne démentirait pas les jugements favorables déjà portés sur son œuvre par le cardinal du Bellay. Cela arriva en effet comme il l'avait pensé : le cardinal de Châtillon trouva *Pantagruel* si plein de philosophie lucianique, qu'il ne donnait de bénéfices, dans son diocèse, qu'à ceux qui avaient « lu le livre », au dire des mémoires. Loin de s'en scandaliser, la Cour et l'Église s'arrachèrent la puissante satire, qui eut l'honneur d'avoir, à son début, pour signataires de ses privilèges et autorisations d'imprimer, deux noms de rois : François Ier et son fils Henri II.

Le style du grand moine, qui mit si bruyamment le rire au service de la protestation, ne parut donc pas si isolé, si extravagant dans sa forme extra-colorée, qu'il nous semble à nous lecteurs délicats du XIXe siècle. Son langage cynique et obscène fut même, on peut l'affirmer, mieux goûté, mieux compris que sa pensée. C'est grâce à cette enveloppe si habilement ointe et parfumée, au gré des narines de ses premiers lecteurs, que ce glorieux génie, qui de simple Cordelier passa maître docteur, profond philosophe, linguiste émérite et curé de

Meudon, évita le fagot toujours prêt, sous le roi gentilhomme, à griller ceux qui protestaient trop gravement.

Longtemps avant l'apparition de l'œuvre de Rabelais, les plaisanteries monacales étaient réputées friandises de haute saveur : les nobles conteurs du château de Genappe en faisaient leurs gorges chaudes, autour du duc de Bourgogne et du dauphin Louis, qui devint le roi de France Louis XI. La Marguerite des Marguerites, qui racontait plus qu'elle ne contait dans son château d'Odoz en Bigorre, puisque la majeure partie des héros de ses contes ont vécu autour d'elle, en a elle-même recueilli d'assez friandes, dans son *Heptaméron*. De son côté l'auteur des *Colloquia*, Érasme de Rotterdam, ne s'est-il pas plu à illustrer un certain *Robertus Liciensis*, dit Robert de Lys, une des meilleures faces rutilantes que les cloîtres aient fournies à la prédication ?

Ce bon moine faisait de singuliers paris, moyennant un bon dîner ou quelques bouteilles de vin. Un jour il gagea qu'il parviendrait à exciter en même temps le rire et les larmes, dans le pieux auditoire qui se pressait autour de lui pour entendre la parole de Dieu. Il y réussit en montrant sa figure désolée de l'obstination du pécheur, aux ouailles qui lui faisaient face, et « se rebrassant par derrière », il

découvrait aux yeux du reste des fidèles ce que montra malgré lui « le pauvre beau Père » disant la messe, après que Panurge lui eut cousu ses habits.

Robert de Lys avait parfois de meilleurs motifs à ses bouffonneries; en voici une entre autres, qui eût fait bonne figure dans notre chapitre des frondeurs des princes de l'Église. Prêchant un jour devant le pape et les cardinaux, dit Henri Estienne, qui traduit le texte d'Érasme, ce Robert se mit à jeter le mépris aux saints fondateurs de la religion chrétienne, « en s'escriant : Fy Sainct Pierre! Fy Sainct Paul! et crachant puis d'un côté, puis de l'autre. » Ces blasphèmes n'étaient du goût du Saint-Père ni de ses acolytes pourprés, et l'on se disposait à conduire le moine en prison, quand il offrit cette foudroyante excuse :

« Considérant que vous avez si bien tous vos plaisirs en ce monde, et qu'il n'y a pompes ni magnificences pareilles aux vostres; et d'autre part considérant en quelle pouvreté et misère les Apostres ont vécu, je ne m'ay pu garder de les desdaigner comme les plus sottes gens du monde, de ce que pouvant aller au ciel, en vivant de la même façon que vous vivez, ils ont mieux aimé mener une vie si austère et se donner tant de peine. »

Déjà dans nos précédents chapitres se sont

glissées quelques-unes de ces escapades débraillées qui eussent été mieux à leur place dans celui-ci. L'anecdote, par exemple, contée par le moine alsacien Jean Pauli, d'une vieille qui, irritée du refus que lui fait le pape de la moindre pièce de monnaie, s'écrie à l'offre de sa bénédiction : — « Si votre bénédiction valoit un liard, vous me l'auriez refusée ; mer... pour votre bénédiction ! » Et ce trait peu respectueux lancé aux prélats par Robert Messier : — « Nos évêques sont comme les champignons, ils n'amendent que par le ventre. » Et cet autre de Geiler de Kaisersberg : — « Nos prélats sont comme les cornemuses, ils ne rendent de son que lorsqu'ils ont le ventre gonflé ! » Et la comparaison immodeste que fait Jean Clérée de la partie de leur corps que les avocats livrent à la prostitution et de celle moins noble dont les filles de joie font le même usage.

Ces hardiesses de la chaire auraient tenu bonne compagnie à celles du même Clérée nommant certaine classe de pécheurs, chanoines d'étuves et de lupanars : « *Tu vocaris canonicus stuffarum et lupanaris*, toi qui vas toucher dans ces mauvais lieux tes distributions et tes prébendes » ; et appelant les prêtres enrichis « crocheteurs d'offices et de bénéfices. » Elles eussent rivalisé pour le langage avec celui dont se sert le même prédicateur dans son pre-

mier sermon de Carême sur la contrition (édit. de 1529) : « Et comment se fait cela ? dit-il au pécheur retombé. — *Certe quod* povrement suis embrelucoqué d'une mauvaise paillarde mariée ; *sed fecit tanta*, mais tant a fait avec la maquerelle, que je suis retourné. — Hélas ! mon ami, *hoc vocatur recidivatio*, voilà une belle récidive. »

On eût pu allonger cette série d'un choix douteux, de cette opinion de Vincent Ferrier sur le résultat ordinaire des pèlerinages, où, dit-il, l'habitude de coucher pêle-mêle fait que les femmes honnêtes s'y corrompent, « et au lieu de s'y sanctifier en reviennent courtisannes, » Puis de certaines images trop vigoureusement dessinées par notre Michel Menot, dont celle-ci : « O misérables paillards et paillardes, vous mangez de l'ail pour avoir de l'appétit ; mais l'ail fait puer la bouche ; et quand vous vous livrez à la luxure pour avoir du plaisir, *delectationem*, qu'en peut-il résulter sinon la puanteur ? *Quid potest accedere nisi fetor* des membres et de la réputation ? » (*Feria III postquam Dom. Quad.*) Et celle-ci du même, qui s'est glissée au deuxième sermon du troisième dimanche de Carême : Après avoir déclaré que les biens de l'Église ne sont « que soufflets pour attiser la fournaise de luxure », il ajoute : « Ces biens procurent aux uns la vérole de Naples, d'autres

en deviennent lépreux, fétides et pouacres. »
Et cette autre encore où, à propos du danger où les mères mettent leurs filles en les faisant servantes d'auberge, ce bon prêcheur déclare que la pauvrette ainsi placée « *efficietur ibi una meretrix;* car les pois ne sont pas tant secoués dans la marmite, qu'elle l'est à l'auberge *pisœ in olla non ita moventur ut filia :* elle est baisée, tastée, etc. Au bout de l'an, on vous la rend, *reddetur tibi* souple comme un gan. »

Les comparaisons de ce genre, intrépidement abordées et dénudées comme à plaisir, ne seraient-elles que de petites trêves gaillardes, destinées à raviver l'attention et à la ramener plus active aux gravités de la parole de Dieu ? Certaines d'entre elles paraissent cependant de simples hors-d'œuvre qui semblent avoir pour but de flatter le palais des assistants, plutôt que d'exciter en eux les appétits spirituels. Voici quelques-unes de ces conserves poivrées, dont la recette eût volontiers germé dans le cerveau narquois du curé de Meudon :

Pierre Dorbelli *(Hortulus Conscientiœ, sermo III)*, pose cette leste question, souvent débattue depuis par des Pères de la Compagnie de Jésus : — Y a-t-il plus de mal à pécher avec une belle femme qu'avec une laide? Le cas lui paraît douteux. « Intentionnellement, dit-il, le péché est plus grand, commis avec la belle,

quia magis voluptuose cognoscitur. » Pourtant il admet une sorte d'excuse dans le ravissement exercé par la beauté : « Il y a tant de choses qui nous invitent à connaître la belle, *commisceri pulchræ, sicut pulchritudo et libido*... Avec la laide, au contraire, le péché est plus répréhensible, en ce qu'il y a moins d'aiguillons et de flammèches incendiaires qui de sa part viennent vous exciter. »

Dans son premier sermon *de Sancta Maria Magdalena,* Jean Raulin pose une autre question non moins indécente. Il examine, en termes difficiles à traduire, si l'opulente pécheresse ne fut pas plus coupable que les prostituées publiques, en faisant de sa propre maison un lieu de débauches; et il se prononce pour l'affirmative : « *Multo plus peccavit quam meretrices quæ ad bordelum vadunt, quia illa suis sumptibus lenones in malum fovebat et provocabat;* tandis que celles qui vont dans les mauvais lieux, au lieu de provoquer les entremetteurs à leurs frais, sont elles-mêmes provoquées, nourries, enflammées par ces vilaines gens. »

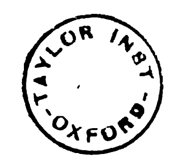
Guillaume Pepin s'indigne de voir la Femme adultère amenée seule devant Jésus-Christ : — Pourquoi, demande-t-il, n'a-t-on pas amené le coupable, *adulterum cum adultera?* A quoi il répond, avec le sentiment d'équité fraternelle avec lequel il ne transige jamais : — « Le

coupable adultère était riche, il paya et il lui fut permis de s'évader, comme il arrive fréquemment aux accusés d'aujourd'hui. Quant à la pécheresse, c'était sans doute quelque pauvre petite femme, *muliercula,* qu'ils entraînèrent parce qu'elle n'avait pas de quoi leur payer le vin, *paupercula quam adduxerunt, eo quod forte non habuit unde illis solveret vinum.* »

Cette fois il y a mieux qu'une raillerie ou une curiosité gratuite dans la manière de résoudre le cas que Pepin s'est posé. Rien ne fait plus d'honneur à la charité chrétienne que cette commisération de l'excellent prédicateur : sa réponse n'atteint que l'iniquité de la justice ordinaire des hommes, et l'on ne peut s'empêcher d'approuver la sollicitude qu'il montre à l'égard de la pauvre victime, que les Juifs voulaient faire condamner isolément à être lapidée, pour une faute qui ne peut se commettre sans complice et sans coopérateur.

En ces sortes de questions, l'Italien Barelete portait la même ardeur d'investigation que nous avons constatée déjà, dans les singuliers dialogues où il met en scène les grandes résolutions de la cour céleste. Curieux et subtil comme un Napolitain qu'il était, Barelete avait à cœur de savoir le détail de tous les mystères divins et humains, et les raisons que le grand Conseil, présidé par le Père Éternel, avait eues de les

accomplir. Ainsi, au sermon XXXI de son Carême, notre moine s'enquiert si les Apôtres portaient de l'argent sur eux. — Assurément oui! dit-il, puisque le texte saint affirme qu'ils allèrent à la ville pour acheter des vivres. Quant à la boisson, ils la trouvaient au puits; et c'est là que la Samaritaine rencontra tout naturellement le Sauveur.



Ici autre question plus bizarre : Barelete se demande à quel signe cette étrangère reconnut que le Christ était Juif? — « A trois causes, répond-il : la première, à l'habit qu'il portait; la seconde, parce que jamais le rasoir n'avait touché la tête d'un Nazaréen; la troisième, à la trace de la circoncision. » Cette troisième preuve me paraît tout à fait impertinente, sans compter qu'il est difficile de s'expliquer comment cette femme, si expérimentée qu'on la suppose, ait pu s'assurer du fait.

Ailleurs le même prédicateur discute gravement les limites de l'âge où les deux sexes peuvent engendrer. Au sermon XXXVII, *de Viduitate*, il cherche les raisons qui rendent généralement les enfants plus chers à leurs mères qu'à leurs pères; la meilleure est, dit-il, que nous aimons d'autant mieux une chose, que nous la savons plus incontestablement à nous : « Or la mère seule sait, à n'en pas douter, qu'elle a procréé son enfant; le père le croit,

mais sans être tout à fait assuré, *non tamen certus est.* »

Quelques-uns de ces assaisonnements rabelaisiens paraissent le fruit ordinaire de cette propension presque irrésistible, chez ces célibataires par état, à retomber toujours sur le sujet irritant de leurs privations. La nature, qui n'oublie jamais ses droits, se vengeait-elle ainsi des serments téméraires qu'un si grand nombre de moines prêtaient en ce temps-là, avant d'avoir atteint l'âge où ils pouvaient en comprendre la gravité? Toujours est-il qu'on ne peut s'empêcher de constater, à la lecture des sermonnaires, que le scabreux sujet du péché de la chair est celui qui revient le plus fréquemment dans leurs feuillets; à ce point que l'on ne peut ouvrir certains de ces pieux recueils, sans tomber sur une de ces dangereuses descriptions.

La plupart de ces volontaires de la chaire chrétienne semblent guetter l'occasion d'égrener le chapelet des voluptés, dont chacune devait raviver leurs regrets. Ils n'oublient guère, il est vrai, de présenter à leur auditoire l'éternel séducteur de notre sexe, la femme, ce gracieux complice du despotisme de la nature, comme étant un complice volontaire du génie du mal; mais souvent, au lieu de stigmatiser sans ménagement les infractions luxurieuses, ils le font

de manière à faire croire que leur véritable but est d'attiser la fournaise, *ad accendendam fornacem luxuriæ,* selon l'expression de Menot. Quelle imprudence, en effet, de s'étendre si complaisamment sur ce terrible péché, de le détailler, de l'orner de commentaires, si bien qu'ils paraissent parfois y voir un sujet de poésie, à l'imitation des trouvères leurs aïeux.

Ainsi, quand Maillard fait commettre les galanteries sous tout arbre feuillu et ombreux, *sub omni ligno frondoso;* quand il fait danser et jouer les fornicateurs sur les prés verts, *super prata viridia,* n'est-ce pas, en dépit de la morale qui accompagne ces images, induire les cœurs en tentation ? Et Michel Menot racontant comment une bonne commère s'enferme avec un amant, pendant qu'elle envoie sa fille au jardin, « *et filia* va peler les pommes (pour compotes) au jardin »; il a beau ajouter que c'est ainsi que les filles apprennent à être corrompues, il n'en a pas moins donné un tour trop idyllique au péché. Autant en doit-on dire de cette exhortation tirée d'un sermon prononcé, le jour de la fête de Saint Luc, par Jean de Douai qu'il faut bien se garder de confondre avec le moine du même nom, qui possédait à Paris et aux environs, « cens, vignes et maisons », et qui aida de ses richesses à la fondation de la Sor-

bonne. Écoutez la facétieuse description que fait, des attouchements illicites, le Jean de Douai qui prêchait aux Champeaux :

« Je dis à quelqu'une, *aliquæ* :— Belle-sœur, pourquoi souffres-tu que cet individu te touche ainsi et te pince, *ita tangit et pinceat?* Elle me répond : — Oh! je voudrais bien qu'il ne vînt plus. Je lui demande : — Voyons, ris-tu? Oui, tu ris, car dès que tu le vois, ne peux-tu lui dire : Allez vous-en! Vous êtes le malvenu, et même le frapper de la main jusqu'au sang? Mais bah! il voit bien que le jeu te plaît. »

Voici également un tableau de félicités teutoniques, tracé par le moine alsacien, Jean Pauli; ce programme de grosses délices tend-il à faire aimer la continence ou à la faire prendre en mépris, sans en excepter les joies paisibles du mariage? Je laisse au lecteur le soin de résoudre ce problème qui n'est pas aussi simple qu'il semblerait, même après avoir lu la traduction, rendue décente, de cet étrange morceau d'éloquence, telle que je l'emprunte au livre de M. Ad. Schœffer: *Un moine protestant avant la Réforme.*

« Au lieu de trouver dans le mariage la paix, le bonheur, il arrive trop souvent qu'il n'en résulte pour les époux que disputes, querelles, inquiétudes, luttes et soucis continuels. Voilà pourquoi il vaudrait mieux ne point se marier

et servir Dieu, Notre-Seigneur et ses Saints bien-aimés, lesquels aussi ont vécu sous l'obédience et la chasteté ; c'est là la vie la plus douce et la plus tranquille. Pour passer un heureux moment, que faut-il ? une poule rôtie savourée en compagnie d'une jolie fille. Pour doubler votre bonheur, régalez-vous d'une oie rôtie, moitié le matin, moitié le soir. Abattez un porc, et vous aurez de quoi faire durer la jouissance pendant une semaine entière, de la viande et des saucisses par-dessus. Faites tuer un bœuf, et vive la joie pendant un mois. Cela ne vous suffit pas ? Eh bien, mariez-vous, et je vous promets la joie pour un an, au cas favorable. Tenez-vous enfin, plus sages, à couler des jours doux et agréables jusqu'à la fin de votre vie, vivez chastement et purement, « comme nous devrions faire nous autres prêtres et religieux »; car il est hors de doute que se charger des liens de la vie conjugale, c'est s'imposer un lourd fardeau. »

Quel enseignement pratique, quelle morale suffisamment consolante contient cette tirade excentrique ? Je ne me charge certes pas de l'indiquer. Avec un but mieux accentué, l'image suivante que j'extrais du *Stimulus divini amoris*, œuvre quintessenciée du mystique Saint Bonaventure, de l'Ordre des Frères Mineurs, ne dut pas moins piquer l'âpre palais de nos

aïeux ; le docteur du XIIIe siècle s'adresse au pécheur endurci :

« Que n'as-tu au moins le front de la courtisane, *frontem mulieris meretricis?* s'écrie le saint Docteur. Dites-moi s'il existe une seule de ces femmes perdues qui se glorifie de son écoulement mensuel, *sic corrupta de sanguine menstruato, quæ de menstruo glorietur?* Verrez-vous, au contraire, une seule de ces filles de joie qui ne soit confuse de cet accident, et qui ait l'impudence de le révéler à son amant le plus aimé ? Pourquoi donc, ô insensé, te rengorges-tu dans ta malice ? Si tu péchais seulement une fois chaque mois, *ad modum mulieris*, peut-être aurais-tu sujet d'être fier ; mais sois honteux et rougis de ce qu'au lieu d'être mensuel, ton flux impur coule sans discontinuer, *continuus est fluxus tuus !* » (*IIIe pars Stimuli, cap. tertium.*)

Puisque Saint Bonaventure nous reporte au XIIIe siècle, examinons un peu la manière de s'exprimer des vieux prêcheurs de ce temps, macaroniques et autres, auxquels M. Barthélemy Hauréau a consacré une longue notice dans le vingt-sixième volume de l'*Histoire littéraire de la France.*

Voici un Arnold le Bescochier qui dans un sermon, prêché le mardi de Pâques à la chapelle des Béguines, parle ainsi de l'Eucharis-

tie : « *Scitis quod cibus rostitus, inter cetera cibaria, est magis saporosus in brocha*, sachez qu'entre les autres mets, le rôti cuit en broche est le plus savoureux. Quelques-uns le mettent rôtir sur le gril, *super craticulam;* mais celui-ci a été bel et bien mis en broche, sur la broche de la croix, *in brocha crucis*. L'Eucharistie est le pain grillé, *panis assus,* que nous devons manger savoureusement, parce qu'il a été grillé à la broche, *quia in brocha fuit rostitus.* » Peut-être pourrait-on trouver un langage plus macaronique, mais on trouverait difficilement une comparaison plus irrévérencieuse et un latin de cuisine mieux réussi.

Et Guillaume de Montreuil, qui censure gaillardement les mœurs de son temps et, les comparant à celles du temps passé, dit que les filles n'osaient autrefois regarder un homme et que les femmes mariées étaient paisibles comme des brebis; mais qu'aujourd'hui ce sont toutes des effrontées, hardies comme des lionnes ; « qui, bien plus, veulent porter culottes, *volunt portare brachas.* » Puis, passant aux hommes, il ajoute : Autrefois un bon mari ne voulait que ce qui était agréable à sa femme. « J'ai entendu parler de l'un d'eux qui, ayant vécu vingt-deux ou vingt-trois ans avec la sienne, ne l'avait jamais appelée que *bèle sur* (belle-sœur); maintenant ils les appellent viles

catins, *meretrices;* les mordent, les frappent sans raison et quelquefois les tuent. Maris et femmes sont aujourd'hui chiens et chats. Est-ce là le mariage ? Non, ce n'en est que la farce : *Trufa est, frater; ita bene potes damnare in tali matrimonio sicut in bordelagio.* »

C'est encore Gaultier de Château-Thierry, qui eut l'honneur d'être chancelier de l'Université de Paris ; ce Gaultier, dit M. Hauréau, emploie peu les termes macaroniques ; il se contente de prendre quelques expressions à la langue vulgaire, soit pour expliquer les mots latins, soit pour suppléer à leur défaut. En parlant, par exemple, des prélats qui ne songent qu'à bien vivre et à amasser de l'argent, contrairement à leur Maître qui, après avoir confié sa Mère à Jean et son Église à Pierre, confie sa bourse à un voleur, à Judas, il ajoute : « Ils font le contraire de ce qu'a fait Jésus; ils ont, en effet, bientôt rencontré celui à qui ils délégueront la curatelle des âmes, ce sera à quelque petit neveu : *Scilicet nepotulum, imo ut melius dicam, merdaculum,* quelque petit merdeux. Quant à leur argent, ils ne le confieront à personne. »

Nous pourrions augmenter de beaucoup ces citations du temps de Saint Bonaventure, mais je craindrais qu'on ne me fît le reproche de ne pouvoir compléter ce chapitre avec les tours

rabelaisiens des prédicateurs qui ont vécu pendant la période du moyen âge, que j'ai limitée ici. Contentons-nous de savoir qu'il arrive souvent à l'habile érudit, auquel j'emprunte ces citations, de déclarer qu'il n'a pas osé traduire certains passages par respect pour les oreilles de notre temps : « Dès que la trivialité, dit-il, va jusqu'à l'obscénité, le traducteur s'arrête. »

Le fougueux Michel Menot, dont nous avons déjà constaté la rude franchise, ne reculait pas lui non plus devant les mots à sensation ; on peut dire qu'il était passé maître dans l'emploi de la pointe équivoque. Il savait oser à propos les mots de taverne ; je crois même qu'à cet égard il est difficile de moins se gêner que lui. On est obligé de se rappeler qu'en agissant ainsi, il le faisait pour mieux inspirer l'horreur du vice ; ne soyons donc pas trop scandalisés de ses licences oratoires, et passons-lui ses grasses figures en faveur de la bonne intention.

Dans son cinquième sermon après le quatrième dimanche de Carême qu'il prêcha à Paris, « *in Pariseorum achademia,* » le bon cordelier cherche à rendre plus humbles les triomphants de la terre, en leur rappelant notre commune origine : « *O mundani et mundanæ,* vous ne pouvez vous saouler de vos

farderies. *Si bene consideremus portam* par laquelle nous entrons dans la vie, c'est une porte sale et orde. *Non est rex, papa, vel dominus qui non habeat transire per hanc portam :* tous, roi, pape, seigneur quelconque, est forcé de passer par cette porte. Une autre porte est celle par laquelle nous devons sortir de ce monde. *Et si prima* est orde et villaine, *ita ut* que, parlant d'elle, fault baisser le front; *adhuc secunda est vilior et fetidior* et plaine d'ordure. »

Ailleurs, au quatrième sermon après la Passion du même Carême, Menot compare les brebis et les porcs aux justes et aux pécheurs : les brebis, dit-il, sont faciles à conduire et Dieu les repaît de sa propre substance; les porcs, au contraire, il faut les lier de grosses cordes à la jambe. Puis il ajoute en parlant des luxurieux : « Dieu leur a envoyé une rose rouge de Naples, et pourtant ils ne veulent pas encore s'amender. Qu'attendent-ils de mieux ? »

Dans le cinquième sermon après les Cendres de son Carême prêché à Tours, on lit cette parabole un peu trop odorante qu'il offre aux pécheurs, afin de leur faire plus fortement sentir combien leur indécente conduite est désagréable à Dieu le Père, à son Fils et à la Vierge Marie : « *Numquid* si une fille de quinze à seize ans, *quam pater desponsavit cum hon-*

nesto viro, mariée par son père à un honnête homme, en revenant à la maison le jour de ses noces, s'accroupit en pleine rue, *ponat se in vico,* et y fait ses ordures : n'est-ce pas là une grande cause de joie, *patri, marito, vel matri,* pour son père, pour son mari et pour sa mère ? Or, tel est le bel effet que le péché produit sur la famille céleste. » Frère Jean des Entommeures n'eût pas mieux dit.

Même recueil, il compare l'enfant à un petit chevreau et dit : « Quand le petit chevreau est avec sa mère, *est pulcher,* il est beau ; mais il grandit, et quand il est grand, il devient *ung bouc, et fetet,* et il pue. » Plus loin *(Feria VI, post 3 domin. Quadrag.),* il parle d'une bourgeoise qui ne fait le métier de prostituée qu'à bon escient : « Voici, dit-il, madame la bourgeoise, *domina burgensis ;* elle ne voudrait pas être appelée *meretrix ;* mais (ceci est en bon français dans le texte) pour faire plaisir à ung homme de bien, pour prendre demye douzaine d'escus, *et ad faciendum* les gambades et les mômeries, céder lui paraît peu de chose, et delà à une dizaine de lieues il en bruyt ; car le chant de l'âne ne fait pas tant de rumeur. »

On connaît de ce fantasque cordelier, le plus humoriste de tous les prêcheurs, la gamme qu'il met dans la bouche des damnés : « *Scilicet : ut, re, mi, fa, sol, la.* La première note,

que chante lamentablement l'hôte de Satan, est ainsi : UT*inam consumptus essem*, que ne suis-je entièrement consumé ! La seconde : RE*pleta est malis anima mea*, mon âme est une sentine de vices. La troisième se chante en chœur par la troupe des maudits : MI*serabiliores facti sumus omnibus hominibus*. L'un d'entre eux reprend en solo la quatrième : FA*cies intumuit a fletu*. Le chœur reprend la cinquième : SOL *justiciœ non est ortus nobis ;* ainsi que la sixième : LA*ssati sumus in via iniquitatis*, nous nous sommes fatigués sur la route de l'iniquité. »

Citons de cet excellent raillard un dernier trait d'humour assez original, dans lequel il compare le blasphème à tous les autres péchés, et montre que tous ont leur excuse et leur profit, à l'exception de l'action de blasphémer. « De l'homme adonné à la luxure, on peut dire : — C'est un bel homme, il est noble, il est jeune ; de la femme galante : — Elle est paillarde, mais elle est belle. Les entraînements de la luxure sont les présents, les baisers, la sensualité, etc. A propos de la gourmandise, *in gula et ebrietate :* — Il y a de bons morceaulx et de bon vin. De l'avarice, *de avaritia*, on peut dire : — Il fault vivre. Et ainsi des autres vices ; mais dans le blasphème, il n'y a pas d'excuse, *nulla est excusatio*. »

Geiler de Kaisersberg est également fort porté aux facétieuses exhortations; il en use comme l'amphitryon du repas ridicule de Boileau usait de la muscade, il en met partout, avec plus ou moins d'à-propos. Voici, par exemple, quelques conseils tirés de son recueil: *Sermones præstantissimi, de arbore humana.* C'est d'abord à ses confrères que s'adresse cette première flèche : « Souviens-toi du proverbe : Si tu veux avoir ta maison nette, garde-toi des prêtres, des moines et des pigeons; surtout méfie-toi des moines. N'en souffre jamais chez toi, sinon tu compromettras la chasteté de ta femme. Ces cochons de Saint Antoine ne nous quittent jamais sans emporter quelque chose. — Mais, Frère, à quoi les connaîtrai-je? — Ils viennent avec un petit novice bien timide, pas plus gros que le poing, qui restera assis dans un coin, pendant que ta femme promènera le moine partout; il aura de petits cadeaux pour toi, pour ta femme, pour les domestiques, pour les enfants. Tu le reconnaîtras encore à ce troisième signe, qu'il te fera plus grand honneur que de raison : si tu es artisan, il t'appellera monsieur; si bourgeois, il te traitera de seigneur et maître. Lorsque tu verras chez toi un moine pareil, n'oublie pas de faire le signe de la croix, de peur que ce ne soit le diable. » *Folio 84, recto.*

Un peu plus bas, il revient sur ses curieuses recommandations : « Garde-toi des prêtres, suivant le proverbe : « Ne laisse entrer chez « toi ni vieux singes, ni jeunes prêtres, ni oies « sauvages. » Défie-toi surtout des confesseurs, des chanoines et des prêcheurs. Si tu désires leur faire honneur, que ce soit hors de chez toi ; il y va de l'honneur de ta femme. — Pourquoi cela, Frère ? — C'est que lorsqu'on a faim on n'a pas de nausées ; ils ne sont pas comme toi blasés sur ta femme. Elle-même est légère, pétulante, elle aime la nouveauté ; bref, la curiosité la chatouille. »

Sous ce ton plaisant retentit un terrible aveu : le célèbre prédicateur de Strasbourg a la franchise d'avouer, à ceux qu'il invite ainsi à se mettre en garde, que le vœu sacerdotal et monastique n'est pas assez puissant pour empêcher la nature de pousser à la révolte la chair macérée et torturée. Un feuillet plus loin (85, recto), il reprend son thème d'amère critique :

« Crains également les Béguines et les Frères Hospitaliers ; lorsqu'ils vont chez les malades, il s'y commet bien des adultères : si la femme est malade, le mari est bien portant, et la Béguine remplace sa femme auprès de lui. Il faut se défier du béguinage autant que des maisons de joie.... Ces femmes sont partout, surtout

lorsqu'il y a des lits.... Elles ont leurs entrées dans les maisons des grands, et savent y oublier quelque chose pour revenir le chercher. On le cherche ensemble et c'en est fait de la fidélité envers l'épouse. » Ne croirait-on pas entendre parler un de ces malins trouvères qui nous ont laissé tant d'indiscrètes révélations ?

Le cordelier Olivier Maillard n'a pas la langue moins librement pendue que ses confrères, et ses révélations rabelaisiennes ne sont pas d'un intérêt moins piquant. Écoutez cette verte semonce adressée par lui aux bourgeois de son temps, qui louaient leurs maisons aux prostituées, pour en tirer plus de profit. *(Sermo XXVIII Quadrag. declam. in ecclesia Sancti Johannis in Gravia.)*

« *O macquerellæ et meretrices,* et vous, bourgeois, qui leur louez vos maisons pour y établir *lupanaria ad exercendum suas immundicitias, et ut lenones vadunt :* certes, à la face de Dieu, je prends le fait à témoin et m'étonne que la terre ne s'ouvre pour vous engloutir, comme Dathan et Abyron. N'avez-vous pas de quoi vivre, messieurs, que vous veuillez *vivere de posterioribus meretricium !* » Quelle mordante ironie ! Ici le style effronté de Rabelais est admirablement mis au service de l'indignation. Les bourgeois, *domini burgenses,* auxquels Maillard ose appliquer ce soufflet san-

glant, durent baisser le front, confus et humiliés. Ce trait si cruellement barbelé de dédain dut porter d'autant mieux que l'hypothèse obscène peignait plus brutalement le résultat d'une semblable location.

Ailleurs, sermon quarante-cinquième du même Carême, il se permet de souhaiter aux jolies femmes des grains de beauté d'un singulier goût : « O vous, jeunes dames, qui portez le front haut et vous découvrez, il serait bon que vous ayiez un grain de lèpre au front et un autre au nez, et que vous appreniez à porter des *clicquettes,* au nom de Jésus. » Ces clicquettes, qu'il nomme ici par leur nom vulgaire, sont une sorte de longues castagnettes d'os ou de bois dur, dont se servaient alors les lépreux pour prévenir les passants de leur contagieuse approche.

Dans le sermon XIX de son Carême prêché à Nantes, le rude Maillard laisse tomber comme autant de grêlons une volée d'épithètes injurieuses, qu'il ne prend même pas la précaution de latiniser : « Qui sont, s'écrie-t-il, ceux qui s'introduisent maintenant dans la maison de Dieu ? *Qui sunt et quales qui nunc in domo Dei introducuntur?* Certes ! chasseurs, ruffiens, ribaulx, paillars, ignorans, ambitieux, aveugles, les yeux bandés, *et hujus modi !* » Or, notez qu'il traite ainsi les victimes de la perpétuelle

colère des moines prêcheurs, les princes des prêtres, le haut clergé de son temps.

Bien qu'il faille, pour trouver un des plus impudents prédicateurs de ce modèle, faire un saut de plusieurs siècles, et nous placer au temps d'Henri IV, je ne puis m'empêcher de vous présenter le Père Valladier, le même qui nous a déjà fourni d'obscènes détails de sorcellerie. La préface burlesque, prétentieuse et quintessenciée de ses sermons prêchés à Saint-Germain l'Auxerrois, et publiés sous ce titre : *la Sainte Philosophie de l'âme*, est un chef-d'œuvre d'indécence et d'indiscrète flagornerie. Il y fait l'éloge des trois étages du corps de Marie de Médicis, en termes qui durent bien réjouir le Béarnais.

C'est d'abord le visage que Valladier compare à tous les astres, à toutes les pierres précieuses, à toutes les fleurs. Puis le second étage, les mamelles royales, qu'il qualifie ainsi : « Deux fontaines cristallines de lait, deux magazins de manne, deux sources d'ambroisie, deux fontaines de nectar, deux cannes de sucre, deux cruches de miel, deux plantes de bausme, deux montres de l'horloge intérieur, deux bastions et rampars du cœur, etc. » Il arrive enfin à ce qu'il appelle le premier étage des splendeurs royales : « Le pratelin principal de la génération, que l'époux descouvre et admire en se

taisant, *absque eo quod intrinsecus latet.* » Henri IV était-il aussi respectueusement contemplatif que cela ?

Dans cette rare description, l'audacieux flagorneur se sert avec adresse du *Cantique des Cantiques*, dont les docteurs subtils ont tant commenté les sensuelles définitions, bien qu'elles n'aient rien à mon avis que de très-réaliste, surtout si l'on accepte le roi Salomon pour auteur de cet épithalame d'amour si ardemment voluptueux. Le premier étage des merveilles charnelles de la puissante reine est donc : « tantost un jardin bien clos, tantost une fontaine bien scellée, tantost un puits d'eaux vives, pour ce que c'est là que nous puisons la vie ; tantost une gerbe de froment avec une cloison de fleurs de lys, à cause qu'il est pudiquement fécond, etc. » Il ajoute que « ces agréables atours de la nature mesme corporelle, grâce à la beauté de l'âme, seront perpétués, voire augmentés en l'éternité. » Rubens cependant nous les a solidement représentés.

Tous les sermons de l'Avent, qui composent ce recueil de *la Sainte Philosophie de l'âme*, répondent entièrement à cette inimaginable préface. A la page 636, il décrit, en termes de praticien, « les trois choses qui concourrent pour donner puissance aux organes que Dieu a ordonnés pour la génération. » A la page 100,

il fait longuement l'éloge des diverses parties de ces mêmes organes, qu'il déclare « d'une perfection presque miraculeuse, représentant en la propagation un rayon de l'immortalité, et qui sont autant esmerveillables que belles, décentes et proportionnées en leur situation. » Il donne, page 969, des détails fort intimes sur l'accouchement de la Vierge. Certes, ce Père Valladier eût bien mérité de la bénigne Mère de Dieu, le beau présent d'un vaisseau rempli du lait de ses divines mamelles, qu'elle vint elle-même offrir à un pieux évêque, si l'on en croit le joli mystère intitulé : *l'Évesque à qui Nostre Dame s'apparut*, édité par la Société des anciens textes français. Voici les touchantes paroles dont la Vierge accompagna ce don friand :

Mon ami, pour ce que ton ame
En tes grants contemplacions
Ait plus de consolacions,
T'ay-je apporte ce vaissiau d'or
Des cieux ; or en fay un trésor,
Car ce sont reliques moult bèles ;
Plain est du lait de mes mameles
Dont le fil Dieu Vierge allaittay ;
Et pour tant apporté le t'ay.

Mais, hélas, ce Père Valladier a mêlé son livre de trop d'indécentes singularités, pour mériter

« un si biau don. » Il a surtout trop parlé de sorcellerie, comme déjà nous nous en sommes assuré au premier volume de cet ouvrage. Il explique, par exemple, au sermon du lundi après le 3° dimanche de l'Avent, la façon de composer des philtres avec « des simples et des drogues en grand nombre, très cogneues à ce vieux maquereau de Satan, propres et puissantes à porter le corps à une rage d'amour ou aussi à l'esteindre et à la glacer. » Je n'ajouterai plus que cette drôlatique kyrielle d'épithètes, qu'il adresse à ceux qui doutent de l'Enfer et du Paradis : « Ce sont, dit-il, quelques pédants crottez, vieux péteurs, songe-creux, écervellez, grimasseux, très idiots et très brutaux. » (Page 177.)

Il faut remarquer d'ailleurs qu'on ne rencontre plus, chez cet étrange prédicateur de Cour, la naïveté, le feu de l'improvisation ni le feu de charité qui sont de si puissantes excuses aux licences de ceux qui l'ont précédé. La flatterie impudente de sa préface aux beautés de la reine, femme d'Henri IV, indique, sous sa forme outrée et burlesque, la voie nouvelle où vont se lancer les orateurs de la chaire. Le zèle de colère contre l'oppression du puissant, et l'ardente sympathie pour les souffrances du faible iront chaque jour s'amoindrissant. La complicité avec le pouvoir s'accentuera de plus

en plus; la décadence commencée ne doit plus s'arrêter.

Si un demi-siècle après Valladier, l'ampleur oratoire inaugurée par Bossuet n'était pas parvenue à voiler la défaillance du large sentiment chrétien, dont nous avons admiré la puissance chez les libres prêcheurs des xive et xve siècles; si les homélies plus littéraires qu'évangéliques; si le sermon stylé et disert n'avaient réussi à prendre rang dans la haute littérature du siècle de Louis XIV, l'éloquence de la chaire aurait fini par retentir dans le vide, sans auditeurs et sans écho.

Si ce chapitre n'avait pas été déjà aussi rempli, je comptais y joindre, comme complément des licences de ces terribles siècles et comme suite naturelle des farces rabelaisiennes, des détails historiques sur la manière dont les juges d'Église se tiraient des procès d'impuissance, dont ils avaient fait une part majeure de leurs attributions. Pour mettre en contraste l'obscène procédure de ce temps, ramené à la barbarie, avec les lois délicates des Cours d'amour, j'avais recueilli une gerbe d'observations authentiques sur la visite minutieuse et chirurgicale des époux, approuvée par l'Église et pratiquée par les juges de droit canon; sur le chapitre des Décrétales: *De frigidis et maleficiatis;* sur la difficulté que les juges ren-

contraient à s'assurer de l'intégrité de l'épouse ; sur le devoir qu'ils avaient de s'enquérir, par la notoriété publique et par le témoignage du prêtre de la paroisse, si le mari supposé impuissant n'avait pas donné des preuves de virilité avec d'autres femmes : cas où il y avait encore à distinguer si l'impuissance était radicale ou conditionnelle, c'est-à-dire si, puissant avec une femme mariée ou veuve, l'époux s'arrêtait devant l'obstacle de la virginité.

Saint Thomas (cité par Hostiensis) a prévu ce cas d'impuissance relative, et il y a trouvé le remède suivant, qu'il faut citer pour y ajouter foi : « *Non potest esse impedimentum in viro, respectu unius personnœ et non alterius ; nam si non possit implere naturalem coitum cum virgine, et possit cum corrupta, tunc medicinaliter aliquo instrumento posset claustra pudoris frangere, et ei conjungi, nec esset hoc contra matrimonium ; quia non ad delectationem fieret, sed ad medicinam.* » Ainsi pour le saint casuiste et pour d'autres qui ont donné leur avis sur cette matière, si la virginité est un obstacle pour l'époux, on peut l'en débarrasser par quelque instrument à l'usage de la chirurgie ; et cela leur paraît très-décent, par cette belle raison que l'on n'agit pas ainsi pour la délectation, mais bien pour apporter remède à cet incommode empêchement.

Il y aurait beaucoup à dire aussi sur l'abominable usage du *Congrès*, mis jadis à la disposition des juges ecclésiastiques, où l'époux était tenu, sur l'accusation de sa propre femme, à faire œuvre virile et probatoire, sous les yeux de témoins ; puis sur les délais de répits facultatifs, pouvant durer de trois mois à trois ans, accordés au mari, afin qu'il ait à accomplir l'opération matrimoniale à la satisfaction de la plaignante, en demeurant lui-même sous la surveillance de cette juridiction spéciale.

Constatons au moins les vifs regrets manifestés par les juges ecclésiastiques, quand, par arrêt du Parlement de Paris, du 18 février 1677, l'obscène enquête du Congrès leur fut enlevée, pour apaiser le dégoût qu'elle soulevait dans l'opinion publique. A ce propos l'auteur du *factum* intitulé : l'*Apologie du Congrès pour cause d'impuissance*, un clérical sinon un clerc qui a gardé l'anonyme, s'exprimait de la sorte : « Les juges d'Église, qui étaient particulièrement intéressés à se plaindre de l'abrogation du Congrès, se sont fait une honte de parler en sa faveur ; ils se sont contentés de gémir en secret de l'embarras où les jette quelquefois l'interdiction de ce genre de preuve, et de l'appréhension qu'en ont souffert quelques maris ; mais aucun (de ces juges d'Église) n'a eu le courage de rendre ses plaintes publiques. »

Il est vrai que, pour conserver *ce genre de preuve*, qui choquait si vivement la pudeur générale, les canonistes avaient fait agir toutes les influences qu'ils avaient dans leur main ; mais ces perpétuels attardés se trompaient de siècle. Sans la moindre sympathie pour leurs regrets, Boileau put dire, aux applaudissements de tout le monde :

Jamais biche en rut n'a, pour fait d'impuissance,
Traîné du fond des bois un cerf à l'audience,
Et jamais juge, entr'eux ordonnant le Congrès,
De ce burlesque mot n'a sali ses arrêts.





CHAPITRE XII

La Piété au temps des Moines Prêcheurs. — Monastères rebelles aux réformes. — Les Chanoines aux Offices. — Tenue des fidèles dans les églises. — Politesses qu'y échangeaient les gentillatres. — Les livres d'heures. — Excuses pour se dispenser du jeune. — Façon dont se recrutait le Clergé.

Dans l'Europe telle que l'avaient faite les incessantes désolations de la guerre internationale et civile, les torrents dévastateurs de la soldatesque, les mœurs n'étaient rien moins qu'édifiantes. Il ne faut pas s'attendre à trouver dans ce milieu dégradé des institutions gracieuses, comme celles dont nous avons constaté l'existence au temps de Philippe-Auguste et de Saint Louis; on n'y rencontre plus de ces

licences presque naïves, abritées sous des préceptes d'honneur et de moralité, comme les prescriptions des articles du code d'amour; plus même de ces écarts sensuels élégamment masqués d'un vernis d'intention honnête, où il nous soit encore permis de voir la part du feu.

Le sang et la boue jaillissaient si largement, si régulièrement sur la plupart des actes de ces sociétés démoralisées, que tous les essais de réforme, dirais-je de repentir, que tous les efforts d'amélioration y étaient invariablement détournés, annulés, violentés et bafoués. Rien de franchemement bon n'arrivait à maturité sous l'atmosphère orageuse de cette reprise de la barbarie.

Les plus énergiques conseillers des atténuations morales semblaient se décourager eux-mêmes, et se lasser de crier gare! Les populations n'y prenaient garde; le tocsin perpétuel et le bruit des armes ne permettaient plus d'écouter la voix des moines, qui diminuait de foi et d'énergie. On sentait que le virus général avait peu à peu gagné le cloître et le couvent. L'heure approchait où le moine qui, depuis plus de trois siècles, faisait le tour de cette société en détresse, dénombrant ses iniquités, ses égoïsmes et ses vices, et criant : — Malheur à chacune de ces classes rebelles à la loi de la

fraternité! allait enfin crier : — Malheur à moi-même! puis rentrer dans la légende pour ne plus reparaître qu'au service des dominateurs, et portant la livrée de l'ambition romaine qu'il avait si longtemps flagellée.

Sous le roi Louis XII, les monastères, peu soucieux des austères obligations de leur règle, résistaient déjà à ceux qui voulaient les ramener à la pureté cénobitique. La voix du souverain pontife d'alors, qui se nommait Alexandre Borgia et résumait en lui toutes les iniquités des princes de l'Église, indignait les moines que ce pape couvert de crimes s'efforçait de réformer. Dans son *Histoire de Louis XII*, Jean d'Auton consacre plusieurs chapitres à ces essais de réforme, entrepris à Paris en 1501, par deux moines, Olivier Maillard et Jean Raulin, bien connus de nos lecteurs. Les Jacobins ou Dominicains auxquels premièrement « fut faict commandement exprès, de par nostre Sainct Père le Pape, sur peine d'excommunication, de vivre doresnavant selon la reigle et forme de leur Ordre », prétendirent qu'ils étaient plutôt étudiants que moines, et que les austérités du cloître étaient incompatibles avec les exigences de leurs études.

« Lesquels, dit Jean d'Auton, feirent sur ce response qu'ils estoient escoliers et de divers pays et de plusieurs colléges, là envoyés par leurs gar-

diens et maistres de l'Ordre, pour estudier et apprendre science, dont leur estoit requis, pour ce faire, sortir souvent de leur convent et aller aux lectures des docteurs, par divers colléges, et soy trouver aux disputes de la Sorbonne, et quelquefois sortir de la ville pour prendre vie récréative et esveiller les esprits. Et aussi que tenir vie austère et continuellement estudier estoyent ensemble choses incompatibles et contraires, voire impossibles à soustenir. Et que autre réformation ne leur failloit pour l'heure, ne n'estoient délibérez d'en avoir ni de vivre aultrement qu'ils avoient appris et accoustumé. »

Une pareille réponse n'était pas un simple prétexte; elle indiquait au moins que déjà les clercs cloîtrés avaient ouvert l'oreille au bruit fait par les grands réfugiés de la littérature antique, qui fuyaient Constantinople et l'empire d'Orient envahi par les Turcs : symptôme lumineux d'une réforme bien autrement considérable, à l'apparition duquel le monde studieux tout entier avait tressailli.

Mais les pauvres moines protestèrent en vain ; ils en appelèrent inutilement à Rome. Le légat et ses acolytes ne tinrent compte de leurs raisons. Les Jacobins essayèrent alors de résister à force d'armes. « Contre les gens du Roy se voulurent fortifier dedans leur convent

et mettre en défence, avec plusieurs escoliers de la ville, venus à grand effort et armez soubs leurs robes longues. » Rien n'y fit, ils furent vaincus et contraints « de vuider la ville. Et ainsi s'en allèrent les pauvres Jacopins, vagabonds et dispers ».

Jean d'Auton parle ensuite des Cordeliers qu'un des leurs, Frère Olivier Maillard, de l'Observance, essaya, par ordre du célèbre cardinal d'Amboise et avec l'assistance des évêques d'Autun et de Castellamare, « de remettre en l'estat de leur perfection ». Frère Maillard amenait avec lui cinquante Cordeliers de l'Observance, qu'il tenait à introduire au milieu des autres, pour les réduire à l'observation de la règle, par leur propre exemple. L'affaire traîna; les Cordeliers rebelles avaient avec eux de bons docteurs, qui tentèrent de prouver qu'ils étaient restés dans l'esprit de Saint François; quelques-uns ajoutèrent « que sans manier argent ne pourroient suivre les estudes ni profiter en sçavoir ». Les autres Frères essayèrent du sentiment :

« Ils ne sceurent que dire, si ce n'est que s'ils eussent sceu que à tant estroicte reigle eussent été obligez, jà n'eussent faict ceinture de corde nouée. » Les Cordeliers furent plus heureux que les Jacobins; ils obtinrent que les intrus quitteraient leur couvent, les laissant se ré-

former eux-mêmes. « Et ce fait, Frère Olivier Maillard, avec ses cinquante Cordeliers, fut honteusement mis hors du dict collége et hué d'un chascun. »

Après les Mendiants vint le tour des Religieux de l'Ordre de Saint-Benoît, contre lesquels furent commis notre Frère Jean Raulin et Philippe Bourgoing, tous deux de l'Ordre de Cluny. Ces deux réformateurs s'adressèrent d'abord à l'abbaye de Saint-Germain des Prés, qu'ils envahirent « à force sergens et autres gens armés qui meirent trois des dicts Réligieux dehors le sus dict monastère ». Les Bénédictins en appelèrent à Rome « et par devant le très chrestien Roy Louis douzième, protecteur du dict monastère... » Mais cela sans grand succès; cependant ces derniers obtinrent aussi de rester dans leur couvent.

Serait-ce de ces moines rétifs à la règle cénobitique que le rude Olivier Maillard, hué pour son zèle, parle en ces termes, au sermon XXXVII de son Carême (édit. de Paris, 1500)? « Qu'y a-t-il de pire que de porter la robe de sainteté, comme les Religieux de notre temps, et de tenir des filles de joie dans ses cellules, *et tenere meretrices in cameris suis?* » Et ailleurs : « Et vous, messieurs les Religieux, quel exemple donnez-vous aux séculiers, quand vous fréquentez le lupanar! » *(Sermo XXIV.)*

Guillaume Pepin nous décrit l'orgueilleuse façon dont les nonnes de sang noble entendaient l'égalité évangélique, que l'on se serait attendu à voir pratiquer au moins dans les couvents. Après avoir parlé de l'orgueil insupportable des moines de grande maison *(Feria V post prim. dom. Quadrag.)*, il ajoute : « Ainsi en est-il d'une quantité de Religieuses qui ont plus de vanité que de piété. Elles marchent dans la pompe et l'arrogance, mieux vêtues que leurs sœurs restées dans le siècle. Elles vont comptant leurs pas, *incedendo dinumerant gressus suos,* traînant des robes à queue, à la façon des paons; elles se font suivre de plusieurs servantes attachées au service de leurs cellules, je veux dire de leurs très-vastes appartements. Elles ne souffrent pas qu'on les appelle *sœurs*, mais bien *mesdames;* et se disent du sang d'Abraham, c'est-à-dire de noble et superbe extraction. »

Quant aux couvents des bords de la Moselle et du Rhin, leurs hôtes ne cherchaient pas même d'excuses à la profanation de leur règle; çe n'était ni pour se trouver aux disputes des docteurs ou aux lectures des maîtres, ni pour aller prendre vie récréative aux champs, afin d'y réveiller leurs esprits, qu'ils rompaient le serment de clôture; mais pour laisser entrer parmi eux de joyeuses compagnies.

« Aujourd'hui dans les couvents, dit Geyler dans ses *Postillæ* (livre I, folio 24), le jour de la consécration et tous les autres jours de fête servent à des réjouissances désordonnées. Les femmes y entrent et viennent folâtrer avec les moines, pénétrant dans les cellules, furetant dans tous les coins. Il faut qu'il soit défendu aux femmes d'y entrer, car plus d'une y entre honnête et en sort courtisane. C'est bien fait pour vous, messieurs les maris! Pourquoi souffrez-vous que cela se passe ainsi?... De graves péchés, des querelles, des vices honteux, voilà ce que produisent ces fêtes de l'Église; ces façons de courir, de sauter, de gambader, de danser dans les couvents sont bonnes pour des maisons de prostituées. »

Parlerons-nous des moines italiens? Depuis longtemps ils ne prêchaient même plus sérieusement; il est difficile de prendre au sérieux les bouffonneries des imitateurs de Gabriel Barelete, qui passait au delà des monts pour le Cicéron de la chaire chrétienne. Beaucoup d'entre ces frocards appartenaient à cette catégorie de moines dont parle Pascal dans sa sixième *Provinciale*, comme étant déchargés de l'excommunication qui menace les Religieux se montrant sans l'habit de leur Ordre, quand ils le font pour n'être pas surpris avec cet habit vénéré à voler furtivement

et à s'introduire incognito en des lieux de débauche, « le devant bientôt reprendre, » Ce que Pascal déclare être expliqué ainsi dans le *Praxis ex Societatis Jesu schola : « Si habitum dimittat ut furetur occulte vel fornicetur.* »

Sur ce point les révélations désolées du Vénérable Ambroise, abbé général de l'Ordre des Camaldules, dans son *Hodœporicon*, sont une preuve irrécusable du désordre introduit dans les couvents de la Péninsule. Ce livre imprimé deux fois, l'une en 1492, l'autre en 1678, avec approbation de la Cour de Rome, dans le but de servir de légitimes admonitions à la corruption monacale, est le journal de voyage du bon abbé, qui avait reçu du pape Eugène IV la mission de visiter et de réformer les couvents des deux sexes, appartenant à son Ordre. Ce qu'il vit dans cette tournée disciplinaire dépasse toute imagination : les monastères de femmes étaient la plupart devenus de vraies maisons de prostitution ; les monastères d'hommes recélaient tant de variétés du vice, que le Vénérable Ambroise a parfois recours à la langue grecque pour ne pas faire rougir même des fronts italiens.

Il trouva des moines portant des armes « à la manière des gens de guerre » ; lui-même fut attaqué et maltraité ; et pourtant Am-

broise n'était rien moins que sévère; il savait rarement résister aux larmes des coupables, qui presque tous, d'ailleurs, étaient fortement protégés par les autorités profanes. Le mal ne se découvrait pas toujours à première vue; généralement l'abbé trouvait ses visités en prières et célébrant dévotement l'office divin.

Au couvent féminin de Sainte-Catherine, près Bologne, le pieux Ambroise ne vit tout d'abord que ferveur et austérité. Il versait encore des larmes d'attendrissement, songeant à l'édifiant spectacle de ces nonnes en prières, quand on vint l'avertir que toutes avaient rompu leur vœu de chasteté. Il y retourne et apprend que l'abbesse elle-même venait d'accoucher; il découvre que des soldats, occupant une maison contiguë à l'abbaye, en avaient fait leur lieu de débauche, et que des communications secrètes existaient avec cette maison, louée expressément à cause de la commodité du voisinage. Jugez de la douleur du pauvre Ambroise! Cependant il dut se borner à des réprimandes et à des exhortations de mieux vivre, vu la licence générale des temps.

Au monastère de la Chénaie, autre repaire de filles corrompues, il eut grand'peine à obtenir des aveux; mais ces aveux étaient infâmes et complets. Cette fois le bonhomme força sa voix et menaça les nonnes coupables « de faire

raser le couvent, si venait à ses oreilles le bruit de nouvelles infamies. » Comme il se retirait navré, un singulier solliciteur se présente à lui. Ici laissons parler Ambroise, d'après la traduction de ce fragment, donnée par M. E. Dutilleul, dans son *Histoire des Corporations religieuses en France :* « Vint un petit libertin de moine qui, avec un grand artifice de discours, me demanda à être nommé directeur de ces filles! Il fut tancé par moi d'une façon rigoureuse, je le menaçai si bien, que j'obtins encore de lui d'importantes révélations. Je lui imposai une pénitence, et fis boucher toutes les issues de la communauté. »

Ne nous étonnons plus, après ces terribles aveux, si nous trouvons des signatures de moines, celle du Dominicain Bandello, par exemple, sur le titre des plus licencieux recueils de *Novelle,* publiés en Italie.

Si les moralisateurs de la société étaient tombés dans un tel état de décadence, que pouvons-nous attendre des mœurs de leurs contemporains? D'après les vivants témoignages que nous avons recueillis, la chasteté imposée à tous ces célibataires de l'Église, vigoureux et bien nourris, car, à peu près seuls dans ces siècles de misère, ils faisaient leurs repas régulièrement, la chasteté a toujours été le grand écueil. N'ayant pas de femmes, dit Pepin dans son sermonnaire

De Destructione Ninivæ, ils empruntent celles des autres. Or le scandale était double, et le virus se répandait dans les familles. « *O quæ mala attulit in Ecclesia cœlibatus isle!* disait le cardinal Contarini au seigneur de Velly, notre ambassadeur à Rome. De son côté, le savant Eneas Sylvius, depuis pape sous le nom de Pie II, n'avait-il pas dit aussi : « On a pu avoir de bonnes raisons pour interdire le mariage aux gens d'Église, mais combien il y en a de meilleures pour le leur restituer, *bona fortasse ratione matrimonia presbyteris interdicta erant, sed majori restituanda esse!* »

Ce lourd serment à tenir devait être la lutte principale des clercs cloîtrés ou libres; c'est sur ce point douloureux que devait se fixer leur attention; c'est vers le but de mâter la chair, de la mortifier, que convergent la majeure partie des règlements ecclésiastiques. Cette attention perpétuelle maintenait toujours sous les yeux l'objet dangereux de la lutte et le grandissait, en dépit des efforts pour l'amoindrir et le détourner. Cette vision irritante, qu'un légitime mariage eût réduite à sa juste valeur, prenait des proportions exagérées par la privation absolue. Là était la pierre d'achoppement de toute vertu, le crime le plus détestable en face de divinités vierges. Aussi quand, à bout de luttes, le pauvre assermenté succombait au

plus énergique appel de la nature, qui ne se soucie guère de nos conventions, le reste des devoirs de la vie n'était plus rien pour lui. De là les désordres de toutes sortes que, de l'aveu de ses propres orateurs, le clergé déversait sur les sociétés, dans lesquelles il entrait, sous toutes les formes, pour près d'un tiers de la population.

Ce seuil de la damnation une fois franchi, les clercs perdaient tout scrupule. Ils couraient aux richesses avec une frénésie toute romaine; ils vendaient, nous l'avons vu, les pardons de l'Église, les reliques et les indulgences; ils trafiquaient de toutes les dignités, de tous les bénéfices : évêchés, prieurés, abbayes, doyennés, cures, canonicats, ils mettaient tout à l'encan. Ces hommes, voués au service divin, exerçaient tous les métiers profanes, tendaient tous les piéges aux bourses de leurs ouailles, et, sous prétexte d'ouvrir le Ciel, s'emparaient des plus grasses dépouilles de la terre. Cela dura longtemps, et Ronsard, le poëte favori de Charles IX, put dire au milieu du XVI[e] siècle, sans étonner personne :

Et que diroit Saint Paul, s'il revenoit ici,
De nos jeunes prélats qui n'ont point de souci
De leur pauvre troupeau, dont ils prennent la laine
Et quelquefois le cuir; qui tous vivent sans peine,

Sans prêcher, sans prier, sans bons exemples d'eux,
Parfumés, découpés, courtisans, amoureux,
Veneurs et fauconniers, et avec la paillarde
Perdent les biens de Dieu, dont ils n'ont que la garde.

Comment les fidèles auraient-ils été scrupuleux sur leurs devoirs de religion ? Comment se seraient-ils crus obligés au recueillement dans les églises, quand les officiants se gênaient si peu eux-mêmes dans l'enceinte de leurs temples et dans l'exercice de leurs fonctions sacerdotales ? Robert Messier nous représente les chanoines assistant à l'office sans y prêter la moindre attention, « dormant la jambe estendue en haut, causant ou se pourmenant dans la nef. » L'âme des officiants, dit-il, ne participe en rien aux prières ; « ils remuent les lèvres et disent la patenostre du singe ; » seuls les enfants de chœur sont pieux et recueillis... Les vicaires chantent le *menu fa*, et leur grand'messe est vite finie. Ils ne marmottent que le commencement et la fin de chaque verset, supprimant le milieu, « semblables à ceux qui volent des poissons et en emportent le corps, ne laissant que la tête et la queue. »

Avec sa verve débraillée mais consciencieuse, notre Menot pose cette question : « Demandez si les chanoines et les justiciers vont au sermon ? Certes, ils restent les uns à jouer aux

cartes et à blasphémer, les autres *alii, à leur paillardise*. Ils en sont diffamés par les enfants criant le soir à la moutarde, *clamantibus in sero sinapium*, qui les accueillent par ces paroles : — *O! frater oportet*, il faut battre les crespes et faire les buygnets. » (Folio X du Carême prêché à Tours.)

Ainsi la piété, qui nous semble la vertu par excellence de nos aïeux, était généralement une affaire de routine, une convention traditionnelle, toute de mine et d'apparat ; à part de rares exceptions, aucun recueillement profond, aucune conviction réfléchie n'accompagnait leurs démonstrations dévotes. On mettait des cierges devant telle ou telle statue *divi seu divæ*, on en baisait la main ou le pied ; on suspendait quelque amulette, un *ex-voto* à leur cou ou à leur bras ; on parlait à chacune de ces images un langage spécial, la prenant moins pour une représentation sainte que pour une idole incarnée dans sa forme de métal, de marbre ou de bois. Le paysan de Guillaume Pepin, qui refusait de s'incliner devant un crucifix, parce qu'il avait été taillé dans le bois d'un poirier de son jardin, représentait bien la foi de cette époque.

Toutes ces superstitieuses pratiques indiquaient un retour au paganisme, plus ou moins déguisé, une adoration polythéiste très-utile à

retenir la ferveur populaire. Ces cultes rivaux faisaient la vogue des Saints et des Vierges de couleurs, de vertus et de costumes variés, et la fortune des temples divers qui les abritaient dans leur enceinte. En résumé, on s'inquiétait moins de faire le bien que d'entretenir par des prières et de menues offrandes l'ardeur des habitants du Ciel à protéger leurs clients; de même qu'au temps d'Aristophane certaine dévote de Corinthe offrait des moutons sur l'autel d'Atlas, afin qu'en réparant ses forces ce dieu continuât à porter la voûte céleste, dont la chute eût écrasé le monde. Voyons par quelques citations authentiques quelle était la tenue de nos pères dans le lieu saint :

« Si les murs des églises avaient des yeux et des oreilles, s'écrie Olivier Maillard, je crois qu'ils nous conteraient des merveilles. O pauvres prostituées, vous vous y montrez le front haut, et faites là vos infâmes marchés et vos signes impudiques, *et vestra signa impudica*. Et vous, les marchands et gens de la ville, c'est dans l'église que vous traitez vos affaires; n'avez-vous pas des lieux profanes à votre disposition, pour épargner ce mépris à la maison de Dieu ? » (Folio LXXII du Carême prêché à Saint-Jean en Grève.) Et plus loin : « Je m'étonne que les Saints, qui ont leurs reliques dans ces églises ainsi profanées, ne sortent de leurs

châsses pour arracher les yeux aux paillardes et à leurs ribauds. »

Écoutez ce que dit à ce sujet le Vénérable Antoine de Verceil, de l'Ordre des Frères Mineurs, qui prêchait dans le Nord de l'Italie, au milieu du xv[e] siècle; et l'incroyable profanation arrivée de son temps à Lodi :

« Beaucoup viennent à l'église pour regarder les autres; quelques-uns pour y vendre et acheter, d'autres pour y chanter, pour y danser, pour y jouer; mais ce qui est pis, il y en a qui viennent dans le saint lieu pour y chercher l'ombre favorable à leurs fornications, faisant du Christ une sorte d'entremetteur, *ex hoc preciosum Christi corpus fiat rufianus fornicantium*. En 1405, à Lodi, un jour où l'on fêtait la Vierge et pendant qu'un moine de notre Ordre prêchait dans la cathédrale, il advint qu'un ribaud et une ribaude *quidam ribaldus et ribalda*, furent surpris en flagrant délit de luxure derrière l'autel de Sainte-Catherine... O libertinage effréné! O diabolique génération! faire du temple de Dieu un lupanar!... Il est dit : Quiconque violera le temple du Seigneur sera perdu pour un tel crime; ne sera-ce pas en accouchant, *in partu*, que seront perdues de semblables pécheresses? » (Folio CCXI. *Quadrag. fratris Antonii de Vercellis, ed. Venet.* 1505.)

De tels crimes étaient à la vérité des excep-

tions; les luxurieux qui se donnaient rendez-vous dans l'église n'allaient pas jusqu'à cet excès de sacrilége. Bien qu'il me soit facile d'en citer d'autres exemples, je ne veux pas arrêter les yeux sur d'aussi infâmes profanations, dont la seule pensée fait frémir aujourd'hui même les tièdes en matière de religion. Venons à des détails plus supportables, mais tout aussi particuliers à l'histoire des mœurs de cette époque troublée et démoralisée.

Dans le vingt-sixième sermon de son Carême prêché à Paris (édit. de 1513), Olivier Maillard parle de dames qui portaient les noms de leurs amants les plus chers sur les marges de leurs livres d'heures : « *In horis suis, amantiorum nomina utpote :* Vostre loyal, vostre mignon, vostre serviteur, vostre tretout, *filia dyabolica !* » Cette coutume rappelle le livres d'heures de Charles-Quint; elle est plus élégante et moins perverse, et l'on voit qu'il s'agit ici de pécheresses d'un rang plus élevé. Voici un autre trait du grand humoriste du xv[e] siècle, Michel Menot, qui caractérise à merveille le laisser-aller des mondains, aux mœurs plus élégamment étudiées :

« Si madame est dans l'église, et arrive un gentillâtre, alors pour maintenir les coutumes de la noblesse, *oportet* que la dame ou damoyselle se lève au millieu de l'assistance, *in medio*

populi, au moment où tous entendent à louer Dieu, où le prêtre consacre le corps du Christ sur l'autel; le gentillâtre s'approche et la baise sur la bouche, *et osculatur eam bec-à-bec. Ad omnes dyabolos talis modus faciendi!* A tous les diables une telle façon, et aussi la manière et la coutume qui vaut à Dieu une pareille irrévérence! » (*Serm. II, post Dom.* IV *Quadr.*)

Ailleurs le même prédicateur, dans son Carême prêché à Tours (folio C, éd. de 1525), raconte, avec son ton ordinaire de raillerie joviale, ce que faisaient les assistants pendant la célébration du service divin :

« Et vous, gallans, *qui ità ambulatis colloquendo per ecclesiam*, qui vous promenez ainsi par l'église (où, avouons-le, les siéges étaient rares alors) en causant, *et à regarder qui a le plus beau nez*, et qui est le plus orné, le mieux paré et le plus licencieux d'aspect, *lascivior aspectu;* et vous, mesdames, qui tenez des Heures *si bien acoutrées* et n'y savez rien lire, vous jetez çà et là vos yeux impudiques; vous disposez artificieusement vos attraits pour qu'on vous contemple et qu'on dise à l'envi : — *Ecce* la paillarde d'ung tel; la voilà qui regarde *suum lenonem.* »

Et encore dans le même recueil prêché à Tours : « Je vous dirai, mesdames, que dans ce temps de Carême où nous voilons les Saints,

abscondimus Sanctos, je m'étonne que vous ne cachiez pas aussi les vôtres, *vestros sinus.* » Ah, par exemple, voilà un calembour, un bel et bon calembour de Cordelier; qui s'y serait attendu? Mais reprenons ce beau passage. « De même qu'on vend la chair au marché, continue Menot, vous offrez la vôtre en vente dans l'église, et ne rougissez pas de montrer les instruments de la luxure. Si pourtant vous voyiez une fillette laissant voir sa chaussure, *caligam ostendere*, vous lui feriez baisser sa robe, et vous ne rougissez pas de montrer vous-mêmes les membres qui provoquent à l'impudicité et à l'incontinence. » (Folio LXIV, éd. de 1525.)

Le prêtre à l'autel oubliait parfois aussi son devoir envers Dieu, pour adresser quelque œillade, quelque parole amoureuse aux plus tendres de ses brebis. Guillaume Pepin nous a conservé ce mot galant d'un curé, qu'il cite comme chose connue de tous ses paroissiens : « Parlons, dit-il, de ce curé qui à l'offertoire, donnant la patène à baiser à une toute jeune femme, *quædam juvenculæ mulieri*, lui glissa ces mots dans l'oreille et à voix basse, *submissa voce :* — Oh! je vous aime tendrement, ma très-chère! — Et moi, répondit la mignonne, j'en fais autant pour vous de mon côté, très-cher seigneur! *carissime domine!* » (*Serm. Quadrag.*, fol. XXVIII, éd. de Paris, 1526.) Et plus bas, même folio, Pe-

pin ajoute : « *Multi lascivi homines*, nombre de débauchés profèrent de sottes paroles pour faire rire à l'excès les dames qui, près d'eux, assistent au service divin ; la plupart du temps, *plerumque*, ils poussent le scandale jusqu'à provoquer *pollutiones, cogitationes turpes*, *usque ad opus nepharium*, jusqu'à l'œuvre criminelle. »

Quant à l'observation des dimanches et fêtes, elle était loin d'être aussi rigoureuse que l'ont imposée les Réformés à Londres et à New-York. Cette observation consistait surtout en accroissement de débauches, dans le genre de celles que nos prêcheurs reprochaient aux moines et aux chanoines. A cet égard, c'est encore notre Cordelier favori qui va nous renseigner : « Comment sont célébrées les fêtes ? s'écrie le fougueux Menot : les boutiques sont ouvertes dimanches et fêtes ; les maisons de prostitution sont publiquement fréquentées, et généralement vous prenez plaisir à vous moquer des commandements de Dieu et de l'Église ! »

Et encore, au sermon du quatrième dimanche de son Carême prêché à Paris : « Si vous daignez entrer dans l'église, dit-il, c'est pour faire de Dieu *vestrum lenonem*. Si une truande *velit facere mercaturam cum adultero,* elle lui dit : — Vous me trouverez dans telle église, à telle

heure, et nous y parlerons de notre affaire, *tunc loquemur de negocio*. Aussi en prenant de l'eau bénite ne vous prend-il pas envie de rire en pensant à de telles dissolutions et dérisions ? Quelle sanctification des jours réservés au Seigneur ! »

Les jeûnes et les abstinences étaient-ils mieux observés ? Il est difficile de croire à beaucoup de scrupules sur ce point. Le peuple jeûnait en ce temps-là plus qu'il n'eût voulu ; nous qui vivons dans un état d'abondance relative, entretenue par l'extrême rapidité des relations et des échanges, nous ne saurions nous imaginer la fréquence de ce terrible fléau, frère germain de la guerre et de la peste, qu'on nommait la famine, et qui couchait de temps en temps par terre une partie de la population. Hélas ! la misère était générale, dans ces siècles de fer où la charrue, effarouchée par les gens d'armes, chômait si souvent ; on y était loin de manger tous les jours plusieurs fois, et surtout de choisir ses aliments. Aux jours où l'on devait faire maigre, le peuple évitait de mettre dans sa marmite le lard, cet aliment symbolique du Chrétien, odieux au Sarrasin et au Juif ; cependant, s'il lui en tombait sous la main, il ne résistait guère à ce pauvre régal qui s'offrait à lui presque providentiellement.

Il en allait autrement pour les privilégiés,

aux cuisines desquels aboutissaient les dîmes, les rentes, les redevances et tout le suc de la terre. Pour ne pas trop multiplier nos citations, nous nous contenterons de ce petit tableau si pittoresquement traité par le bon dialogueur Jean Clérée. Après avoir énuméré les cas où l'on est canoniquement dispensé de faire diète, (*Feria V post Cineres*), il poursuit ainsi cette allocution de Carême :

« Écoutez, madame la bourgeoise, et dites-moi si vous avez quelqu'un de ces empêchements ? — Non, assurément, Frère ; mais quand je jeûne je ne puis dormir, *quia caput me dolet*, parce que j'ai mal à la tête. — Mais, je vous prie, ne passez-vous pas la moitié de la nuit à jouer, *ludendo* au glicq, aux cartes, aux dés, et à conter des aventures, cacquetant comme une pye ? — Oui bien, Frère, mais j'aime la société. — O, pauvres pécheresses, regardez dans les champs ces pauvres femmes courbées, tout le jour, sur l'ouvrage et portant leurs petits sur leurs épaules, *filios suos in humeris portantes ;* elles ne mangent rien, les pauvrettes, que des fèves au sel et à l'eau, *fabas cum sale et aqua*. Eh bien ! demandez-leur : — « Ma mie, avez-vous déjeuné ce matin ? » Elles vous répondront : « Déjeuner !... Jésus, ne sommes-nous pas en Carême ?... » Or, je vous dis que personne n'est plus que vous obligé au jeûne, dont

vous vous souciez si peu; car vous vivez de morceaux délicats, *delicatis cibariis*, et remplissez largement votre ventre. »

L'abstinence des aliments gras était d'ailleurs facilitée par une grande complaisance sur la nature grasse ou maigre de certains oiseaux : le gibier d'eau était reconnu à peu près partout pour absolument maigre, et beaucoup y ajoutaient la volaille de basse-cour, s'appuyant sur le texte de la Genèse, qui déclare que les poissons et les oiseaux ont été créés le même jour. Saint Thomas d'Aquin appuyait cette indulgente opinion, et ajoutait que ces derniers avaient été également produits par les eaux, « *et ideo productio avium aquæ adscribitur.* »

A ce propos, voici une anecdote contée gravement dans la *Vie de Saint Odon,* abbé de Cluni : « Un moine de cette abbaye était allé voir ses parents. En arrivant il demande à manger; c'était un jour maigre et on lui offrit du poisson. Il aperçoit des poulets dans la cour, prend un bâton, en assomme un : — Voilà, dit-il, le poisson que je mangerai aujourd'hui, car une volaille n'est point de la chair, *non est caro*, les oiseaux et les poissons ayant été créés en même temps, comme l'enseignent l'histoire de la Création et l'hymne qui la glorifie. »

Ainsi, cela est surabondamment constaté à la décharge des paroissiens, le clergé du temps ne

prêchait guère d'exemple. Les princes de l'Église, nous l'avons vu, ne se gênaient en rien, et les clercs de rang inférieur ne le cédaient pas de beaucoup à leurs supérieurs sur le chapitre du relâchement. Les sermonnaires ont d'incroyables indiscrétions sur ce scabreux sujet ; il n'y a là vraiment que l'embarras du choix. Et d'abord, de quelle nature était la vocation qui comblait les rangs du sacerdoce ?

On répète parmi nous que le clergé se recrute aujourd'hui au milieu des pauvres de fortune et d'esprit, et que la débilité du corps et de l'intelligence décide les pères de famille à consacrer leurs fils à Dieu. Ces plaintes indiqueraient qu'il en était autrement jadis ; sur cette question nous laisserons nous répondre les moines prêcheurs.

« La multitude d'infirmes, d'aveugles, de paralytiques, dit Guillaume Pepin (*in feria VI post. prim. Dom. Quadrag.*), qui dans l'évangile de ce jour sont dits attendre le mouvement des eaux de la piscine, nous désigne la multitude de ceux qui sont, à la lettre, viciés de corps, comme boîteux, bossus, borgnes, *ut pote claudi, gibbosi, monoculi et hujusmodi,* qui, à cause de cela, sont par leurs parents placés dans les rangs du clergé, surtout quand ils sont de bonne maison, parce qu'ils seraient méprisés dans le siècle et inhabiles à la guerre,

quia viles essent in seculo et inapti ad militiam. »

Olivier Maillard confirme ainsi ce témoignage dans le treizième sermon de son Carême prêché à Saint-Jean en Grève : « Vous, messieurs les bourgeois, si vous avez un fils défectueux ou monstrueusement conformé, vous sentez le besoin d'en faire un ecclésiastique, et ainsi de vos filles. Or ces infirmes n'entrent dans l'Église que pour en obtenir les bénéfices, et cela non par la voie canonique, mais par l'intercession des concubines, *per intercessionem meretricium et concubinarum.* »

Geiler, le vaillant prédicateur de Strasbourg, nous apprend, à son tour, qu'on agissait de même sur les bords du Rhin, en deçà et au delà : « Nous donnons à Dieu, dit-il, ce que nous avons de plus mauvais; s'il se trouve parmi vos enfants un pauvre estropié que vous voudriez voir au pays où croît le poivre : celui-là, dites-vous, fera un bon prêtre, un moine, une nonne, et vous l'offrez à Dieu, à peu près comme on offre un cochon ladre à Saint Antoine, une poule malade à Saint Valentin. Oui, c'est là ce qu'on fait quand on voue ses enfants à l'Église; les avortons, on les donne volontiers au Seigneur. »

Que devenaient de pareils prêtres? La plupart étaient ouvertement concubinaires. Ceux

d'entre eux qui vivaient publiquement avec une compagne étaient si peu rares, qu'en arrivant dans les villages, leur maîtresse était la première proie que cherchaient les gens de guerre. En parlant des excès des soudards et sergents, « qui, dit-il, ne sont pas amis de l'Église », notre grand causeur Menot, que l'on a tant de plaisir à citer à cause de la verte franchise de ses aveux, s'écrie :

« *Vultis dicere* que ung tas de gens d'armes avollés, *cum primo intrant in villagium*, lorsqu'ils entrent dans un village, la première chose qu'ils demandent est : « Où est la mai-« son du curé ? Où est sa concubine, *sua me-« retrix?* » Et souvent, pour le lui faire dire, ils le frappent et à grand tort. » (*Feria post Dom. IV Quadrag.*, *ed. Petri Gaudoul.*) Ailleurs, au premier dimanche de Carême du même recueil, il demande si l'on doit absoudre les pécheurs chez qui le vice est enraciné : « Ce cas est tel, dit-il, une fille séduite qui a été, pendant un an, enfermée avec un prêtre, *cum poto et cochleari*, *à pot et à cuiller*, et vient ensuite à la confession, avec l'intention de retourner demain *ad dormiendum* avec un chanoine ou quelqu'autre prêtre. »

Ceux qui se sont fait, en imagination, un moyen âge angélique, tout confit en dévotion, auront peine à croire ces irrécusables témoi-

gnages. Ils supposeront que nos fougueux moines prêcheurs se sont laissés aller à exagérer le mal; mais qu'auraient-ils gagné à déconsidérer ainsi leurs propres confrères? D'ailleurs l'œuvre majeure du concile de Bâle, la *Pragmatique Sanction,* avec son autorité historique, ne confirme-t-elle pas dans son décret XVIII, *de Concubinariis*, la plus grave de ces révélations?

« Tout clerc, y est-il dit, de quelque condition qu'il soit, de quelque dignité ecclésiastique, *etsi pontificalis*, même de la dignité pontificale ou de toute autre prééminence, qui, après avoir eu connaissance de cette Constitution (c'est-à-dire deux mois après sa publication dans les églises cathédrales, les diocésains étant tenus de publier ladite Constitution dès qu'elle leur aura été notifiée), sera trouvé vivant à l'état de concubinage PUBLIC, *concubinatus publicus*, devra être privé, *ipso facto,* du tiers du revenu de tous ses bénéfices, etc. »

Si après cette suspension de jouissance, qui doit durer trois mois, *trium mensium spatio,* le prêtre concubinaire (il ne s'agit ici que du scandale public), ne consent à s'amender, il pourra être suspendu de la possession de ces mêmes bénéfices, demeurant néanmoins susceptible de les récupérer, s'il se décide à renvoyer les pécheresses, *post ipsarum concubina-*

rum dimissionem, et s'il donne des gages d'une meilleure conduite.

Il est vrai que le tarif de la Chancellerie romaine était moins sévère que le concile de Bâle qui, à la barbe de Rome, avait osé s'attaquer aux priviléges des souverains pontifes.

Les ascètes étaient devenus rares dans toutes les classes de cette société étrange, et le véritable esprit religieux y était assurément bien inférieur à celui de notre temps. Il y avait sans doute des jours et des semaines où la tradition sévère paraissait faire fléchir toutes les têtes; le Carême, l'Avent, certaines vigiles de grandes fêtes, étaient généralement des trêves à la débauche, à la violence. Mais après ce temps de pénitence apparente, les appétits vivaces reprenaient le dessus ostensiblement, largement, impudemment.

Nos ancêtres étaient plus instinctifs, plus spontanés que nous. Chez eux, pas de milieu entre la débauche et l'abstinence, de grandes expiations succédaient violemment à de grands scandales. Quand on violait la loi, c'était publiquement, tout le monde le savait; quand le repentir touchait les cœurs, c'était ouvertement et sans respect humain. La dissimulation, mise depuis à la mode et presque en honneur, par la célèbre Compagnie de Jésus, et le feint respect de l'opinion publique, n'existaient alors

qu'à l'état d'exception; le décorum était consacré tout bonnement aux cérémonies publiques. Hors de là il y avait un sans-gêne, un débraillement d'existence, une naïveté ou plutôt une impudence d'allures, dont chaque classe donnait l'exemple à qui mieux mieux.

Cependant dans les errements de ces siècles endiablés, on rencontre des détails moins choquants, moins exagérés, des originalités particulières dont la saveur et le pittoresque jetteront quelque gaieté dans les derniers feuillets de cette étude; car cet état de siége, dans lequel des nations entières se trouvèrent comprimées, malgré sa durée interminable, eut quelques intermittences qui leur permirent de respirer.





CHAPITRE XIII

VENTE GÉNÉRALE DE L'AME ET DU CORPS. — DIVERSITÉ DES ENTREMETTEURS. — HOTELLERIES ET VOYAGEURS. — JUSTICIERS ET LEURS MŒURS. — LES THÉATRES : MYSTÈRES, MORALITÉS ET SOTTIES. — LES ÉCOLIERS AU PRÉ AUX CLERCS ET SUR LES PLACES DE PARIS. — EXCÈS DE LUXE : BIZARRERIE OUTRÉE DES VÊTEMENTS. — LE COUP D'ÉPÉE DE SAINT MARTIN.

ARMI les choses oubliées et dont le souvenir, en apparence invraisemblable, fait sourire les gens qui ont la naïveté de prendre pour type de la vie humaine l'époque et le lieu où ils vivent, il faut ranger la difficulté extrême d'assurer la vie matérielle, dans les siècles dont nous essayons d'éclairer les coins obscurs. Au milieu des dissensions civiles, des rapines à main armée, des bouleversements perpétuels, l'inima-

ginable instabilité de la fortune faisait ressembler la France et les nations voisines, à ces pays de race nègre que dépeuplent périodiquement les sanglants caprices de despotes inintelligents, et les hideuses spéculations de la traite des esclaves. Tout aussi bien que les artisans, les paysans et les prolétaires, messieurs les bourgeois, *burgenses*, et les hobereaux avaient de rudes moments à traverser. Ne pas se laisser mourir de faim était souvent un problème pour tous; aussi ne résistait-on guère à la tentation de vendre son âme ou son corps, quelquefois les deux ensemble, pour rendre sa condition plus supportable.

La prostitution était la plaie vive de cette seconde partie du moyen âge, où les censeurs monastiques faisaient entendre leurs voix. Pendant que les contemporains de ces hardis prêcheurs luttaient avec les misères de la vie, leurs femmes et leurs filles étaient sollicitées et provoquées par tous les moyens de séduction. Ceux qui possédaient des apanages, des fiefs ou des bénéfices, qui suivaient la fortune des princes, des chefs de bande et des grands accapareurs des dignités de l'Église, mettaient une part de leur fortune mal acquise aux pieds de ces pauvrettes affolées. Celles-ci n'avaient-elles pas d'ailleurs l'exemple des maîtresses royales, des concubines de princes et de hauts person-

nages, dont le vice faisait des héroïnes, et dont la perte de leur honneur avait grandi la renommée?

Nous avons vu, aux chapitres des princes temporels et des princes de l'Église, comment les femmes payaient leur luxe et se procuraient ourrures, bagues, chaînes d'or, parures et toilette. Les prédicateurs ne tarissent pas sur la vente qu'elles faisaient de leur pudeur, dans toutes les classes de la société; le nombre des entremetteurs qui les harcelaient était effrayant. Des mères elles-mêmes engageaient souvent leurs filles à gagner leur dot de cette indécente façon : « Nous avons, dit Maillard, des mères qui sont *maquerellæ filiarum suarum,* qui leur font gagner leur mariage à la sueur de leur corps, *ad pœnam et sudorem sui corporis.* »

A chacune de leurs pages, les vieux sermonnaires fulminent contre les drôles de toute condition qui, pour être agréables aux heureux du jour, se faisaient sans rougir *lenones, ruffiani, procuratores, maquerelli.* Ce déplorable commerce enrichissait ceux qui s'y livraient; il les faisait non-seulement puissants et riches, mais leur ouvrait la porte des honneurs et des dignités. A entendre nos prêcheurs, beaucoup de ces infâmes devenaient abbés, chanoines, prieurs et doyens; les princes en faisaient leurs conseillers, leurs justiciers, leurs ministres.

Combien de familles n'ont acquis la noblesse, au dire de l'histoire, que par de semblables services ?

Dans son piquant recueil : *De destructione Ninivæ* (*Cap. VI, De destructione vici prostibuli*), Guillaume Pepin nous révèle une autre variété de ce détestable commerce, qui avait son centre en Italie. « De même qu'il y a en France, dit-il, des femmes *quæ vocantur maquerellæ*, qui pour de l'argent vendent des jeunes filles aux débauchés, ainsi sont en Italie des gens infâmes, *maquerellos juvenum puerorum*, qui vendent de jeunes garçons pour de l'argent : *nefandis viris sodomiticis.* »

A un degré plus bas, où le vice est devenu, non plus un moyen de se tirer momentanément d'embarras, mais une véritable profession, la prostitution envahissait toutes les rues, malgré les édits qui, depuis Saint Louis, cherchaient à l'isoler ; elle s'installait dans les bains, dans les étuves, dont les salles étaient alors communes aux deux sexes, et finit par décrier tellement ces bains orientaux, dont la mode nous était venue des Croisades, que les prédicateurs les poursuivirent de leurs anathèmes jusqu'à leur entière disparition. On la retrouve dans les hôtelleries et dans les tavernes. Voici à ce propos le langage peu fardé que l'indiscret Michel Menot prête à ses contemporains :

« Que dites-vous entre vous, jeunes procureurs, *procuratores,* jeunes avocats, notaires, agents des finances, *clerici finantiarum,* marchands, tous nouvellement mariés, lorsque vous avez à courir les champs : les uns pour commissions de justice, les autres pour recueillir les deniers royaux, d'autres pour les affaires de votre commerce ou pour vos propres intérêts? Vous dites : — Si nous devons rester éloignés de notre maison, vous pensez bien que nous ne pouvons avoir nos femmes sans cesse pendues à notre ceinture, *quod non possumus semper habere uxores juxta nos, appensas ad zonam nostram,* ou les porter dans notre manche, *in manica nostra;* et cependant nous ne pouvons pas nous passer de femmes. Quand nous arrivons au gîte, à la taverne, à l'hôtel, à l'étuve *et alia bona loca,* nous trouvons là des servantes très-expertes et qui se contentent d'un faible salaire. Est-ce mal de s'en servir comme de sa propre femme? » (*Sab. post III Dom. Quadrag. in Paris. Achadem. declam.*)

Et dans son Carême prêché à Tours, au deuxième dimanche, le même humoriste de la chaire confirme la facilité des maîtres et maîtresses d'auberge à être agréables aux jeunes voyageurs : « Vous, les hostesses, dit-il, *nonne habetis* des servantes à la main? On baille *in domo,* dans votre maison, tout ce qui appar-

tient au corps humain.... Ah certes! jamais singe ne fit plus de *soubresaultz* que la pauvre servante, pour entretenir *la bonne chère.* A tous les diables la maîtresse de telle chambrière! »

Ainsi la coutume paraissait toute naturelle, si naturelle, que messieurs du Parlement, juges et avocats, louaient leurs propres maisons *ad tenenda lupanaria;* là-dessus Messier, Pepin, Maillard, tous sont de l'avis de Menot, le plus hardi et le plus franc dans ses indiscrétions. Écoutez encore ce que dit ce dernier de messieurs du Parlement : « Que ma voix s'élève contre nos seigneurs du Parlement, *dominos Parlamenti,* qui louent leurs maisons aux lénons, aux ruphiens *et meretricibus* pour en faire des lupanars, et ainsi ils favorisent ce qu'ils devraient punir *et fovent plains bordeaulx.* Véla bel honneur pour gens de judicature, *facere talia peccata!* » (*Feria III post prim. Dom.*)

Mieux encore, au témoignage du même prédicateur, les sergents et exécuteurs de justice pourvoyaient eux-mêmes au recrutement de semblables compagnies; c'étaient eux qui vendaient aux ruphians, *ruphianis,* les pauvres filles qui avaient « clochié *uno pede* », et cela afin de s'aider à payer leur charge : « Paillards et gens de vostre sorte, s'écrie-t-il, vous la

venez enlever, et fault que la pouvre misérable marche, ou aultrement vous la forcez en la frappant à grands coups de plat d'espée, *super humeros*, sur les épaules, *sub umbra et specia quod emistis officia vestra*, sous prétexte que vous avez payé votre charge. Et vous dites que vous êtes officiers de justice! » (*Feria III post Dom. tert. Quadrag. in Paris. Achadem. declam.*) Ainsi toujours la même charité pour le faible, fût-il coupable; toujours la même indignation contre la violence et l'iniquité.

L'excuse que Menot place dans la bouche de ces sergents de justice servait à la plupart des juges et des procureurs, qui ne s'étaient pas beaucoup amendés, sinon dans la forme, au moins dans le fond de leurs errements judiciaires, depuis que Rutebeuf, le grand satirique du siècle de Saint Louis, avait jeté cette terrible accusation aux justiciers de son temps :

> ... Je regart que li provost,
> Qui acensent (afferment) les provostez,
> Que il plument de toz les costez.
> A cels qui sont en lor justice;
> Et se défendent en telle guise :
> — Nous les acensons chièrement,
> Si nous convient communément,
> Font-ils, partout tolir et prendre,
> Sans droit ne sans raison atendre.
> Trop nous aurions mauvèz marchié
> Se perdions en nostre marchié.

Les justiciers, du temps de Charles VI à celui de Louis XII, visaient généralement l'argent des justiciables qu'ils aimaient à joindre aux épices réglementaires; ils avaient cependant d'autres exigences : Dans sa *Destruction de Ninive*, au chapitre *de Destructione palatii*, Guillaume Pépin nous les montre sollicitant ceux de leurs clients qui ont à leur disposition des bénéfices, de leur en donner un bon et gras, *ut dent sibi unum pinguem*, s'ils sont clercs, ou d'en obtenir un pareil à leurs enfants, s'ils sont mariés, *si uxorati*. A ce prix, comme à prix d'or, ils sont prêts à toutes les fraudes, à tous les parjures, à toutes les vilenies, à tous les mensonges en faveur des maîtres qui leur confient leurs causes : « *In favorem dominorum suorum multa mendacia et perjuria dicunt, et partem adversam decipiunt.* »

Les détails de ce genre de prostitution font comprendre la terrible comparaison de Jean Clérée sur la valeur relative des membres de leur corps, que mettent en vente les filles et les hommes de loi, et la supériorité de honte que le brave Dominicain inflige à ceux qui prostituent leur langue, cette noble partie de notre être, chargée d'exprimer au dehors les mouvements de l'âme. Au même recueil, Guillaume Pepin, sortant un moment de sa gravité habituelle, nous fait un curieux tableau de la

mimique fiévreuse à l'usage des avocats de son temps :

« Ils devraient, dit-il, être sobres et modérés dans leurs gestes, c'est le contraire qu'ils choisissent. On les voit s'éponger la face, rejeter violemment leurs cheveux derrière leurs oreilles, se moucher fréquemment et à grand bruit, *nares crebro purgant.* Les uns semblent prendre leurs mains pour miroir; les autres élèvent leurs yeux au ciel, puis baissent subitement la tête. Ceux-ci se grattent le front, ceux-là serrent la bouche et se pincent les lèvres; d'autres frappent la barre (*lignum transversum (gallice* la barre) à tours de bras et jettent leurs clameurs jusqu'à la troisième circonférence céleste. Tout cela et beaucoup d'autres singeries admirables indiquent, paraît-il, les méditations profondes et les conceptions multiples d'une vaste intelligence. » Eh, eh! ne croirait-on pas que cette énumération a été faite pour peindre certains avocats d'aujourd'hui? Revenons à nos justiciers, à ceux qui prennent leur magistrature pour une mule ou une boutique dont il est permis de tirer le plus possible.

Après une verte diatribe où Olivier Maillard a flagellé les officiers du Parlement, qui, pour entretenir leur état, leur queue, leur toge, *et sic de aliis,* ne trouvent pas suffisant le gain

légitime d'un office de la valeur de cent écus, qu'ils ont dû payer quatre cents et cinq cents écus, valeur énorme pour l'époque, le virulent Cordelier s'adresse à leurs femmes : « — Et vous qui êtes les épouses des conseillers, des avocats, ou des maîtres des requêtes, *aut dominorum requestarum;* mieux serait pour vous être femmes du bourreau, *tortoris,* que de faire votre luxe du gain d'un fourbe de procureur ou d'un mauvais justicier! »

Si les gens de palais ont affaire à quelque pauvre diable, ils n'ont pas le temps de se hâter. — Et vous, messieurs de la justice, dit Menot dans son Carême prêché à Tours, si vous avez à juger « ung tas de pouvres gens de village pour quelque noise, pour ung coup, etc., il faut enqueste, *et tenebitis eos,* et vous les retiendrez dans les liens, et leurs pouvres enfants meurent de faim, *et filii moriuntur fame.* » Quant aux veuves et aux orphelins, *ecce istorum non est plaidoyer*, pour ces gens-là à quoi sert de plaider, s'ils n'ont ni argent ni denier? A moins pourtant que la veuve ou l'orpheline ne soit appétissante, comme la jeune fille de cette historiette racontée par le même, au sermon du eudi après le premier dimanche de Carême :

« Une demoiselle jeune et jolie avait un procès, elle se présenta à un procureur qui lui dit : — Votre procès est perdu, ma mie, *si vous*

ne vous abandonnez à moy et si vous ne me servez *de meretrice.* O benoît Sauveur, une jeune personne demande justice, et sous prétexte de l'obtenir, elle devient courtisane, *et sub titulo justiciæ efficitur meretrix!* »

Et cependant au dire de Guillaume Pepin, dans son *Opus admodum insigne de Adventu*, la justice ordinaire, celle du prince temporel, valait encore mieux que la justice que l'on allait demander en cour ecclésiastique : « Au nombre de ces bêtes sauvages, dit notre vaillant moine, sont aussi les officiers de la justice des prélats, les promoteurs, tous ces plumitifs et chicaneurs qui hantent leurs cours; ces gens-là ne savent souvent pas grand' chose, mais les prélats les tolèrent, parce qu'ils s'entendent à faire venir l'eau à leur moulin. Certe aujourd'hui il vaut mieux encore demander justice au tribunal du prince qu'à celui des évêques! »

Au XVIe siècle, on mettait déjà plus de façon à ce commerce, qui florissait tout aussi bien, mais au moyen d'entremetteurs, de *Petit-Jean*, qui touchaient pour leurs maîtres les deniers de la vente. Les plaideurs qui s'en tenaient à la tradition du bon vieux temps embarrassaient fort leurs patrons. Dans les *Contes d'Eutrapel*, on trouve la facétieuse histoire d'un gentilhomme naïf qui, après avoir exposé son affaire à un juge « posa fort humblement et

avec grande cérémonie, dix escus sur le bout de sa table. Le président enrageoit, dit plaisamment Noël du Fail, et se mangeoit le bout des doigts, qu'il ne les encoffroit. » Mais il ne voulait pas que le client le prît *pour un larron et attrape-denier*, et se mit à reprocher au gentilhomme de l'avoir jugé de la sorte. Ce dernier ainsi argué allongeait la main pour reprendre ses écus.

« Le président l'empeschoit disant tout passionnément et fasché : — Que vous avez la teste dure! Je ne vous blasme pas d'avoir là mis l'argent, nous sommes tous pécheurs ; mais seulement de l'entreprinse et hardiesse de l'y avoir mis. Eh bien, il y demeurera pour ce coup; mais une autre fois regardez d'être plus secret et plus avisé. Voyez s'il y eust eu des estrangers, comme vous et moy en estions? » Et Noël du Fail ajoute judicieusement : « Aujourd'hui les parties ne parlent aux juges que par courratiers et personnes interposées, afin de faire esvanouir les preuves de concussion et pillerie. Et n'ont nosdits juges les pieds plats et la tête si grosse, comme ceux du temps passé; ils font leurs méchancetez plus subtilement, couvertement et discrètement. »

Venons à de plus agréables découvertes dans ce vaste champ du passé ; nous avons déjà écorné le sujet du théâtre dans le chapitre des

mascarades légendaires, qui se célébraient dans les églises ; je tombe en feuilletant le merveilleux réaliste, l'inépuisable Michel Menot, sur une véritable trace de vaudeville, un renseignement des plus précieux, concernant la liberté dont jouissait la satire dialoguée et le théâtre bourgeois à la fin du xv[e] siècle. J'avoue que j'étais loin de m'attendre à une aussi piquante révélation ; afin donc d'éviter qu'on ne m'accuse de forcer la traduction, pour faire remonter ce genre de comédie intime à quatre cents ans, je donnerai le texte même de cette trouvaille :

« *Et quod pejus, si sit aliquis qui fecerit aliquod malum secretum, venient alii et component de eo cantilenas, et eum nominabunt per nomen et cognonem ; vel oportebit componere facetias et eas ludere super theatra, et sic deshonoratur et diffamatur personna.* » *(Feria tertia post Dom. III Quadrag. in Paris. Achadem. declam.)*

Ainsi les désignations diffamatoires que les Grecs, au temps d'Aristophane, exprimaient par les traits de la victime figurés sur le masque théâtral, les contemporains de Louis XI, de Charles VIII, de Louis XII, moins scrupuleux encore, se les permettaient, en nommant par leur nom et leur prénom les personnes qu'ils livraient aux risées du public. Que sont deve-

nues ces pièces comiques où les diffamés paraissaient sans voiles ; où l'on chantait des cantilènes satiriques sur des airs connus, pour blasonner ses connaissances et ses voisins ? Il paraît difficile de reconnaître dans les *farces* et les *sotties*, qui nous sont restées en assez grand nombre, ce genre de pièces dont parle notre moine, à moins d'admettre qu'on ait été forcé de remplacer, à l'impression, le nom et surnom véritables, *nomen et cognomen*, par de banales appellations, par des noms de métiers ou des titres ordinaires, comme *le badin, le prêcheur, le cuysinier, le galand, le savetier, le roy, le gentilhomme, le curé, la bru, la mère, le fils, le mari, la mounyère, le pèlerin, le docteur, la chambrière,* etc.

Les prêcheurs, tout en ne parlant du théâtre que par généralités, reviennent assez fréquemment sur ce sujet pour appuyer la vraisemblance des renseignements qui nous arrivent du plus précis de leurs confrères. Il y avait d'ailleurs bien d'autres récréations théâtrales. Guillaume Pepin, qui n'oublie pas les jeux du théâtre, dans l'énumération des choses qui sont à détruire à Ninive, y place les scènes mimées et les chœurs de danses et de chants. Il nous renseigne principalement sur des espèces de ballets, dont les personnages étaient déguisés et masqués, *larvati.* Ces sortes de réjouissances

se faisaient aussi, affirme-t-il, dans les maisons particulières, à porte close, *ostio clauso;* là des nobles, souvent même des ecclésiastiques, mêlés aux dames, *dominabus,* menaient les chœurs, chantant et dansant. On y entendait retentir non des vers à la louange des héros et des dieux, mais des chansons ou cantilènes pleines d'obscénités, *cantilenas omni spurcitia plenæ.* « On voit figurer dans ces chœurs, non-seulement des femmes, mais des mimes et des gens masqués, *mimi et viri larvati*, qui simulent par les mouvements du corps les passions que célèbrent les instruments de musique, *effigientes motibus corporis ea quæ a musicalibus instrumentis canuntur.* »

Cela pourrait bien être de véritables bals masqués, où, détail fort peu rare à cette époque, les ecclésiastiques ne faisaient pas difficulté d'assister; et, bien que les danses n'y fussent certainement pas plus chastes que celles de nos jours, on peut dire qu'ils acceptaient d'y conduire le cotillon et d'en chanter les joyeux accompagnements.

Quant aux moralités et aux mystères, les traces en sont assez fréquentes; Menot, qui nous a déjà appris tant de choses, compare les rôles qu'y jouaient les acteurs, aux triomphes et aux splendeurs trop rapides de la vie humaine. Dans le cinquième sermon après le pre-

mier dimanche de son Carême prêché à Tours, il s'exprime ainsi : « Avez-vous vu jouer le mystère Saint-Martin ? *Ecce* on ira quérir ung jouvenceau qui représentera Saint Martin, un ouvrier qui jouera le roi ; un autre acteur fera la demoiselle. Or pendant qu'ils sont en scène, ils jouissent d'un grand honneur : celui-ci est roi, celui-là est saint, cet autre est une noble damoyselle. Mais une fois le jeu fini, on dira de celui qui a fait Saint Martin : — C'est ung mauvays garçon, et de celuy qui a fait le roy : — C'estoit ung savetier. »

Les *mystères* eux-mêmes et les *moralités* avaient peu à peu dégénéré en écoles de raillerie ; leur naïveté s'était changée en licence, et l'on s'y permettait les allusions malignes qui donnaient tant d'attrait aux *farces* et aux *sotties.* Ces germes rudes et grotesques du vaudeville débutèrent aux dernières années du règne de Louis XII, dont l'adroite politique ne permit pas qu'on en restreignît en rien les étranges libertés, et qui se laissa jouer lui-même sous le titre de *Prince des Sots.* Mais le roi François, son successeur, ne se montra pas d'humeur aussi patiente : quand les scènes bouffonnes, du genre sans doute des brocards dialogués dont nous a parlé Menot, se permirent de tourner en ridicule les brillantes mascarades, les fêtes somptueuses de la Cour et l'amour

exagéré du luxe qu'elle manifestait, à la grande désapprobation des bourgeois et des moines prêcheurs, le jeune monarque n'hésita pas à faire saisir et emprisonner leurs audacieux auteurs.

Au mois de décembre 1516, deux ans à peine après son couronnement, François Ier fit arrêter et conduire dans les prisons d'Amboise trois émules de maître Gringore, dont les vers avaient naguère blasonné jusqu'au pape Jules II, métamorphosé par lui en soudard et en gendarme. Les trois victimes du jeune roi avaient outré encore la franchise de leur prédécesseur : c'étaient les célèbres joueurs de farces Jacques le Basochien, Jehan Seroc et Jehan de Pontallez ou de Pontalais, lequel a plus d'une page à son éloge dans les *Joyeux devis* de Bonaventure Des Perriers. Tous trois étaient accusés d'avoir raillé les principaux seigneurs de la Cour, et insulté, sous le nom de *mère Sotte*, la reine mère, Louise de Savoie, qu'ils avaient représentée comme pillant largement la fortune publique, et faisant tout marcher à son féminin caprice. Depuis cette exécution, qui d'ailleurs n'eut pas de suite grave, le Parlement se mit de la partie, et les libertés du théâtre et de la Basoche furent attentivement surveillées.

Ce mot de Basoche, mêlé aux choses de théâtre, nous indique la participation des écoliers et des

jeunes clercs à ces fêtes dramatiques ; comme acteurs et comme auteurs, on trouvait en effet beaucoup d'émules de Jacques le Basochien dans la population des écoles. Cela nous amène à jeter un coup d'œil sur l'état de la jeunesse studieuse de ce temps-là. Les écoliers avaient-ils une physionomie bien différente de celle de leurs prédécesseurs du temps des Trouvères ? Étaient-ce encore ces tapageurs effrontés qui, au dire de Robert de Sorbon, allaient la nuit « tout armés dans les rues de la capitale, brisant les huis des logis pour y porter la violence, et remplissant les tribunaux du bruit de leurs esclandres ? » Avaient-ils toujours affaire à ces grisettes, que le fondateur de la Sorbonne appelle *meretriculæ,* et voyait-on ces pauvrettes « déposer sans cesse contre quelqu'un d'entre eux, se plaignant d'avoir été frappées, d'avoir eu leurs habits lacérés et leurs cheveux coupés ? »

Il faut avouer que la discipline du *Pré aux Clercs* n'était pas encore parfaite, et que les haies verdoyantes de ce pré célèbre n'étaient pas tout à fait la réalisation de ce vœu du conseiller de Saint Louis : « un oasis paisible où ne se rencontrent que des écoliers graves, se promenant en étudiant leurs notes, méditant ou argumentant dans la langue des clercs, *prout inter bonos scholares est fieri consuetudi-*

nem, comme ce devrait être la coutume des bons écoliers. » La sagesse n'était pas descendue en personne au milieu de cette jeunesse; mais quel est le lieu du monde où l'idéal ne laisse à désirer?

Cependant le niveau des écoles s'était sensiblement relevé, dès la fin du xve siècle; l'étude du droit notamment était devenue plus sérieuse : les recueils de coutumes des provinces et des *ordonnances royaux* abondaient déjà. L'étude des lettres s'était élargie de tous les textes des auteurs classiques de la Grèce et de Rome qui, grâce à la découverte de l'imprimerie, avaient été mis à la portée des érudits. Et Jean Molinet pouvait dire avec raison :

J'ay veu grand multitude
De livres imprimez,
Pour tirer en estude
Pouvres mal argentez.
Par ces nouvelles modes,
Aura maint escolier
Décrets, bibles et codes,
Sans grand argent bailler.

Cependant ces nouveaux trésors n'empêchaient pas qu'il n'y eût encore dans les écoles des émules de Villon et de jeunes débauchés qui semblaient avoir pris à tâche de préparer à Rabelais la pourtraiture de ce méchant garçon

de Panurge. Beaucoup d'entre eux, le plus grand nombre, hélas! ne savaient pas résister à l'effervescence de l'âge, ni aux tristes exemples de la dépravation générale. Gaultier de Château-Thierri aurait pu encore reconnaître, dans ce quartier latin, plus vieux de deux siècles que celui qu'il avait vu agir, ces jeunes *robeurs* du denier de leurs parents ou du denier de leur église, « qu'ils perdent en se perdant eux-mêmes... et non-seulement le denier du jour, le denier bien acquis, mais le denier de la nuit, affirme l'ancien chancelier de l'Université, acquis par le péché..... le denier *népotal* des prélats, qui est le bien des pauvres. Je dis enfin le denier nocturne à la lettre, celui qui est le prix de nocturnes débauches, parlant ainsi de ceux qui ont reçu leurs bourses des femmes qu'ils possèdent, et de ceux à qui les rentes de bénéfices ont été données par les prélats, auxquels ils ont livré leurs sœurs, leurs parentes, ou ce qui est plus abominable à dire, auxquels ils se sont honteusement livrés eux-mêmes. » (*Hist. littér. de la France,* tome XXVI, notice de Barth. Hauréau.)

De cette orde et vilaine nature étaient les écoliers que Jean Raulin, dans son premier sermon du deuxième dimanche après la Trinité, nous montre vaguant par les places boueuses du Paris de la fin du xve siècle, et ne pouvant

plus s'arracher de ces fanges infectes dès qu'ils y ont pénétré. Ces places sont au nombre de quatre. La première est la place Maubert, *platea Maberti*, où l'on vend le charbon, dit-il, et où les étudiants se rendent l'âme aussi noire que les sacs de cette sombre marchandise. La seconde est la place des Halles, *platea de Hallis*, où l'on trafique des poissons, et en particulier des maquereaux, *maxime maquerelli*, symbole de ces écoliers qui ne se contentent pas de se plonger dans le vice, mais ne sont heureux que s'ils réussissent à y plonger les autres. Plût à Dieu, s'écrie à ce propos le bon docteur, que tous ces maquereaux fussent comestibles! *Utinam omnes tales macquerelli essent bene comestibiles*, on en serait au moins débarrassé. La troisième place est celle de Grève, *platea de Gravia*, où l'on vend le menu bois, les fagots et cotrets, qui représentent ces matières inflammables, ces feux impurs, propres à allumer les rixes, les dissensions et les haines. La quatrième, enfin, est la place *aux Baudets;* celle-là est surtout fréquentée par des clercs ignares, qui jamais ne songent à boire le vin de la science.

Dans ce curieux sermon prononcé à l'une des processions scolaires, dite *processio Rectoris*, Jean Raulin fait aussi loger sur ces quatre places et dans les rues environnantes, les ré-

gents trop complaisants qui, pour gagner davantage, permettaient à leurs écoliers de faire tout ce qui leur plaisait, *regentes qui spe lucri condescendunt suis scholaribus, pemittentes eis facere quidquid libuerit.* Le plus curieux est que ces régents faciles atteignaient leur triste but : ils arrivaient à gagner plus que les autres, parce qu'ils avaient le plus de vogue.

Pierre de Sapieyra, dit Pierre de Limoges, bien qu'il n'ait rien de commun avec son homonyme qui mit en vers la légende de Saint Martial, nous apprend dans son *Oculum morale*, déjà cité par nous, que pour masquer leur ignorance, quand ils retournent dans leur pays, ceux qui ont aussi déplorablement négligé « de boire le vin de la science », confectionnaient de grands volumes avec des fragments théologiques et philosophiques, des lambeaux de droit et de rhétorique, écrits sur peaux de veau, ornés de vastes marges, et les recouvraient de beaux cuirs rouges. « Comme un fou de cette espèce, ajoute Pierre de Sapieyra, revenait dans son pays avec une quantité de ces livres, le cheval de somme qui les portait tomba dans l'eau, et tout fut perdu. Sur ce fatal accident, un autre écolier qui le suivait à pied, pauvre de livres mais riche de science, fit le distique suivant :

Cordi non chartæ tradas quæ noveris arte,
Ut si charta cadat tecum sapientia vadat. »

Il y avait cependant des écoliers qui travaillaient, ne fussent que les pauvres clercs en habit de moines, que maître Maillard voulait astreindre à la règle du couvent dans lequel ils s'étaient réfugiés ; mais ceux-là étaient plutôt penchés sur des livres de droit canon, sur les *Décrétales*, sur les sommes de théologie, que sur les sciences du siècle. D'autres, selon Guillaume Pepin, mettaient une vanité loquace, un pédantisme bavard, une importunité insupportable à faire ostentation de leur savoir profane, dont le principal but était de se glorifier vis-à-vis du bourgeois ignorant.

Dans son chapitre imagé des grandes écoles de Ninive, le grave Dominicain compare ces derniers aux grenouilles qui, campées, l'été, dans les terrains marécageux, fatiguent les habitants du voisinage de l'importunité de leur coassement : « *Videmus quod tempore æstivali, in locis paludosis, ranæ quæ suo garritu multum infestant de prope habitantes.* Ces écoliers mondains ne font que bourdonner et coasser, chacun dans leur jargon : les grammairiens, sur les expressions et les élégances du langage, sur le congru et l'incongru, *congruo et incon-*

gruo ; les logiciens, sur le vrai, le douteux et le faux ; les philosophes, sur le lieu, l'espace, le temps et l'infini. C'est vraiment la plaie de grenouilles qui envahit l'Égypte. »

Ces critiques s'appliquaient du reste à tous les écoliers, aussi bien à ceux d'Orléans et d'ailleurs qu'à ceux de l'Université de Paris. Pepin dit que soit à Orléans, soit à Paris, la plupart d'entre eux étudiaient plutôt dans le livre des rois, c'est-à-dire dans les cartes, que dans le livre des lois, *in libro regum, id est cartæ, quam in libro legum,* et qu'ils apprenaient plus volontiers la science des nombres dans les chiffres des jetons et des dés, que dans les spéculations mathématiques. Jean de Montlhéri, dans le sermon du troisième dimanche après Pâques, prêché devant les écoliers parisiens auxquels il reprochait leur humeur turbulente et leur orgueil, partageait également le poivre de sa moutarde entre eux et leurs confrères d'Orléans : « On en voit, dit-il, qui sont à ce point ombrageux, querelleurs et taquins, que personne ne peut avoir la paix avec eux. Partout où on les trouve, à Paris ou à Orléans, ils trouvent moyen de troubler le pays et toute compagnie dans laquelle on les reçoit.

Un sujet éminemment propre à émoustiller la partie féminine de l'auditoire de nos prêcheurs, à faire tourner vers eux les visages at-

tentifs de ces mobiles créatures, était la critique des caprices effrénés de la mode; les moines ne manquaient pas de l'éplucher largement. Le contraste effrayant de la nudité générale du peuple, des haillons des classes inférieures qui cotoyaient le velours, les fourrures et le surcroît somptueux des riches, prêtait à de merveilleux effets d'éloquence. Plus nos annales s'assombrissent, en effet, plus le luxe s'exagère ; moins il y a d'or monnayé en circulation, plus l'or reluit sur le cou, sur les robes, sur la tête, sur la ceinture et jusque sur les souliers des grandes dames et de celles qui, aux dépens de leur honneur, s'efforcent de les imiter.

Les excès insolents du vêtement, au moyen âge, promènent leur tourbillon pailleté, déchiqueté, faisant miroiter la soie, la chair, le velours, les pierres, les chaînes, les rubans et les cheveux, à partir de l'apparition en France de la reine Isabeau de Bavière ; juste au moment où gronde sur nos têtes cet autre tourbillon de sang, de larmes et de misères, qui semble avoir épuisé les sombres épithètes et les lamentables expressions de l'historien.

Il serait téméraire d'essayer de tracer en quelques lignes le tableau, même approximatif, des révolutions vestiaires de nos aïeux. Aucune de ces fantaisies n'a duré, fixe et stable,

plus d'une lune; comment décrire leur succession folle pendant plus de trois siècles? Contentons-nous de glaner dans la moisson des sermonnaires et de saisir au passage quelques figures de ce kaléidoscope, où les affiquets de la mode, agités et tourbillonnant sans repos, donnent chaque jour à l'œil ébloui une combinaison nouvelle.

Tantôt il fallait se montrer ample à forcer les portes, hautes à menacer les solives; un jour la largeur était bien séante aux hanches, aux épaules, à la poitrine; un autre, il fallait outrer les proportions de la chevelure et des coiffes, allonger la descente de la taille et encorner démesurément le pied et la chaussure. Telle semaine on engonçait les bras dans cinq coudées d'étoffes, *largas manicas à tyrer l'artillerie*, dit Menot; telle autre, les manches s'écourtaient pour faire place aux gants à la façon des gantelets d'hommes d'armes; puis elles s'étrécissaient, descendant sur les mains à mode de *pieds de cheval;* puis encore devenaient de simples carcans d'étoffes, laissant voir la chair du bras, « blanche et atteintée », depuis les doigts jusqu'aux aisselles.

Voici les jupes arrondies, aux flots bouillonnés, entaillées, *languées*, à découpures en forme de langues, *halligottées*, garnie d'aiguillettes et de lames d'or ou d'argent; voilà les robes aux

queues qui balaient la boue et la poussière, disait Clérée. Voilà les vastes surcots qui logent les reins inférieurs dans une sorte de *fonds de cuve*, disait Eustache Deschamps. Et tout à coup, sans transition, succèdent les fourreaux dits cottes *estreignantes*, qui gênent les mouvements et semblent faits pour être portés dans une niche ou sur un pinacle, et s'offrir à l'adoration des passants.

Les hommes ont leur part de ces extravagances; eux aussi passaient de l'ample à l'étranglé, avec moins de soudaineté, il est vrai. Ils alternaient les habits tailladés, aux bandes contrastées, les braies larges et montantes, les chausses prenantes, étendant jusqu'aux talons leur couleur uniforme ou mi-partie. Ils variaient même cette mode indécente qui leur était particulière, la braguette, qu'ils portaient droite ou penchée, en saillie ou en verrouil, « afin, dit Geiler de Kaisersberg, d'en faire pour les femmes une occasion de mauvais désirs. »

Tantôt ils portaient des chaussures rondes comme le pied d'un bœuf, à cuir plein ou à jour, ou entaillé dans la longueur des doigts; tantôt leurs souliers étaient des étaux comprimés, allongés, qui, à certaines époques, se recourbèrent, diaboliquement au sens des Prêcheurs, et imitèrent la courbure de l'oliphant d'ivoire, qu'ils portaient à leur ceinture, pour animer

leurs chiens de chasse. Comment saisir au passage quelques-uns de ces grelots de la folie? Menot va lui-même nous montrer la difficulté d'arrêter un coup d'œil dans cet enragé tourbillon :

« Si vous allez à la foire de Lyon, dit-il au deuxième sermon du troisième dimanche de Carême (édit. de Pierre Gaudoul), vous y trouverez des Flamands, des Lombards, des Allemands, des Anglais, des Vénitiens, des Espagnols, etc., lesquels vous reconnaîtrez à l'instant à leurs habits. Il n'en sera pas de même des Français, qui changent à chaque instant leur façon de se vêtir. Aujourd'hui ils portent des vêtements longs, demain, des courts; ils étaient amples, les voici étroits; l'étoffe couvrait le cou hier, elle le découvre aujourd'hui. Étonnez-vous si dans cette année on voit courir tant de catarrhes? On dit qu'il y a une salle à Venise où sont peints des hommes de toutes les nations; vêtus de leurs costumes nationaux; seul le Français y est représenté nu, ayant trois aunes de drap sur ses épaules et des ciseaux dans sa main pour les tailler à sa fantaisie : *Habens tres ulnas panni super spatulas, et forcipes in manibus suis.* »

Cette idée des rhumes que procurent les brusques changements de la mode, est venue également à Guillaume Pepin. (*Feria V, post Dom. II*,

Quadrag.) « Voyez ces manches de femmes qui sont tantôt si étroites que les bras y peuvent à peine entrer, tantôt si follement larges qu'elles traînent à terre, et étonnez-vous si ces vaines femmelettes sont remplies, en vieillissant, de douleurs de tête, de maux de dents, de catarrhes et autres infirmités. »

Jean Clérée ajoute, et il n'est pas le seul, que tous ces vêtements étaient parfumés autant que la face et la partie de leur chair que ces dames exhibaient : les bras, le cou, la poitrine, étaient fardés et enluminés : « Mes damoyselles, vous vous fardez le muzequin *quantum volueris,* et portez le musque tant que l'on vous suyve au trac. » Barelete, le moine napolitain, nous apprend à son tour quel genre de fard préféraient ses vaniteuses contemporaines : « *Cur ponis belletum in facie, vitellum ovi, aquam vitis, unguenta, cerusam?* » Et plus loin, en énumérant toutes les ferrailles dont les femmes encombraient de nouveau leur coiffure, comme au temps d'Isabeau de Bavière, il ajoute qu'il ne leur manque que l'enclume et le marteau pour paraître maîtresses dans l'art de forger. » (*Sermo XII Quadrag.*)

La Chronique de Monstrelet nous parle d'un Carme breton, Thomas Connecte, qui prêchait sur les places et ameutait les enfants contre les folles dames et *damoyselles qui portoient sur*

leurs têtes hauts atours et aultres habillements de paraige; il sommait ces dernières de lui livrer leurs coiffes surélevées et leurs hennins à larges oreilles en forme de cornes, qu'il jetait *dans de grans feux.* « Mais, dit Paradin qui cite le même fait dans ses *Annales de Bourgogne,* les femmes firent comme les limaçons, lesquels, quand ils entendent quelque bruit, retirent et resserrent tout bellement leurs cornes; et le bruit passé, les relèvent soudain plus que devant. »

Le *Journal du Bourgeois de Paris* parle du Cordelier Frère Richard qui, en avril 1429, mit Paris en grand émoi par ses sermons. Il tonna avec un égal succès contre ces diaboliques ornements de la tête : « Et les femmes ardèrent, devant tous, les atours de leurs testes, comme truffaux (bourres et étoupes), pièces de cuir ou de baleine qu'elles mettoient en leurs chaperons, leurs cornes, queues et grant foison de leurs pompes. »

Ces terribles hennins qui forçaient les femmes à se baisser pour passer sous les portes, partagèrent pendant plus d'un siècle avec les queues et les diaboliques souliers à la poulaine les malédictions des Frères Prêcheurs. Les poëtes eux-mêmes faisaient chorus de toutes leurs forces.

Pour achever de nous éblouir, je reprends

dans le manuscrit de Valenciennes déjà cité ici, *le Second mariage et espousement de Dieu le Fils*, que l'érudit J. Mangeart attribue avec une grande vraisemblance à l'illustre Jean Gerson, un résumé somptuaire très-coloré; une sorte de bouquet des fleurs les plus vives du costume féminin, au temps de Charles VI. Il est question, dans celles qui portent et recherchent toutes ces brillantes excentricités de la parure, des *truandes effrontées* dont Marie-Madeleine faisait sa compagnie, avant sa conversion. Il semble en vérité que l'auteur de l'*Internelle Consolation* ait répandu leurs coffrets et leurs trésors sous nos yeux :

« Elles mettent toute leur cure, dit Jean Gerson, à l'avantage de vanité et de plaisance charnelle, comme d'avoir chevelure belle et bien trichée, colliers, fremaulz, anneaulz et chaintures d'or et pierres précieuses, frontaulz, pièces et gorgias, les tours, mortiers, pignons, tambures, clochiers assiz et eslevez bien hault sur leurs testes, à banière ouverte et à volans de soye traynans à terre, le front plumé et fardé, leur sain ouvert et mamelles estraintes et descouvertes, corsets et manches justes et paltos et houplandes de drap d'or, de velours, de satin et drap fin, gaillardes à la façon nouvel, en toute guise à longues queues et à grans bors et sumptueuses fourrures; sollers

escoltez à poulennes et fort estroiz, pour avoir les piedz petits et mignos, perdans tout leur temps en tèles vanitez, comme font encore pour le temps présent plusieurs femmes qui mettent toute leur cure à parer elles et leurs filles. »

En nous livrant ces curieux détails des mœurs de leur temps, nos moines n'oublient guère d'exhorter ceux et celles à qui ils reprochent une si grande délicatesse et une si grande profusion dans leurs habits, de songer aux pauvres qui passent devant eux, sans souliers dans la boue et sans robes sous la bise. Cette commisération pour le pauvre est toujours un de leurs thèmes préférés; ils apportent à tout ce qui s'y rapporte une véhémence vraiment évangélique : — Donnez... faites l'aumône, répandez vos richesses; si vous avez reçu davantage, c'est pour distribuer à ceux qui manquent. — Rendez, restituez, rachetez votre conscience, car si vous vous êtes enrichis, il est difficile que vous l'ayez fait, dans n'importe quelle profession, d'une manière loyale et par des moyens légitimes : exécutez-vous donc et restituez.

Ce cri constant en faveur des faibles et des déshérités revient à chaque instant sur leurs lèvres et dans leurs sermons; là est vraiment le parfum et l'âme de leur œuvre, la raison

d'être de leur apparition dans ces siècles douloureux et désorbités. Voici à ce propos un mouvement d'éloquence d'une parfaite élévation, un élan du cœur d'une admirable pureté, qui me paraît de nature à ponctuer naturellement ce chapitre. J'emprunte cette perle oratoire au XXVIe volume de l'*Histoire littéraire de la France*, et l'extrais de la *Notice sur les prédicateurs du XIVe siècle*, que M. Barthélemy Hauréau y a insérée. Cette vaillante tirade de Daniel de Paris, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, est à la fois un élan de charité et une vigoureuse critique des exploits sanglants de la lance et de l'épée de la chevalerie, dont l'excellent prêcheur voudrait, dit-il, ne jamais voir descendre les héros des cadres où les imagiers les ont représentés. Quelle différence il trouve entre les exploits de ces paladins et le célèbre coup d'épée qui fendit au bénéfice d'un pauvre le manteau du bon Saint Martin :

« Saint Martin, dit le généreux moine, fit du tranchant de son épée deux parts de sa chlamyde, pour en donner une à un pauvre d'Amiens. Ce fut un beau coup! Non, jamais on n'entendit parler d'un si beau coup d'épée. Assez et trop de chansons sur Roland, sur Olivier... Ainsi l'on dit que Roland fendit la tête d'un homme jusqu'à la mâchoire, et qu'Olivier trancha le corps d'un autre tout entier.

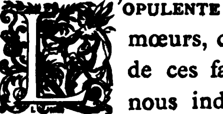
Tout cela n'est rien! Ni Roland, ni Olivier, ni Çharlemagne, ni Ogier le Danois, n'ont eu l'honneur de frapper un si beau coup que Saint Martin; et jusqu'à la fin du monde on n'en verra pas frapper un pareil. Dieu! combien de pauvres errent à *Vau-la-Ville,* tous nuds et deschaussés, et nul Saint Martin n'est là pour les couvrir! »





CHAPITRE XIV

Révélations des Confessionnels et Pénitentiels. — Médecins et recettes médicales. — Vertu anesthésique de la Mandragore. Étuves changées en lupanars. — Les jeux. — Les mets, abus des épices. — Le Quadragésimal spirituel. — Blasphèmes. — Avortements. — Mariages par courtiers et entrepreneurs.



L'opulente provision de détails de mœurs, contenue dans les œuvres de ces fantaisistes de la chaire, nous indique la tranquillité profonde où était le clergé au sujet des croyances dogmatiques. C'était alors le bon temps de la foi du charbonnier, et l'on peut affirmer que le conseil ironique donné par un humoriste anglais, à ceux qui veulent éviter le trouble de la conscience , était très-naturellement suivi

en ce temps-là : chacun prenait son pain chez le boulanger, son habit chez le tailleur et sa religion chez le prêtre de son pays. Les prédicateurs étaient dispensés de chercher de longs arguments pour faire accepter les mystères de la foi.

La chute et la rédemption, le ciel et l'enfer étaient des vérités évangéliques qui faisaient incliner toutes les têtes. Nos moines se contentaient donc, nous l'avons vu, d'affirmer l'inspiration divine des textes saints, de les paraphraser, d'en attester la vérité par des légendes miraculeuses, et de parler à leurs dociles auditeurs des lois et coutumes des régions transmondaines, avec autant de certitude que s'il se fût agi des pays de l'autre côté des Alpes ou des Pyrénées. Les quelques mystiques qui interprétaient le sens des choses révélées un peu différemment que les Pères de l'Église, auraient eux-mêmes eu horreur des impies, capables de nier la fureur éternelle et de sourire au verset : *Ne in furore tuo corripias me ;* ils auraient laissé brûler sans trop d'émoi les téméraires assez osés pour émettre des doutes sur la baleine de Jonas et les six jours de la création.

Nos descendants ne trouveront plus dans les sermons des prédicateurs modernes cette moisson de la vie intime, qui est devenue la

tâche spéciale de nos romanciers. Les orateurs du temple ont mieux à faire aujourd'hui ; ils doivent s'efforcer de rendre probables à leurs contemporains les saintes invraisemblances, que leurs devanciers se contentaient de placer au-dessus du sens commun. Leur mission est désormais de guetter au passage les révélations de la science qui rivalisent avec celles de la foi ; d'empêcher la raison de souffler sur les illusions pieuses ; d'extraire adroitement le sens symbolique des miracles, pour sauver les principaux d'entre eux de l'incrédulité. Et encore n'est-ce pas là un travail sans péril pour eux-mêmes : on a vu plus d'un de ces pieux ouvriers de la dernière heure, des plus intelligents et des plus zélés, se décourager et se dérober au milieu de ce saint combat, à l'exemple de Lamennais,qui renonça à la lutte avant d'avoir vaincu.

C'était en vérité le bon temps de la prédication, celui qui précéda l'arrivée de Luther et de Rabelais ! On pouvait à son aise arranger son sujet, le parer, le larder de friandises pratiques : les excentricités de la toilette, les attraits qu'elles mettaient en saillie, les condiments de la conversation, les récits plaisants, les contes, les jeux, les danses, les secrets de la médecine, tout était bon pour préparer la grosse quête, *propter magnam questam*. Il suf-

fisait de choisir un texte, celui de la légende du jour, par exemple, et avec ce fil conducteur on passait en revue tout ce qui faisait l'agrément et l'occupation de la vie, tout ce qui passionnait la société.

On racontait par le menu les mystères de la justice haute et basse; on expliquait comment les chanoines, les prieurs et les abbés passaient le temps, au moyen de leurs belles fortunes, sans trop se mélancolier. Avec des expressions appropriées au sujet, on énumérait longuement les tours des galants ; on commentait la diplomatie amoureuse à l'usage des dames et les piéges qu'elles tendaient à notre salut ; on analysait les épices des justiciers, les roberies des gens de guerre, les secrets des usuriers et gens de finance, les ruses des artisans et les subtilités des commerçants.

Parcourez le Confessionnel d'Ariostis, celui d'Antonini, archevêque de Florence, les quarante sermons de Pepin sur la Destruction de Ninive, qui ne sont autre qu'un inventaire général des passionnements de la vie au xve et au commencement du xvie siècle, et vous y apprendrez mieux que dans les chroniques ordinaires ce qu'on faisait à tous les échelons de la société de cette époque. On y lit comment les rois et seigneurs ne faisaient nulle difficulté de violer les commandements de l'Église, en faisant tra-

vailler leurs veneurs, leurs oiseleurs, leurs faucons et leurs chiens, les jours fériés ; comment ils avaient la barbarie de s'enrichir des épaves des naufragés, dont les nefs se brisaient sur les côtes de leurs États, et l'iniquité de confisquer, à leur profit, les biens des voyageurs décédés sur leurs domaines, au moyen de ce droit inique, nommé droit d'épaves, qu'ils ont si longtemps maintenu.

Alexandre d'Ariostis nous apprend que l'Église enjoignait aux princes de parquer les Juifs, de les marquer d'un signe, de les empêcher de souiller les rues de leur présence, pendant la Semaine Sainte ; de les contraindre à fermer les portes et les fenêtres de leurs logis, le vendredi de la Passion. Il nous montre combien dura le souvenir des Croisades, ravivé d'ailleurs par la course perpétuelle des corsaires maures sur la Méditerranée, en rappelant que les chefs de la marine étaient tenus à empêcher les marchands sur mer de porter armes et provisions de guerre aux Sarrasins.

Son *Interrogatorium* nous rappelle aussi le souvenir du droit d'asile, dans le reproche qu'il fait aux gens du roi d'enlever les réfugiés du parvis des églises, excepté « ceux qui sont coupables d'avoir dévasté, dépeuplé et brûlé les campagnes pendant la nuit, ou d'avoir souillé l'intérieur de l'église d'un meurtre ou d'un viol. »

Ce qui tenait le plus au cœur du clergé était de préserver ses personnes et ses biens ; aussi Ariostis note-t-il énergiquement la défense expresse, sous peine d'excommunication majeure, de toucher aux gens d'Église, ni à leurs biens, meubles et immeubles ; de les juger, de les soumettre jamais ni à la geôle, ni à l'amende, ni à la torture, ni à aucune sorte de contrainte matérielle ou morale. Une chose à noter dans les devoirs imposés au notaire, *notario*, est qu'il ne doit pas rédiger de testament dans une forme contraire aux libertés ecclésiastiques, dans lesquelles est comprise la liberté de recevoir des dons et legs en aussi grand nombre qu'il plaît aux agonisants.

S'agit-il des devoirs des marchands ? il est intéressant de constater qu'il leur est défendu de vendre leurs denrées et marchandises aux gens qui en abusent : du vin aux ivrognes, du fard aux femmes légères et non mariées, des dés ou des cartes aux joueurs effrénés, du poison aux empoisonneurs ou à ceux qui sont soupçonnés de l'être, des armes aux gens violents et querelleurs. Le même Frère Mineur pose nettement la question de responsabilité contre les marchands qui vendent des choses de méchant aloi : un mauvais vaisseau à courir la mer, un cheval vicieux, une médecine avariée, un tonneau gâté à mettre du vin, etc.

Fra Antonini, dont j'ai sous les yeux l'*Interrogatorio,* rédigé en italien vulgaire du xve siècle et imprimé à Florence « par Francescho di Dino », n'est pas moins étendu que son confrère ; il n'omet aucune dignité, aucun grade, aucun état, aucune spécialité de commerce et de fabrication. Tout le moyen âge, on peut le dire, s'étale devant le lecteur, dans cette ample recherche des divers emplois de la vie et de la façon d'en remplir les obligations. Il soumet à son investigation les droits féodaux à tous les degrés, et les manières dont les princes, seigneurs et barons séculiers en usent et en abusent. Il est particulièrement pointilleux sur les façons plus ou moins pudiques de s'acquitter des devoirs conjugaux, et signale, par exemple, comme entachés de péché mortel « *quando, stando per lato o dirietro, entri al vaso debito, o la donna sopra del huomo.* » Entre les cas où l'un des époux est dispensé d'obéir aux désirs de l'autre, se trouve un de ces cas énormes qu'on ne rencontre jamais sans étonnement dans les exhumations du moyen âge ; c'est celui où le désir serait exprimé dans un lieu sacré : *se lo domandasse in luogo sacro.*

Sur ce point scabreux, le Frère archevêque, *Fratre arcivescovo,* n'est pas plus scrupuleux que les autres casuistes ; il s'y étend complaisamment et avec des détails qui sont autant

d'images dangereuses, presque provocantes. A cet égard il ne le cède qu'à l'auteur des quarante sermons sur la Destruction de Ninive, qui semble s'être cru obligé de dévoiler, une à une, toutes les ruses des amoureux et toutes les frasques des époux.

Antonini n'oublie pas les opérations magiques, les sorts, les enchantements, les divinations, le rôle des astres dans les horoscopes, toutes choses que les docteurs, dit-il, doivent bien se garder d'enseigner. Il passe en revue les tailleurs d'images et les tailleurs d'habits, les artisans, les orfèvres, les arts libéraux et non libéraux, les gens de peine, *mechanici*, les bouchers, les boulangers, etc. A chaque profession il note une fraude particulière qui est généralement imitée par leurs successeurs d'aujourd'hui. Lui aussi mentionne la défense faite aux banquiers et gens qui commercent à l'étranger, *banchieri mercatanti,* d'envoyer des vaisseaux chargés d'approvisionnements et de capitaux à Alexandrie et autres ports des Sarrasins et du Soudan, « *ad Alessandria o nelle parti d'Egypto, o nelle terre de Saraceni o del Soldano,* » à moins, ajoute-t-il, d'en avoir acheté ou obtenu la permission du pape.

Les clercs, mentionnés généralement, ont leur bonne part de ces indiscrétions, dont quelques-unes assez piquantes ; ainsi il les pré-

vient qu'il y a pour eux suspicion de pécher mortellement, quand ils s'exercent aux métiers profanes : à tenir taverne et hostellerie, *se tiene taverna o osteria,* à s'y exercer au jeu des tables ou des dés, ou à la conversation de propos déshonnêtes avec les femmes. Il les avertit que cette présomption de péché mortel se change en réalité, s'ils ont des rapports avec quelque personne qu'ils aient entendue en confession, ou à laquelle ils aient administré le baptême ou la confirmation, ou qui aurait avec le coupable tenu un enfant sur les fonts, à titre de commère : *se cognobbe alcuna carnalmente la quale ebbe in confessionne,* etc.

A propos des médecins, Fra Antonini rappelle, à l'exemple de tous ses confrères, l'obligation faite aux médecins de prévenir le malade d'avoir à se confesser, s'il désire recevoir leurs soins. Là tous les clercs réguliers et séculiers sont d'accord; le médecin est tenu à abandonner, sans pitié, le pauvre diable qui demande ses soins, fût-il agonisant, s'il ne commence par demander les secours d'un prêtre. Le médecin, selon le même casuiste, pèche mortellement s'il prescrit l'acte de fornication, comme moyen de revenir en santé ; il ne doit pas non plus autoriser légèrement à manger gras un jour maigre, ni à rompre le jeûne. Dans le cas où l'avantage qui résulterait de ces infractions à

la loi de l'Église est douteux, il doit laisser à Dieu la liberté d'agir. Cet abandon, à l'heure de la crise, de celui dont on attendait la santé, était, au moyen âge, une effrayante perspective, dans ce temps où la foi au médecin et à la médecine était encore un autre genre de dévotion.

Un *physicien*, comme on appelle encore le médecin en Angleterre, avait une grande influence sur ses concitoyens, surtout s'il avait voyagé à l'étranger, et s'il laissait soupçonner qu'il avait visité les contrées d'Orient et fréquenté les médecins arabes; on le supposait alors maître de tous les secrets de la vie, licites ou illicites, magiques ou miraculeux. Les seigneurs et les personnages jouissant de grandes richesses se l'attachaient à prix d'or, les princes le faisaient volontiers enlever.

Tous les livres qui s'écrivaient alors, même les romans de chevalerie, avaient quelques pages sur l'art de guérir. Tous les traités d'histoire naturelle : les volucraires, les lapidaires, les descriptions d'animaux, de poissons, de plantes, de métaux; les composts, les traités d'astrologie, de chiromancie, avaient tous une physionomie médicale ; ceux qui ne contenaient pas au moins un chapitre sur la façon de prolonger la vie, étaient une sorte de rareté. Les chroniqueurs eux-mêmes s'interrompaient, pour expliquer la manière de guérir la lèpre,

la peste noire, le *tac*, le *horion* et les divers genres de pestes qu'ils racontaient. Toutes les pierres des vallées et des lieux solitaires et lointains, tous les calculs d'animaux, toutes les sécrétions, tous les bézoards, toutes les pierres trouvées dans la tête de l'aigle, du crapaud, du hibou, l'œil du lynx et du basilic, l'os du cœur du cerf; tout ce qui frappait l'imagination, était requis par la médecine et noté pour aider les physiciens et les *fraters* de couvent.

La description d'un objet quelconque de la création aboutissait presque invariablement à la formule de sa vertu curative ainsi exprimée : Il ou elle est sec et chaud, sèche et chaude, ou bien humide et froid ou froide, au 1er, 2e ou 3e degré; il ou elle vault à oster tranchées de ventre, ou vault contre rogne, ou pour nettoyer le pis (la poitrine) des grosses humeurs, ou contre humeurs catarrhales, ou contre crachements de bile ou de sang. En ce temps d'appréhension extrême pour le salut éternel, on ne saurait affirmer que le soin du salut du corps ne l'emportât sur tout autre; les livres sur les matières religieuses, les pieuses biographies de Saints et de Saintes, étaient également bourrés de recettes de santé révélées, dont les auteurs de monastère usaient eux-mêmes les premiers.

Voici, en passant, quelques-unes de ces re-

cettes étranges qui jouissaient de tant de faveur dans l'esprit crédule de nos aïeux. Denys le Chartreux stigmatise, comme entachés de superstition, les deux pratiques suivantes : la mise en balance d'un homme, avec son pesant de seigle en contre-poids, pour le guérir du mal caduc ; et contre le mal de dents, l'acte d'enfoncer violemment un clou dans une muraille. De son côté, Saint Bernard de Sienne regarde comme vaines et de nul effet, les pratiques qui suivent, et dont faisaient grand usage les malades ses contemporains : — ne point manger de têtes d'animaux pour n'avoir jamais mal à la sienne, — porter un anneau ouvré pendant qu'on récite la Passion de Jésus-Christ, pour se guérir de la crampe, — mettre au cou d'un enfant du fil filé par une pucelle, pour le délivrer des vers, — assembler deux noyaux d'aveline et les porter sur la poitrine, afin de se préserver de toute dislocation de membres.

Le célèbre Fernel, qui passait pour avoir trouvé le secret de rendre féconde Catherine de Médicis, a recueilli quelques-uns de ces échos de la superstition sanitaire, qui s'adressait, pour calmer ses craintes de mort, à tout ce qui lui tombait sous la main ; voici quelques étrangetés de ce genre signalées par lui. Contre l'épilepsie : « boire, la nuit, de l'eau de fontaine, dans le test d'un homme mort et bruslé. »

Contre la rage : « se faire des pillules du test d'un pendu. » Pour guérir la fièvre quarte : « envelopper dans la laine et nouer autour du cou quelque morceau d'un clou de croix. » Pour délivrer de la toux : « cracher dans la gueule d'une grenouille de buisson. » Contre le mal de tête : « se lier les tempes d'une corde de pendu, ou se lier le test d'un des rubans d'une femme. »

Au milieu de ces puérilités fantastiques dont il ne faut pas trop se moquer, en constatant ce qu'il en est resté parmi nous, et la facilité avec laquelle nous acceptons les recettes empiriques qui remplissent la page d'annonces de nos journaux, on voit se détacher de temps en temps quelque affirmation médicale qui donne à réfléchir. Ainsi dans le *Livre de la femme forte, faict et composé par un religieux de l'Ordre de Fontevrault,* auquel nous avons déjà fait d'excellents emprunts, se trouve en ces termes la constatation d'un agent anesthétique, employé en plein moyen âge :

« Item, l'escorche de mandragores, meslée
« avec du vin, fait souverainement dormir, et on
« en baille à ceulx qui ont quelque membre à
« coupper et trencher, affin qu'ils ne sentent
« point de douleur pour la résécation et inci-
« sion faicte audit membre. »

Ce serait là un trait de lumière, s'il était

possible de contrôler le fait, et si l'on pouvait s'assurer de la nature véritable de cette mandragore, à laquelle nos ancêtres attribuaient tant d'inappréciables vertus. Cette mandragore qui facilitait si merveilleusement les opérations chirurgicales, bien avant qu'on n'ait eu recours aux éthers et au protoxyde d'azote, était-elle la même que celle qui passe pour avoir rendu la fécondité à Rachel ? Était-ce cette plante si dangereuse à recueillir, qui avait les deux sexes nettement accentués, et aidait à certaines opérations suspectes de sorcellerie ? A peine est-on d'accord sur l'orthographe de ce mystérieux nom qui a tant exercé l'imagination des temps passés. Est-ce celle que Machiavel a illustrée dans une comédie facétieuse jusqu'à l'obscénité, dans laquelle un prêtre jouait le rôle de *lenone*, ce qui n'empêcha pas cette comédie piquante de faire le bonheur de la Cour pontificale de Léon X ?

Quoi qu'il en soit, je retrouve cette *maindegloire*, *mandragore* ou *madagoire*, sous sa physionomie satanique, l'une de ses innombrables formes, dans le *Journal du Bourgeois de Paris, sous Charles VI et sous Charles VII.* Hélas, elle y est traitée d'*ordure;* ce qui me fait penser qu'il s'agit d'une autre espèce de mandragore que celle dont l'écorce mêlée au vin savait si bien engourdir la douleur aux

gens qu'on opérait. La mandragore du chroniqueur figure au milieu des affiquets de toilette, des cornes de tête, des hennins, des *rebras* de chaperons; à côté « des tables et tabliers d'échecs, des cartes, des billes et des billars, » que l'on jetait alors au feu, à la voix du Cordelier Frère Richard, qui prêchait contre les vanités du monde, sur les places de Paris.

« En ce temps, dit la chronique, ledit Frère « Richard fist ardre plusieurs *madagoires* que « maintes sortes de gens gardoient en lieu « repos, et avoient si grant foy en celle ordure, « que pour vray ils croioient fermement que « tant comme ils l'avoient, mais qu'il fust bien « nettement en beaux drapeaux de soye ou de « lin enveloppé, que jamais jour de leurs vies « ne seroient pouvres; et pour certain tel y « avoit qui les baillèrent de leur gré, quand « ils orent crier comment le proudomme blâ- « moit tous ceulx qu'ainsi follement créoient. « Ils jurèrent que oncques puis qu'ils gardè- « rent ces mandagoires, ils ne se virent ung « jour qu'ils ne deussent (qu'ils n'eussent dettes) « plus que vaillant n'avoient; mais très-grande « espérance avoient qu'ils les feissent moult « riches ou temps advenir, par le maulvais « conseil d'aucunes vieilles femmes qui trop « cuident sçavoir, quant ils se bouttent en

« telles meschancetez qui sont droites sorceries « et hérésies. »

Notre ancienne connaissance, le Cordelier Olivier Maillard, va nous montrer un physicien dans l'exercice de sa profession, où l'on reconnaîtra le médecin classique, tel que Molière l'a rencontré sous Louis XIV et tel qu'il s'en trouve beaucoup d'autres encore au milieu de nous. J'extrais ce portrait diafoirique de son sermon du deuxième dimanche de la série quadragésimale, prêchée à l'église de Saint-Jean en Grève, *Sancti Johannis in Gravia*, de la ville de Paris. Le bon moine propose pour types de malades deux créatures particulièrement douillettes et délicates : un chanoine ou, dit-il, une demoiselle, *domicella*, et c'est à cette dernière qu'il s'arrête :

« On mande un des meilleurs médecins de toute la ville, *honorabilior medicus totius villæ;* quand il entre, toute la chambre est tendue d'épais rideaux, *incortinata*, et l'on n'y voit rien. Il prend la chandelle et dit : — Longue vie, mademoiselle! Il inspecte les yeux, le nez et le visage (l'inspection de la langue n'aurait-elle été inventée que depuis ?); puis il dit : — Dame, vous êtes bien, consolez-vous; votre maladie n'est point mortelle. Il demande ensuite à la servante, si sa maîtresse a le sommeil facile; et à la hâte il écrit, non des ordon-

nances comme ses confrères modernes, mais plusieurs prohibitions, disant : — Je vous défends de manger de la viande de bœuf ni des poissons sans écailles, comme anguilles et lamproies. Ne buvez pas votre vin sans eau; surtout ne parlez pas trop et ne vous laissez pas refroidir, *nec capiatis ventum*, autrement vous êtes morte, *aliter vos estis mortua*. Prenez de la tisane et du sirop, et j'engage ma vie que je guérirai la vôtre. »

Ce docteur-là n'est vraiment pas trop charlatan; il n'abuse guère des drogues du pharmacien, bien que vivant au temps de Charles VIII; car ce sermon, la date mise par Maillard lui-même au folio XXXV, ligne 29e, en fait foi, a été prononcé quelques semaines avant la mort du jeune roi. Ce n'est donc pas pour avoir été trop droguée que sa pauvre cliente meurt; car Maillard la fait mourir. C'est parce que la demoiselle ne suit nullement les instructions du médecin : « qu'elle fait tout l'opposé, *totum oppositum facit*. » Aussi, dit le prêcheur, la mort de sa malade ne doit-elle aucunement, même la loi civile à la main, être imputée au médecin, *qui fecit quod faciendum erat*.

L'hygiène était très-primitive alors; les bains commençaient à se faire rares, les baigneurs et étuvistes ne criaient plus leurs services dans les rues, comme au temps de Phi-

lippe-Auguste. Rien pourtant n'était plus nécessaire que les bains de vapeur à l'orientale, pour tenir les pores ouverts, dans ce temps où les maladies de peau, sous leurs formes les plus hideuses, défiguraient les pauvres gens, et où retentissaient sinistrement dans les rues les *cliquettes* annonçant l'approche contagieuse des lépreux. Mais les moines avaient déclaré la guerre aux étuves, par la raison morale qu'elles avaient passé des mains des baigneurs et des barbiers dans celles des entremetteurs de débauches, et que sous prétexte d'aller s'y purifier le corps, on y exerçait l'âme et le corps à toutes sortes de luxures, et qu'on en sortait beaucoup plus impur qu'on n'y était entré.

« Ah! s'écrie Maillard (*Sermo XXXVI*), que vous êtes différentes de la chaste Suzanne, mesdames! Suzanne craignait de laisser voir ses jambes à ses servantes, *nolebat quod filiæ viderent suas tibias;* tandis que vous, femmes sans vergogne, quand vous allez aux étuves, vous ne craignez pas de vous dépouiller nues devant elles et de les rendre témoins de vos actions dissolues! » Ailleurs, au sermon XXVIII, il place les étuves sur la même ligne que les mauvais lieux : « Vous, messieurs les bourgeois, ne donnez-vous pas à vos fils la liberté et de l'argent pour aller au lupanar, aux étuves et aux tavernes? » et plus loin : « O vous, bu-

veurs et femmes qui vous montrez aux étuves, *bibuli et mulieres quœ vos stuphatis*, je vous donne rendez-vous aux étuves de soufre, *invito vos ad stuphas sulphureas.* »

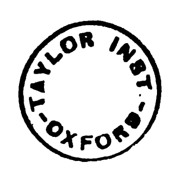
Menot n'est pas plus tolérant pour ces sortes de bains où les sexes pouvaient si facilement se réunir ou au moins se rencontrer; notre grand indiscret de la chaire nous les décrit avec plus de détails encore que ses confrères, si ce n'est Guillaume Pepin. Dans son 4e sermon après le troisième dimanche du Carême prêché par lui à Tours, il fait plaider les circonstances atténuantes du vice, par quelque pénitente, et lui donne la réplique ainsi qu'il suit :

« — *Frater*, dit la timorée, je n'ai pas l'habitude de fréquenter *in lupanaribus publicis et en ces estuffes indissolutis*, où se rassemblent les ecclésiastiques, les religieux et les séculiers, *ubi ecclesiastici, religiosi et seculares conveniunt.* — Certes, je vous affirme que je fais autant de cas des femmes qui vont aux étuves que de celles qui vont au lupanar. Également un ecclésiastique devrait rougir, *ecclesiasticus erubescere deberet qu'on le vist là prendre le chemin;* mais dans cette ville de Tours, on fait bourgeoisie de m.....les. Pour le salut de vos âmes et la préservation de vos filles, je voudrais qu'on réformât ces étuves, et qu'on empêchât les hommes de s'y mêler avec les

femmes. Car vous le savez bien, *cognoscitis evidenter*, que sur trente bonnes femmes qui y entrent, à peine en sort-il une qui reste pure, *quod de XXX bonis, vix una recedet munda et pura.* »

Il est difficile d'expliquer plus clairement pourquoi les prêcheurs se coalisèrent contre ce genre de bains, si précieux pour la conservation de la santé du corps, mais si dangereux pour les bonnes mœurs et la candeur spirituelle. Nos moines préféraient les dartres et toutes les métamorphoses de la lèpre, aux maladies et aux affections contagieuses de l'âme, à la promiscuité coupable que la nudité des étuves encourageait. Cependant les auditeurs ne prenaient pas ces remontrances d'aussi bonne part qu'on le pourrait croire; il leur fâchait bien de voir dévoiler leurs méfaits aussi ouvertement que si l'on était déjà au jour du jugement dernier. Écoutez encore ce que dit Menot à cet égard; il compare les fidèles, dont les oreilles se dressent autour de la chaire, aux Israélites dans le désert; ceux-ci préféraient les oignons d'Égypte à la manne, et ceux-là préfèrent les contes et les choses facétieuses aux exhortations qui mettent à nu les faits de la conscience :

« Si quelque prédicateur dit la vérité *de facto conscientiæ*, on n'en fait cas et l'on dit



de lui : — Il est trop poingnant et picquant; qu'avoit-il affaire de dire cela ? Il s'en pouvoit bien passer. Il monstre quasi les gens au doyt. » Mais au sortir du sermon on allait se mettre à table, on buvait et l'on mangeait, et les contrariétés causées par le langage *trop poingnant et picquant* du prédicateur étaient oubliées.

Quant à ce que leurs contemporains mangeaient et buvaient, les sermonnaires peuvent également nous renseigner. Pepin parle des boissons que les femmes et les jeunes filles doivent éviter, on les connaît; ce sont les vins blancs et rouges; *sicera*, boissons de fruits fermentés, comme le cidre et le poiré; *cervisia*, la cervoise; *biria*, la bière que l'on voit avec surprise déjà nommée par son nom. Mais ce qui est plus surprenant, il signale, dans son sermon des tavernes de Ninive, une habitude terriblement savoureuse, que conservait encore, dit-on, Grégoire XVI, un de nos derniers papes : celle de mélanger le vin rouge avec le blanc, pour unir leurs qualités et en neutraliser le danger. Cette façon de se tromper sur l'innocuité d'un tel mélange effraie notre grave prêcheur, et je suis de son avis.

Nous avons déjà appris par Menot que les cuisiniers des riches avaient le secret de sauces « si friandes qu'on y mangeroit une savatte. »

L'une de ces sauces nous est nommée par Robert Messier, qui la fait offrir à une jeune fille comme moyen de séduction; c'est le *saupiquet*, connu encore dans certaines provinces, et qui se trouve dans la liste des coulis que Nicole de la Chesnaye a mise dans sa *moralité* intitulée *la Condamnation de Bancquet.*

BONNE COMPAGNIE.

— Vos saulces sont-elles bien faictes
Escuyer ?

L'ESCUYER.

— Madame honorée,
Véez-en cy de trop plus parfaictes
Que cyve ne galimaffrée :
Tout premier, vous sera donnée,
Saulce-Robert et cameline,
Le saupiquet, la cretonnée,
Le haricot, la salemine,
Le blanc manger, la galentine,
Le grave sentant comme basme,
Boussac montée avec dodine,
Chauldumer et saulces madame.

Par exemple les moines, bien que Rabelais nous dise qu'ils sont volontiers en cuisine, n'iront pas généralement jusqu'à nous donner la recette particulière de ces sauces et condiments aux noms bizarres; c'est à quelque artiste culinaire du vieux temps qu'il faudra

avoir recours si nous voulons nous renseigner sur ces friands détails. Taillevent, entre autres, qui cuisinait pour les contemporains de Charles VII, est prêt à nous dévoiler les raffinements de ce genre. Il nous ouvrira les mystères du *cyve* ou civet, où il entre « des connins (lapins ou lièvres) despecez par pièces, du sain de lard, du bouillon de bœuf et du foye si en povez finer. » Il y faut aussi, à la mode ancienne, grande foison d'épices : « canelle, géroffle en clous, gingembre et menues espices, » dont le commerce enrichit si fort Venise qui les tirait de l'Inde par l'Égypte, et fit plus tard la fortune du Portugal, puis de la Hollande, qui coupèrent le passage de ces précieuses denrées à Venise et à l'Égypte, en les allant chercher directement, par la voie du cap de Bonne-Espérance.

Taillevent nous décrira la *galimaffrée*, où les volailles taillées par pièces remplacent les connins; la *cameline*, où le vin joue le rôle du bouillon et où paraît, au nombre des épices, « ung quarteron de synamone » ; puis la *cretonnée*, sorte de purée de pois verts ou de fèves nouvelles, ou hachis de *poulailles;* le *haricot brun*, qui n'est autre qu'une sauce au roux toujours fort épicée; la salemine ou hachis de poisson, dont la liste des assaisonnements est, comme pour les autres, aussi longue qu'une

ordonnance à envoyer chez le pharmacien; et ainsi pour toutes les sortes d'accommodements désignées dans le langage de l'Escuyer répondant à Bonne Compagnie.

Jean Pauli, dans sa tirade sur les diverses façons de se créer des joies en dehors du mariage, nous a fourni de bons renseignements sur les grosses délices gastronomiques des bords du Rhin : l'oie, le lard, les saucisses et le cochon sous toutes ses formes. Barelete nous apprend que, de son temps, le fromage de Parme avait déjà la vogue pour assaisonner les potages italiens. Geiler, dans une pittoresque comparaison qu'il fait d'un lièvre à un chrétien, nous fait suivre symboliquement toutes les phases de la préparation d'un civet. Mais le *Quadragésimal spirituel*, imprimé en 1521 par la *veufve* Michel Lenoir, à Paris, est un véritable trésor en ce genre.

La première édition de cette curieuse allégorie m'a passé récemment par les mains; elle m'a été utile pour contrôler les fragments que j'en ai autrefois cités d'après une réimpression de 1565, dont Henri Estienne s'est servi dans l'analyse qu'il en a faite au chapitre XXXVII de son *Apologie pour Hérodote*. Je réédite donc sans scrupule, pour l'agrément du lecteur, ce menu complet d'un dîner de carême, à la mode des dévots de ce bon temps, et que

damp abbé du *Petit Jehan de Saintré* eût accepté sans trop de répugnance. Une remarque en passant : l'auteur anonyme, quelque moine prêcheur sans doute, de ce petit chef-d'œuvre de saveur et de grâce, s'adresse plus particulièrement aux dames, en détaillant sa carte de carême ; cela ne permettrait-il pas de supposer que le sexe gracieux composait déjà la bonne majorité de l'auditoire réuni autour de la chaire de vérité ?

Une première singularité, c'est qu'il fait commencer ce repas par la salade, vieil usage que j'ai vu avec étonnement conservé par les mariniers qui faisaient le cabotage de la Saône et du Rhône, avant l'invention de la vapeur. « Pour parler spirituellement, » dit notre moine au chapitre I, « par ceste salade, qui est faicte « de diverses choses, et qui met les gens en « appétit, pouvons entendre la parole de Dieu « qui nous doit donner appétit et courage.... « Par l'huile de douceur et le vinaigre d'ai- « greur (qu'on met par équipolent autant de « l'un que de l'autre dedans la salade), nous « pouvons entendre la miséricorde de Dieu et « sa justice. »

Au chapitre II : « Après la salade, les fèves « frittes viennent à la bouche, par lesquelles « nous devons entendre votre confession. Quant « on veult bien faire cuire les fèves, on les

« met devant tremper : autrement pas ne cui-
« ront de bonne sorte. Si nous nous voulons
« amender et corriger de nos faultes, pas ne
« suffit seulement se confesser à l'adventure,
« comme font aucuns ; mais est licite premiè-
« rement mettre tremper en l'eau de médita-
« tion sa confession.... On ne faict pas cuire
« dix ne douze fèves, mais toutes celles qu'on
« veult manger... »

Au chapitre III : « Le pois passé n'est pas à
« oublier, mesdames; vous le sçavez bien qu'il
« est de bonne comestion. Par le pois passé
« aultre chose ne chante nostre flûte d'allé-
« gorie sinon la vraye contrition de cœur.
« Notez que le pois ne cuit pas bien de l'eau
« de puits ou de fontaine, mais on le faict cuire
« de l'eau de la rivière, qui signifie, quant au
« sens spirituel, que la vraye pénitence ne
« peut bien cuire, c'est à sçavoir estre parfaicte,
« de l'eau de puits ou de fontaine qui repré-
« sente les larmes d'attrition..., etc. ».

Au chapitre IV : « La purée moult est bonne
« à louer et est une chose qui moult bien pare
« les disners de caresme ; la purée se passe
« par l'estamine, par laquelle devons entendre
« le propos de soy abstenir du péché. »

Au chapitre V : « Après la comestion de la
« lamproye l'on se prend au poisson. Je trouve
« que la lamproye devant tout autre genre

« de poisson est bien nutritive, par quoy j'ai « voulu comparer restitution à ce poisson. Aul« cuns sont qui diront, par adventure, qu'ils « n'ont assez d'argent pour acheter ceste lam« proye. Communément les lamproyes sont « chères, il est vray ; mais elles sont bonnes « aussi. Si vous voulez manger de ceste noble « lamproye, qui est la rémission de vos péchez, « vous ne l'aurez point pour demy-franc, demy« escu, ou ung franc, ung escu ; mais il est « bien force de bailler tout l'argent, les biens « et aultres choses que vous retenez sans raison « de vostre prochain..., etc. »

Au chapitre VI : « Par le saffran qui doit « estre mis en tous les potaiges, saulces et « viandes quadragésimales, j'entens la voye de « paradis, laquelle nous devons penser en tou« tes nos opérations, odorer et assortir. Sans « le saffran, nous n'aurons jà bonne purée de « pois passez en bonne sauce. »

Au chapitre VII : « Les orenges sont bonnes « aussi en caresme, selon les médecins. Par « l'orenge j'entens la charité que devons avoir « envers Dieu, qui est bien dénotée par « l'orenge, quant à la couleur et quant aux « grains massés dedans. Ce fruit est de couleur « punique, c'est à sçavoir tirant sur le rouge.... « Le goust en aime l'âme, donne luy en à « manger à ton disner spirituel. »

Au chapitre VIII : « Mes dames vous sçavez « qu'il n'est chose plus honneste dedans la main « d'une femme qu'un beau bouquet. Ce mois « de mars est ouvrier de présenter les beaux « bouquets ; car communément en mars croist « la belle violette de couleur céleste, d'azur et « de pers. Voulez-vous porter durant ce ca- « resme un beau bouquet qui vous donnera « bonne odeur ? Prenez la violette de mars... »

Au chapitre IX, le mystique prédicateur conseille les pruneaux, « qui sont noirs et de « bonne substance, et représentent les absti- « nences de péché, mortification de la chair et « jeusnes corporels. » Au chapitre X, viennent les figues, « qui sont moult bonnes et proufitables, « tiennent l'estomach fort et de bonne odeur, « et représentent la sainte passion de Jésus- « Christ.... » Au chapitre XI, ce sont les amandes, les amandes amères surtout, qui figurent « la mémoire de la mort, du jugement et les « peines d'enfer. » D'ailleurs, ne manque pas d'ajouter notre moine : « les médecins disent « que les amendes amères sont plus proufita- « bles que les douces. » Au chapitre XII : « Le « miel est une chose précieuse, pour les dames « spécialement, lequel se mange en caresme. « Le philosophe dit que le bon miel est à l'or « semblable. Par le miel, je n'entends autre « chose que la conversation céleste que nous

« devons avoir, mesmement au sainct temps « quadragésimal, laquelle doit venir, procéder « et distiller du ciel, comme le bon miel pré- « cieux. »

Au chapitre XIII : « Puis après le pain « blanc, les eschaudez et le vin ne se doivent « en oubli mettre; car c'est le principal du « disner. Par le pain et le vin pouvons enten- « dre l'acquisition des joyes de paradis. Par « les eschaudées, nous entendons la foy que « nous devons avoir en un seul Dieu, qui est « en trois personnes distinctes; et cecy bien « appert en l'eschaudée qui a trois cornes, « toutesfois les trois cornes ne sont qu'une « chose, par essence de nature... Retournons au « vin; le vin est de deux couleurs, blanc et « rouge; le blanc nous donne l'espérance « d'aller en paradis, car il fait bon couraige : « jambes de vin et audace de joyeuseté ; et le « rouge fait le bon sens, réduisant en mémoire « que le précieux sang de Jésus-Christ a esté « tyré tout rouge de son costé, pour nostre « salut. Ce vin est esleu et choisi entre toutes « liqueurs, *electus ex millibus.* »

Au chapitre XIV : « De ce vin dessusdict « est faict le bon et savoureux hypocras, claré « et pigment. Le roy Salomon le fait et le « vend, comme il est dit en ses cantiques : « *Dabo tibi vinum conditum.* Le marchand et

« instituteur qui a baillé les drogues, espices « et confitures aromatiques, est monsieur Sainct « Paul, qui de loin, comme un vray marchand, « les a apportées, c'est à sçavoir de paradis. « Par ces drogues, espices diverses et mixtures « précieuses, comme sucre, canelle, graine de « paradis, cinamomum, giroffle et autres choses « délicates, nous entendons les diverses espèces « et multitudes des gloires de paradis..., etc.

Le chapitre XVI parle des potages qui se prenaient au dessert, de même que la salade se prenait, comme encore aujourd'hui les radis, à l'entrée du repas. Au chapitre XVII, il est question des serviteurs de carême, qui sont les martyrs et leurs exemples. « Chascun, » dit notre paraphraseur, « nous sert en son office : Sainct « Laurent présente le poisson et hareng rosti « sur le gril; Sainct Jean l'Évangéliste, le pois- « son bouilli et la marée ; Sainct Denys et « Sainct Cosme présentent et offrent les pastez « cuits au four, car ils ont esté mis en four- « naises. Et plusieurs autres servent le poisson « frit : ce sont ceulx qui ont esté mis bouillir « en poisles et chaudières, pour le nom de « Jésus. »

Le chapitre XVIII traite allégoriquement du nettoyage de la vaisselle, pots, verres et chauderons; du nettoyage et de la blancheur du linge, et de toute espèce de service concer-

nant filles, chambrières et ancelles. « A l'imi-
« tation des vierges de paradis, ajoute-t-il,
« nous devons nos vaisseaux nettoyer (comme
« pots, verres et chauderons, c'est à sçavoir
« nos cœurs); pource qu'il n'est plus question
« qu'on face dedans la chair cuire, c'est à sça-
« voir vivre charnellement. » L'image est légè-
rement rabelaisienne et un peu risquée, mais
c'est pour égayer la route du salut, ne l'ou-
blions pas.

Au XIXe chapitre, il s'agit de dire les grâces :
« Maintenant, dit le brave prêcheur, en lieu
« de rendre grâces à Dieu, l'on prend un tablier
« et faict-on les dez dessus courir. » Ce tablier
sur lequel on fait courir les dés doit être une
table à trictrac. « Les uns ne demandent que
« le jeu, et les autres prennent un luc (un luth)
« et jouent quelques chansons dissolues et
« tourdions et basses danses..... Sçavez-vous
« bien que signifie le tablier auquel vous jouez,
« et que vous ouvrez après que vous êtes bien
« saouls corporellement... ? Par luy est entendu
« enfer qui sera ouvert, après que nous serons
« bien saouls de nos péchés; et lors les tables,
« c'est-à-dire les âmes, seront là démenées, tray-
« nées et traquassées l'une sur l'autre..., etc. »

Le chapitre XX roule à peu près tout entier
sur le même sujet, et explique le sens mysti-
que des sept cordes du luth ou psaltérion.

Il semblerait que tout soit fini quand la récréation qui suit le dîner est expliquée; puisqu'on joue aux dés et qu'on fait de la musique, le dessert est terminé. Il paraît cependant qu'on faisait circuler des sucreries et des confitures sèches dans le cours de la soirée, car le XXI[e] et dernier chapitre est consacré à réparer l'oubli que l'auteur avait fait de cette friande coutume, dont son neveu, qui n'oubliait pas ce genre de friandises particulièrement cher aux enfants, lui rappelle le souvenir.

« Comme je voulois, dit-il, oster la plume « de dessus mon livre pour le fermer, l'un de « mes nepveux me dict : — Deà, mon oncle, « vous avez parlé de tout excepté de la dragée, « laquelle vous oubliez. — Il est vray, dis-je. « Lors je reprins ma plume pour en inscrire « ce qui s'ensuit. Chascun n'ignore point que « la dragée se goutte sur le soir, en lieu de « soupper, quand il est jeusne. Nous som- « mes en temps de jeusner spirituellement, et « pourtant si nous voulons jeusner, je trouve « qu'il faict bon, au soir, prendre la dragée, « par laquelle j'entens persévérance de bien « vivre..., etc. »

Que de choses renferme cette alléchante allégorie? Outre qu'elle exhale un parfum de réfectoire de religieuses, de Visitandines par

exemple, ces saintes filles auxquelles on doit la béatification du mystique « pet de nonne », elle nous révèle toute une série de coutumes originales du temps passé. On y apprend que les dames avaient conservé l'usage des bouquets au corsage ou dans les cheveux, pendant le repas; que les convives se plaisaient à voir, au milieu du service, des intermèdes de fruits à la mode allemande, et qu'ils tenaient à ce qu'on prodiguât les épices dans les mets, à la mode anglaise.

Cette charmante carte de carême nous renseigne sur la préférence qu'obtenait la lamproie, si peu goûtée aujourd'hui, dans la catégorie des poissons d'eau douce; sur l'estime particulière que nos aïeux accordaient aux vins préparés, aux vins cuits, sucrés, miellés, épicés à la mode orientale. Avec ces jolis secrets, nous y apprenons encore combien le salut était déjà facile aux fidèles qui savent trouver, dans la satisfaction même de leurs appétits raffinés, le sens mystérieux des volontés divines.

Voulez-vous savoir si l'appétit pour les faux titres était moins aiguisé alors qu'à notre époque ? Vous trouverez dans Robert Messier, folio CXXVII, que déjà les bourgeois étaient habiles à se farder d'un vernis de noblesse pour briller aux yeux des manants : il y a, dit

Messier, les seigneurs terriens, *domini terreni*, qui ont une longue queue, c'est-à-dire une grande suite de tenanciers. Il y en a qui n'ont à leur suite que leur propre queue : « *Alii sunt domini solum suæ caudæ*, comme M. de la Haye, M. du Pré, M. du Fossé. Plusieurs autres, bien qu'ils soient également maîtres de leur propre queue, l'ont fort courte; *ità brevis, comme la queue d'un singe*. De ce nombre sont ces trois seigneurs, dont l'un s'appelle M. de l'Escalle (de la coquille), l'autre, M. de la Glaire (du blanc d'œuf), le troisième, M. du Moyeu (du jaune); et de cette façon ces trois seigneurs se sont taillés trois fiefs sur un œuf, *super unum ovum*. » Voilà les hobereaux des XVe et XVIe siècles assez malignement blasonnés.

Quand le fief avait une importance plus considérable que celle d'une haie, d'un pré, d'un fossé ou de la troisième partie d'un œuf; quand les feudataires possédaient au moins un domaine aussi grand que peut en acquérir un de nos épiciers enrichi par le trafic du sucre et des pruneaux, Menot va nous expliquer avec quelle âpreté ils savaient en tirer parti, et comment ils traitaient ces pauvres paysans qui formaient la queue de ces petits seigneurs terriens.

« Aujourd'hui, dit notre allègre Cordelier, les nobles s'entendent à faire manger leur *blé*

en vert à leurs *sujets*. Quand le pauvre paysan, *pauper agricola*, a à travailler pour son compte, ils l'obligent à *quadrigare* (*gallice :* charroyer) pour le seigneur : *On lui faict mascher le parchemin* féodal avec les dents, *cum dentibus*. Il faut tout abandonner au profit du seigneur, qui ne donne quittance, *quictantias*, que quand il lui plaît, et pousse la cruauté, *crudelitatem*, jusqu'à enlever les enfants à la charrue. *Tot inveniuntur tales!* hélas, combien l'on voit de pareils tyrans! »

Désirez-vous des descriptions de jeux? Au trente-quatrième sermon de son Carême, Barelete vous donnera de bons détails sur les distractions en usage chez ses concitoyens : « Le jeu du palet, dit-il, ou des quilles convient aux adolescents; aux hommes faits, celui des échecs; aux jeunes gens, le jet de la paume et la course; pour les seigneurs temporels, il faut les histrions, la chasse, les chiens, les faucons et les chevaux; pour les femmes, le jeu de pair ou impair, *par aut dispar;* aux prélats, évêques et cardinaux, conviennent les chats et les singes, bien qu'ils dussent plutôt prendre leur récréation dans les livres et les écritures. »

Voilà pour les jeux qui lui paraissent licites; ceux qu'il désigne comme dangereux sont les jeux de l'épée, *hastiludia*, parce qu'ils mettent la vie en péril, et les jeux de cartes, de dés et

naiborum (dont le sens m'est inconnu), parce qu'ils engagent la fortune. »

Dans sa description du brelan de Ninive, Guillaume Pepin énumère en ces termes les exercices du corps : « On jette le palet, en rivalisant à celui qui le lancera le plus loin ; on lance la boule ou la pierre de façon à atteindre, le plus près possible, le but assigné. On joue à la paume ; on court ; on saute un certain nombre de pas déterminé. Les uns luttent, les autres lèvent des poids, d'autres tirent à l'arc. Ceux-ci font des exercices équestres : en courant, le cavalier frappe de sa lance une chose placée comme but, un gant par exemple, *puta chirothecam*, ou un objet semblable. D'autres cavaliers combattent avec des lances émoussées, pour éviter de se blesser à mort, comme il arrive dans les tournois qui se font devant les princes, où rivalisent les chevaliers d'élite... »

Plus loin le même prêcheur nous décrit le jeu des tables avec le jet des dés, lequel je suppose être le jeu de trictrac ; celui des échecs, celui de croix ou pile, qui se faisait déjà en lançant une pièce de monnaie en l'air et cherchant à deviner si elle tomberait sur la face, où se trouvait ordinairement gravée une croix grecque, ou si ce serait sur le revers ; puis un jeu nommé *prime et seconde,*

qui consistait à placer une pièce d'argent dans les feuillets d'un livre, et à deviner, avant d'ouvrir le volume, si la pièce serait couchée sur le verso ou sur le recto de l'un des feuillets subitement étalés; puis le jeu bien connu encore des osselets, enfin celui des dés proprement dit. Naturellement le bon moine accorde ses louanges à ceux de ces divers jeux où l'intelligence l'emporte sur le hasard et le plaisir de la distraction sur l'avidité du gain.

En fait d'onguents, Barelete nous offre du blanc d'œuf, des larmes de la vigne, du carmin et de la céruse; mais c'est l'*a, b, c* de la parfumerie; cependant en cherchant bien on trouverait beaucoup mieux dans les indications des moines, je n'en doute pas.

Voulez-vous des formules de jurement? Maillard nous révèle celles-ci : « Je maulgrée Dieu! En despit de Dieu! Mauldict soit Dieu! » Menot vous apprendra que les nobles croyaient avoir seuls le droit de jurer : « *Dicunt nobiles* qu'il n'appartient pas à villain de renoncier Dieu. » Tous nous affirment qu'en ces siècles de foi on démembrait abominablement Dieu et ses Saints, et qu'on y mettait cette audace sacrilége et obscène qu'on rencontre encore dans les contrées dévotes de l'Espagne et de l'Italie. Voici d'ailleurs ce que dit le même Menot à propos de ce genre de blasphèmes,

qu'il déclare odieux et dignes des *ruffians :* « L'un prend Dieu par la barbe, l'autre par la gorge, un autre par la tête, etc. Il ne manque à ces gens que d'imiter le cuisinier *qui capit ung devanteau,* qui prend un tablier, quand il démembre quelque animal, pour préparer un repas; car j'ose dire qu'il y en a qui parlent avec moins de respect de la sainte humanité du Christ rédempteur, que le boucher de la viande qui est sur son étal. » (Folio CXXXII du Carême prêché à Tours).

Vous plairait-il de savoir si, avant la venue de Saint Vincent de Paul, la vie des nouveau-nés était mieux protégée qu'elle ne l'est en Chine? Barelete s'écriera : « *Clamant latrinæ latibula ubi sunt pueri suffocati!* » Pierre Dorbelli, dans son sermonnaire *hortuli conscientiæ*, au sermon XIII, nous apprendra qu'on en sacrifiait pour faire des remèdes et des philtres d'amour.

Vous faut-il des détails de chasse et de pêche? Rappelez-vous les grands filets avec lesquels Jean Clérée nous a raconté que Satan pêchait les âmes, et les diverses manières d'engins qu'il y employait; lisez pour la vénerie la Passion de Menot, et le sermon de Pierre Marini, moine Augustin, pour le dimanche de la Passion. Je regrette de n'avoir plus assez de place pour vous édifier complétement sur la

science qu'y montra ce bon aumônier de René d'Anjou, comte de Provence.

Dans un autre sermon du même confesseur du prince poëte, où il expose la vie du patriarche Abraham, Marini nous fait connaître assez plaisamment que le métier d'entrepreneur de mariages, qui brille comme une audacieuse nouveauté sur la page d'annonces de nos modernes journaux, était déjà cultivé de son temps, et qu'au xv[e] siècle, ce genre de courtiers matrimoniaux appartenait à la race juive, ainsi que la plupart des gens d'affaires et des médecins.

Si l'on a la patience de fouiller avec attention et discernement dans ces œuvres prolixes des moines prêcheurs, on en verra jaillir plus d'une gerbe de semblables étincelles historiques. Dans ces homélies sans art, mais chaudement accentuées, on recueillerait en foule des témoignages vivants de la vie de nos pères, des révélations d'autant plus authentiques et sûres, que leurs auteurs n'ont pas songé le moins du monde à dédier ces documents précieux, ces secrets et ces détails intimes aux érudits et aux curieux de l'avenir. Si tout cela est sorti de leurs bouches, ce n'est que comme compléments de leur but principal, la moralisation de leurs contemporains.

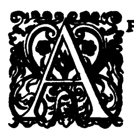
Sous les lourdes et rudes couvertures, aux

cuirs gaufrés, qui recouvrent comme d'un froc ces premiers produits de l'imprimerie, se cachent encore, à notre époque de recherche et d'étude, les éléments d'une histoire de mœurs, indiquant, règne par règne, le pourquoi des malaises et des soulèvements populaires, la cause et les résultats des guerres internationales et des bouleversements intérieurs. On peut en faire sortir les feuillets palpitants d'une chronique mouvementée, plus piquante et plus affirmative de l'effort progressif, surpris pour ainsi dire à chaque agitation de la vie réelle, que ne sauraient nous la composer les raisonnements même les plus justes, les plus logiques, méthodiquement entassés.





CONCLUSION

PRÈS avoir parcouru cette étude sur l'œuvre des *Libres prêcheurs*, une question naîtra spontanément dans l'esprit : — Pourquoi ces vieux directeurs de la société européenne, qui critiquaient avec tant de verve les vices de leurs contemporains, attaquaient avec tant de courage les abus de la force et de la domination arbitraire, ont-ils si vaguement conclu? Pourquoi leurs mâles réprimandes, qui nous les ont fait comparer aux tribuns les plus osés; pourquoi leurs railleries mordantes, qui les égalent souvent aux plus vigoureux satiriques, n'ont-elles abouti à aucun plan de réforme

sociale, à aucune amélioration capitale, positive et applicable à la vie terrestre? Pourquoi ces orateurs enfroqués ont-ils presque invariablement remis après la mort le soulagement des affligés, et assigné au jugement de Dieu, avec le paradis et l'enfer pour sanction, le redressement des torts qu'ils signalaient?

Si mouvementés, si passionnés, si colorés que soient la plupart de leurs sermons, chacun de ceux qui les prononçaient paraît en effet s'en tenir à paraphraser les lamentables strophes de quelque danse macabre, qui toutes annihilaient par la crainte de la mort le sérieux des fonctions de la vie. Leurs lèvres ne semblent se mouvoir que pour expliquer à leurs naïfs auditeurs le thème de ce terrible couplet de la *Danse aux aveugles*, de Pierre Michault, secrétaire et poëte du comte de Charolais :

Dancez doncques, vivants, à l'instrument,
Et avisez comme vous le ferez;
Après dancier venrez au jugement,
Ouquel estroit examinez serez;
Et là tout prest le juge trouverez,
Qui de vos faiz vous rendra le salaire,
Qui bien aura dancié pour lui complaire,
Aura ung pris riche et inestimable;
Le mal dançant aura, pour satisfaire,
Feu éternel, puant, abhominable.

Et pour la terre, que devait-il y avoir? Hélas! rien, que patience et résignation. Cependant quels moralistes, quels penseurs réussirent jamais à réunir une aussi abondante récolte de renseignements publics et privés, une aussi complète réserve d'observations sur les maux à soulager, sinon à guérir? Qui fut, en aucun temps, mieux éclairé sur les déviations de l'âme humaine, sur les incartades des sens et du cœur, sur les troubles et les inquiétudes de l'esprit, que ces investigateurs des consciences, que ces assesseurs de la Cour suprême, confessant et jugeant toutes les classes de la population?

Si l'on parcourt avec attention les traités spéciaux, où l'examen de la conscience chargée est préparé avec un ordre et un soin étonnamment minutieux; si l'on examine avec la légitime curiosité de l'érudit les innombrables écarts du vice, tels que nous les dévoilent les sermonnaires, les pénitentiels et les confessionnels de cette étrange époque, nous serons frappés de l'inimaginable prévoyance qui a présidé à la rédaction de ces listes lamentables, destinées au pécheur pénitent qui dressera, avec leur aide, son acte d'accusation.

De la peccadille au crime, les échelons de ce formulaire du péché sont scrupuleusement remplis, rien n'y manque. On peut même

avouer que ces *memoranda* des souillures à laver sont trop complets; cette mise à nu des secrets les plus honteux est de nature à scandaliser vivement l'âme simple qui y fouille.

Quelle que soit la bonté de l'intention des rédacteurs de ces hideux programmes des ruses du démon, on ne saurait nier qu'il y ait eu danger pour l'innocence à s'aider de ces répertoires dressés avec un excès de zèle, qu'on a tant de peine à comprendre aujourd'hui. On aurait souvent à rougir soi-même à la lecture de ces examens de conscience indiscrets, qui semblent dépasser les possibilités de la criminalité humaine. On serait tenté de supposer que certaines de ces pages ont été gonflées par une imagination souillée, si l'on ne réfléchissait à la crudité de langage, à la naïveté d'impudeur de ces temps barbares, où les bandes armées donnaient le ton.

Non-seulement tous les péchés possibles se trouvent là rassemblés, avec leurs variétés bizarres et leurs sommités monstrueuses qui nous paraissent, à distance, d'impures fantaisies; mais les intentions, les pensées, les désirs, les rêveries, même les plus involontaires, y font l'objet d'aveux de la part du pénitent, le motif d'investigations secrètes, de questions particulières, que le juge de ce tribunal intime a le droit d'adresser.

Or si l'on songe que nulle personne vivante, si haut ou si infime que fût son rang sur la terre, n'échappait à cette enquête sans voiles des passions des hommes, à cet interrogatoire fait par un mandataire direct de la divinité; si l'on pense que ce procès des faiblesses mondaines s'instruisait à l'écart, à voix basse, sous l'impression fascinatrice de croyances terrifiantes, on comprendra qu'une telle enquête ait donné un résultat de vérité, supérieur à celui que nulle autre inquisition judiciaire ait jamais pu atteindre. L'étonnement redoublera à la pensée qu'avec cette richesse de documents, ceux dont l'oreille était sans cesse ouverte aux mieux cachés, aux plus inavouables secrets de leurs contemporains, se soient montrés si peu capables d'indiquer les moyens de panser les plaies vives qui rongeaient les sociétés où leur parole retentissait. Pour avoir une idée de la liberté investigatrice du moine, imaginons un spécimen atténué des scènes du confessionnal; faisons passer devant nous, dans l'attitude humiliée du coupable, quelques personnalités de ces temps où les contrastes avaient des allures si pittoresques.

Voici le prince en face, ou plutôt aux pieds du moine, dans un coin de ces moûtiers gothiques, où les rares lampes des voûtes jetaient si peu de lumière; où les verrières coloriées

laissaient filtrer si peu de rayons; le hautain personnage oublie son rang devant cet homme du peuple, transformé par le froc en juge délégué du Tout-Puissant. L'orgueilleux potentat balbutie ses méfaits, il hésite dans ses aveux.

— « Mon fils, dit sans ménagement le Révérend Père, as-tu continué à tuer ou à faire tuer en ton nom? — Je n'ai tué ni fait tuer, Père, sinon par justice ou à la guerre. — Par justice? dis-tu, mais n'as-tu pas corrompu ou menacé tes juges pour leur faire voir à ta couleur?... A la guerre, n'as-tu pas guerroyé par vengeance, par haine déloyale ou par une misérable vanité? N'as-tu pas armé tes gens par cupidité ou par ambition? Regarde en toi et réponds sans mensonge. — Ne laisses-tu pas dépérir de malheureux désespérés dans les cachots de tes geôles? — N'as-tu pas arraché des parvis sacrés les égarés qui y cherchaient l'oubli et le pardon? — As-tu continué à souiller la couche de tes sujets; à mettre à prix leurs femmes et leurs filles? » Et bien d'autres questions aussi indiscrètes, auxquelles le souverain doit répondre humblement.

Voici maintenant une femme, une de ces bourgeoises qu'épargnaient si peu les Maillard, les Clérée, les Messier et les Menot. La pauvrette est là, les genoux sur la dalle; elle

tremble, sa joue s'empourpre et pâlit tour à tour devant cette grille mystérieuse, qui est pour elle un avant-goût de la vallée de Josaphat.

— « Damoiselle, je vous ai vue, à mon dernier sermon, le front levé, les yeux en quête, la poitrine nue jusqu'à la ceinture, *discoperta ad zonam*, la taille serrée dans un tissu d'or, les mains étincelantes de bagues et de pierreries; était-ce à Dieu que vous vouliez plaire, en paraissant ainsi dans sa propre maison?... Comment tout ce luxe a-t-il été acquis? Ne seriez-vous pas de ces femmes suivant la Cour? — N'auriez-vous pas la familiarité de nos riches prélats? Ne vous attablez-vous pas avec les abbés simoniaques qui mettent nos monastères en faisceaux, à la damnation de leur âme? — N'auriez-vous pas gagné ces robes, ces chaînes d'or, ces joyaux à la peine de votre corps, à la honte de votre mari?... Repentez-vous, et me contez comment vous avez ouvré de luxure, afin de paraître pompeuse et altière et de vous montrer en aussi grand état. — N'avez-vous pas fréquenté les étuves? etc. »

A ce seigneur qui s'agenouille en face de lui, la cotte de maille sous le surcot et la dague au côté, espérant amortir ainsi dans son âme la crainte de ce juge en simple robe de bure, notre moine parle ainsi :

— « Naguère, mon fils, on mourait de faim sur ton fief, pendant que tu muguettais à la Cour ; as-tu porté remède à cette misère, depuis ta dernière confession?—Ne détournes-tu plus le bétail de tes vilains à ton profit? — As-tu cessé de doubler tes rentes en grossissant la taxe du seigneur roi? — Ne fais-tu plus passer tes veneurs, tes fauconniers, tes chiens et tes chevaux sur les récoltes du manant? — Te plais-tu encore à battre et meurtrir les paysans de tes domaines, à bafouer la chasteté de leurs filles et celle des chambrières de ton château? — Les marchands peuvent-ils prendre leur voie au circuit de tes tourelles, sans crainte de se voir rober ou dîmer violemment? Places-tu toujours des *espies et des guaîtes* au haut de ton beffroi, pour signaler et troubler le voyageur? »

A un simple serf ou manant, il dit : — « Paies-tu tes dîmes au doyen, tes rentes au seigneur, tes taxes au roi?—Tu es pauvre, dis-tu, mon fils, tu es dépouillé, *lédengié*, malmené; la patience te manque et le découragement te gagne; mais est-on ici-bas, sur cette terre d'épreuve, pour être riche, pour vivre aux dépens d'autrui, pour se tenir toujours en joie? Rentre en toi-même, et confesse que tu as souvent croisé tes bras quand il fallait besogner, que tu as souvent mis tes deniers à boire le vin et

la cervoise, sous ombre de te réconforter. — As-tu point réservé en lieu secret les fruits de la terre qui n'est pas à toi? Les gens du prévôt ou du bailli t'ont battu et mis en geôle, dis-tu, dans la saison où il fallait labourer, semer, battre en grange; et pourquoi? Serait-ce point que tu as maugréé ouvertement sur le passage des fauconniers du maître, de ses veneurs, de ses archers? — N'as-tu pas tendu des piéges sur la garenne du châtelain, ou pipé les oiseaux de ses fourrés? Aurais-tu pas rogné la dixième gerbe ou négligé de remplir le dixième pot de vin, qui sont dus à l'Église?... »

Et de même que le prince, la bourgeoise, le seigneur ou tout autre pénitent, le pauvre vilain est obligé de compter par le menu ses secrets les plus intimes, ses peines mal supportées et les méfaits de tout genre, à celui qui le questionne ainsi au nom de Dieu. Donc à ces époques où s'observaient avec ferveur les pratiques romaines, quelle cause empêchait ces scrutateurs assermentés de l'âme d'indiquer le point précis où se trouvait la conscience des foules, à chacune des étapes de ces étranges sociétés? Ils pouvaient renseigner, avec certitude, à coup sûr, les oppresseurs sur le degré de patience que contenait le cœur des opprimés.

Nul doute qu'appuyés sur le respect et la popularité dont ils étaient entourés, ils n'eussent

réussi facilement à faire parvenir aux oreilles des puissants les améliorations pratiques qu'une heure de méditation sur les éléments toujours en ébullition de cette chimie de l'âme leur aurait révélées. Qu'ont-ils fait dans cette voie si bien tracée à leur zèle ?

Nous croyons avoir démontré que jusqu'au moment où éclata la grande protestation contre les errements de la Cour de Rome, ceux d'entre ces moines qui ne se tenaient pas dans les généralités de la prédication, ont essayé de prévenir les explosions irrégulières, en signalant certains excès tyranniques, certaines pratiques insupportables, certaines rapines perpétrées avec la double complicité de l'autorité ecclésiastique et civile, du pouvoir et de la foi. Cependant les idées franchement progressives, les plans nets, les conceptions dégagées de la gangue théologique, ne se rencontrent pas généralement dans les pages des sermonnaires : c'est là réellement la partie faible, presque la lacune complète de leur bruyante mission.

Cette impuissance dans le conseil, cette inhabileté à aider la transformation pratique, immédiatement applicable, et la progression utile des peuples, provenait-elle de l'indifférence naturelle à des gens auxquels le cloître avait assuré les besoins de l'existence ? On ne saurait

admettre une aussi triste hypothèse pour la généralité des moines d'autrefois, nous surtout qui venons de constater la hardiesse passionnée de leur intervention. Il eût été d'ailleurs facile de rassembler ici, à leur bénéfice, certains aperçus de réforme politique, de discipline ecclésiastique, quelques aspirations, quelques plans plus ou moins bien dessinés et mûris, quelques-unes de ces utopies chrétiennes telles qu'en ont tracées Abailard, Eustache de Pavilly, Jean Gerson, Savonarole, Campanella et quelques autres. Mais, outre que ces illustres rêveurs avaient mélangé leurs programmes de sévérités mystiques, qui les rendaient plus applicables à la vie conventuelle qu'à l'activité de la vie ordinaire, ces tendances étaient une exception dans les préoccupations des orateurs du cloître; les hardiesses théoriques de ces utopistes de la chaire avaient peu d'écho dans la masse de leurs confrères.

Ce qu'il manquait à ces hommes de froc pour aspirer au mieux, était la foi dans la légitimité des entrains de la terre. Ils auraient eu besoin de secouer la torpeur intellectuelle dont les dogmes, empruntés aux livres sacrés des Juifs, avaient coiffé l'activité générale. La triste croyance à la malédiction du travail; le mythe décourageant qui montrait le premier homme, oisif et prématurément béat, condamné à cul-

tiver la terre en signe de châtiment, pesaient terriblement sur les conceptions de leur cerveau. Les révélations de l'étude expérimentale n'étaient pas encore venues démentir la fable d'un Dieu jaloux veillant, la main pleine de vengeances, sur les fruits de l'arbre de la science, de peur que ces fruits ne rendissent l'homme semblable à lui; les grandes découvertes n'étaient pas encore venues glorifier régulièrement le génie humain à leurs yeux.

A chaque instant, leur désir d'accentuer leur animadversion morale venait se briser contre un préjugé vénérable, contre un épouvantail divinisé, que n'avait pas encore éprouvé la pierre de touche de la raison. Ainsi la terre réputée vallée de larmes devait rester telle, jusqu'à ce que l'astronomie lui eût mathématiquement découvert des sœurs autour du soleil. S'il était permis à nos libres prêcheurs de déplorer les maux de la guerre, ils devaient respecter les guerriers, qui avaient pour chef suprême le Dieu de la Bible, Jehovah qui, à l'exemple d'Odin et de Teutatès, se glorifiait du titre de Dieu des armées, et comptait dans ses propres annales des massacres de peuples entiers. S'il leur arrivait de sentir leur cœur se soulever à la vue des brutalités seigneuriales, des vengeances qui répondaient au moindre murmure des vilains, ils étaient obligés de

s'incliner devant les fureurs célestes qui poursuivaient le pécheur, et dont les raffinements étaient infinis comme leur durée. N'ayant pas assez de jalons de vérité, de points de certitude fixes, pour guider leur marche, ces hommes qui essayaient de guider les autres, ne purent, malgré leur bonne volonté, échapper au cercle fatal dans lequel ils tournaient, ni le faire franchir à ceux qui les suivaient.

Quel intérêt avaient d'ailleurs aux véritables réformes, ces moines qui vivaient sans familles, sans propriétés personnelles, sans droits aux joies de la terre? Les choses mondaines auxquelles ils avaient renoncé par serment ne leur paraissaient nullement dignes d'être perfectionnées : à leurs yeux tout cela était plutôt toléré que légitime. A côté de leur idéal fait de stérilité volontaire et d'oisiveté contemplative, quelle attention soutenue pouvaient-ils accorder aux agitations de la terre? Les livres inspirés leur avaient appris que plus on s'enracinait dans la vie terrestre, plus on s'éloignait de la vie céleste, et que de toutes les positions, celle qui plaisait le plus à l'Éternel était la position agenouillée.

Les souffrances passaient pour plaire à Dieu; il les envoyait à ses fidèles, pour ramener à lui leur âme que le bonheur en éloignait presque inévitablement. L'Évangile n'admettait

guère que le pauvre aux joies du Paradis, et toutes les paroles irritées de Jésus atteignaient ceux qui vivaient heureux : les jeûnes, les privations, les macérations, étaient ses œuvres préférées; et ceux qui les acceptaient, les recherchaient, étaient ses favoris et ses élus. Ils avaient appris que la beauté de la forme est une illusion dangereuse; que toute recherche dans le vêtement était coupable, au delà de ce qui doit couvrir le corps et mettre la pudeur à l'abri; que la délicatesse dans la nourriture est une source de corruption, ainsi que le luxe de la couche et du logement. C'est à peine s'ils comprennent et admettent la propreté hygiénique et les préoccupations de la santé. Le saint, le vénérable, pour eux comme pour l'Hindou des rives du Gange, devait être d'une gravité de marbre, impassible à tout accident, à toute passion : vivre en ascète, inutile à lui-même et à tous, était alors l'idéal de la perfection.

C'eût été vraiment contredire Dieu que chercher à diminuer les épreuves et les misères qu'il avait semées avec tant de profusion au milieu de nous. Si donc ils critiquaient l'iniquité, c'était moins pour en délivrer la terre que pour en déblayer la voie du ciel : la vie ne devait être qu'une préparation à la délivrance, qu'une préface de la mort. Il est par-

faitement inutile de rechercher l'auteur du livre mélancolique qui, sous le titre : *l'Internelle consolation,* résume si bien la théorie de la résignation et du détachement des choses de ce monde ; ce traité mystique dont chaque page explique que le temps doit finir et que l'univers va s'évanouir et disparaître comme il est venu, est sorti des entrailles de la prédication au moyen âge.

Avec Claude Frollo, le sombre prêtre de *Notre-Dame de Paris,* ils auraient volontiers écrit ΑΝΑΓΚΗ sur tous les événements qui se déroulaient autour d'eux ; sœur de celle qui rend le musulman indifférent à tout ce qui lui arrive, cette fatalité découlait d'une volonté arbitraire, insondable, tellement omnipotente, tellement écrasante et en dehors de toute loi rationnelle, qu'on ne saurait la discuter, ni la prévoir, ni en éviter les divines fantaisies.

Le côté réformateur était donc forcément négligé par le moine d'autrefois, comme le sentiment du progrès continue à faire défaut à l'esprit des retardataires qui conservent encore les doctrines du moine, à côté des grandeurs intellectuelles, scientifiques et morales qui guident les nations modernes. On serait même autorisé à dire que cette répugnance, cette impossibilité à formuler les degrés du mieux tient à la sincérité de leur foi, si l'on ad-

met que la ténacité à garder une croyance immuable, comme le font l'Hindou, le Boudhiste et le Musulman, quand tout se métamorphose, s'agrandit, se divinise, puisse passer pour une vertu. Quoi qu'il en soit, ce n'est pas avec leur concours que le progrès va se mettre en marche et que le soleil des grandes nouveautés libératrices va luire sur l'humanité.

La Renaissance prépara les éléments de réveil en dehors des ordres monastiques. Des philosophes étaient nés parallèlement aux derniers de nos moines; des érudits sortis des labeurs de l'imprimerie à son aurore, des artistes puissants qui ne devaient plus s'inspirer exclusivement des errements théologiques, surgirent au XVI[e] siècle, le regard ardent fixé sur l'avenir, le cœur amoureux du beau dans l'homme et dans le cadre dont la nature l'a entouré; des défricheurs de toute sorte couvrirent les champs de la terre et de la pensée. Les livres ne furent plus faits ni lus seulement par les gens d'Église; ceux qui accueillirent les ouvrages de la Grèce et du monde antique, fuyant l'invasion ottomane, ne furent plus les gens de froc; ce ne furent plus eux non plus qui les copièrent et s'en firent les gardiens. Les presses des Alde de Venise, des Junte de Florence, des Estienne de Paris, des Gryphe de Lyon, des Plantin d'Anvers et de tant d'autres maîtres de ce

grand art vulgarisateur, vinrent multiplier ces chefs-d'œuvre ressuscités, au grand régal de la curiosité laïque, qui revivait, après le long affaissement que l'Europe venait de subir.

Désormais les pèlerins cessèrent d'affluer autour des idoles jadis vénérées et recommandées par Rome; la religion se renouvelle en dehors du chef infaillible de l'Église italienne : l'humanité commence à diviniser d'autres élus. Le cadre trop étroit du monde connu s'élargit et offre d'autres sujets d'admiration, d'autres matériaux d'étude, d'autres éléments de vérité. On parvient enfin à tourner la pointe australe de l'Afrique, qui, malgré ses formidables tempêtes, reçoit le nom riant de Cap de Bonne-Espérance; on traverse l'Océan Atlantique, et l'autre moitié du globe apparaît splendide, fertile, opulente, donnant un premier accroc aux genèses traditionnelles.

Déjà le ciel était regardé autrement que comme une limite à notre globe; quelques âmes d'élite tressaillaient à la magnificence des soleils sans nombre qui en remplissent les profondeurs sans fin. Le bûcher de Giordano Bruno, dressé par le Saint Office, la dernière année du XVI[e] siècle, pour punir cet illustre membre de l'Académie fondée à Florence par les Médicis, en l'honneur de Platon, d'avoir affirmé la pluralité des mondes, dans son

beau livre : *dell' Infinito, Universo e Mondi;* ce supplice inique ne fit pas abaisser le regard de la science. L'intolérance violente du Pontife ne fit que raviver la curiosité des investigateurs, et préparer la preuve scientifique du désemprisonnement de la terre et de sa réintégration dans la famille des sphères de l'espace infini.

Sans trop étonner ses contemporains, Montaigne avait déjà pu flageller la niaiserie de ceux qui continuaient à croire à l'unique peuplement de notre planète, en comparant leur vanité à celle de l'oison exaltant en ces termes la gloire de sa race :

« Pourquoy ne dira un oyson ainsi : — « Toutes les pièces de l'Univers me regardent; « la terre me sert à marcher, le soleil à m'esclairer, les estoiles à m'inspirer leurs in« fluences; j'ay telle commodité des vents, telle « des eaux ; il n'est rien que cette voulte re« garde si favorablement que moy, je suis le « mignon de nature! Est-ce pas l'homme qui « me traicte, qui me loge, qui me sert? C'est « pour moy qu'il faict et semer et mouldre; « s'il me mange, aussi faict-il bien l'homme « son compaignon, et si fai-je moy les vers « qui le tuent et qui le mangent. — Autant « en diroit une grue, et plus magnifiquement « encore, pour la liberté de son vol et la pos« session de cette belle et haute région. Or

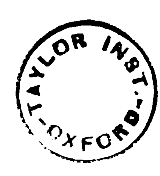
« donc par ce mesme train pour nous sont les « destinées, pour nous le Monde; il luit, il « tonne pour nous, et le créateur et les créa- « tures tout est pour nous; c'est le but et le « poinct où vise l'université des choses... » (*Essais*, liv. II, chap. XII.)

Déjà aussi, ce grand sceptique, qui doutait de tant de choses, avait déclaré ceci : « La raison n'a, en aulcune autre chose, plus de fondement qu'en ce qu'elle te persuade la pluralité des mondes. » Ce point d'espérance qui refait une famille à la terre, Montaigne y croit mieux qu'à tout le reste; il semble à cet égard se faire le précurseur de Kepler et de Galilée.

Ce fut un *sursum corda* général, dont l'enthousiasme ne devait plus s'arrêter, bien que Rome se fût déclarée, sans hésiter, l'implacable adversaire de ce glorieux élan. L'humanité brisait sa prison cosmique; elle complétait la connaissance de son globe, allant à travers les périls d'une navigation encore élémentaire, prendre possession des continents et des îles restés inconnus à ses pédagogues sacrés. Elle faisait cesser son isolement génésiaque, en constatant avec certitude, par le prolongement visuel du télescope, la réalité mathématique de la pluralité des mondes. Les fantômes des premiers âges s'évanouissaient les uns après

les autres, et le progrès s'affirmait par des découvertes dont le faisceau allait sans cesse grossissant.

La fatalité monastique était vaincue; pour comprendre désormais la mission de l'homme et continuer à le conseiller et à l'instruire, les moines devaient dépouiller le froc, changer de forme et d'idéal. Ceux d'entre eux qui continuèrent à se traîner parmi nous, jusqu'à la Révolution, sous leur uniforme gothique, perdirent l'énergie, la vigueur de critique, la liberté tour à tour menaçante et railleuse de ceux à qui ils prétendaient succéder : plus rien de leur familiarité hautaine avec les princes de l'Église et les princes temporels; plus rien de leur sympathie populaire ni de leur chaude compassion pour les maux dont souffraient les classes laborieuses; plus rien des qualités entraînantes que nous avons constatées chez les devanciers de Luther et de Rabelais. Ils n'avaient conservé de leurs modèles que l'habit du moyen âge, que le monde s'étonnait de rencontrer encore sur son chemin.



S'il y eut, chez nos tribuns de la chaire, des fanatiques du côté sombre de la foi, prêts à emprunter un tison de l'enfer, pour détruire l'erreur ou forcer les convictions, c'est qu'ils vivaient dans des siècles de violence et d'ignorance, où les erreurs et les vérités résultaient

de controverses métaphysiques, de visions exaltées et mystiques, sans preuves palpables, sans examen scientifique, sans contrôle expérimental. De la part de ces traditionnels murés dans la légende infranchissable, on peut jusqu'à un certain point admettre la passion qu'ils mirent à nier la sphéricité de la terre avant la téméraire équipée de Colomb, d'où sortit l'Amérique; on peut admettre qu'ils aient, avant Galilée, repoussé l'hypothèse de la pluralité des mondes, dans laquelle ils voyaient le renversement de la cosmogonie qui étayait la plupart des dogmes de leur mythologie. On peut encore passer à ces hommes pieux, qui assistaient aux désolations historiques des invasions et des guerres sans pitié et sans trêve, de ne pas avoir deviné l'avenir; mais il est difficile d'admettre qu'ils eussent résisté aux preuves divinement accumulées de la rédemption légitimement préparée par le travail et l'aspiration au progrès, si ces preuves s'étaient dressées devant leurs yeux.

S'imagine-t-on que des maîtres de la parole et de la pensée si francs, si droits, si passionnément en quête de la vérité, que l'étaient Abailard, Gerson, Eustache de Pavilly, Savonarole, Guillaume Pepin, Geiler et tant d'autres, eussent résisté aux splendides révélations des temps nouveaux? Peut-on croire que, témoins des

récoltes régulières que donne l'arbre de la science, ils eussent continué à maudire la curiosité du premier homme, et à patronner les doctrines de stérilité, d'oisiveté, de fatalité et de renoncement?

Non certes, on doit être assuré que ces grands esprits n'eussent pas fermé obstinément les yeux aux splendeurs de l'activité universelle; qu'ils n'eussent pas continué à ne vivre que pour préparer leur mort, au milieu de l'humanité régénérée; à se croiser les bras au milieu des infatigables populations de l'ère moderne; à donner leur tribut de respect aux classes oisives et tyranniques, aux dépens du reste de la race humaine.

Est-il besoin de répéter, en terminant mon œuvre, pour rassurer la conscience de ceux que choqueraient certaines de mes citations, qu'elles n'ont pas été empruntées à des compilateurs littéraires? Elles ne sont pas, comme on dit, de seconde main. A l'exception des emprunts faits aux volumes de l'*Histoire littéraire de la France*, dont l'érudition authentique est indéniable, et dont il m'eût été difficile de me procurer tous les manuscrits compilés par ses éminents collaborateurs, j'ai soigneusement revu mes textes sur les originaux. J'ai traduit patiemment, moi-même, tout ce que j'ai trouvé en latin, toutes les citations de nos prêcheurs

français, par exemple, qui ont la bizarrerie de s'offrir à nous dans cette langue, bien que le bon sens indique qu'ils n'ont pu être prononcés qu'en idiome vulgaire, sous peine de n'être pas mieux compris des foules que ne le sont les psaumes du roi poëte de l'antique Judée (1).

Toutes les paroles mises par moi dans la bouche de ces soldats de la foi du passé sont bien

---

(1) La phrase suivante, tirée de la préface des *Sermones dominicales* de Jean Raulin, imprimés à Paris, 1538, par Oudin Petit, tend à prouver que la plupart de ces recueils latins étaient surtout des canevas préparés par les moines, pour leur usage personnel ou pour celui de ceux de leurs confrères dont l'imagination avait besoin d'être aidée :

« ... *Ut dum latinus sermo*, dit l'éditeur, *phrasim gal-*
« *licani referre nequit, verbi atque sententiæ claritatem*
« *latino fuco præferre videatur; quod æqui, bonique con-*
« *sulent, speramus, quibus satis compertum fuerit, viri*
« *hujus scripta non latinæ cultum linguæ, sed quæ vul-*
« *gari sermone, populo, proponi solent edocere...* »

Ainsi, quand la langue ne lui permettait pas de rendre en latin l'idée qu'il avait conçue en français, il paraissait préférer la clarté de l'expression vulgaire au latin fardé. En cela, ajoute l'éditeur Oudin Petit, les lecteurs équitables s'accorderont avec lui, il ose l'espérer, et reconnaîtront que les écrits de ce saint homme ont moins pour but le culte de la langue latine, que la netteté du sermon en langue vulgaire, tel qu'on a coutume de l'offrir au peuple. Écrits en latin, ces *memoranda* de la chaire étaient donc généralement peu soignés dans leur première enveloppe, étant destinés à être prêchés en français devant le peuple.

On trouve çà et là, en effet, dans les meilleurs sermonnaires, des idiotismes de notre langue naïvement indiqués en latin; celui-ci, par exemple, extrait de l'*Expositio Evangeliorum* de Guillaume Pepin (Paris, J. Petit, 1529) : « *Habeo pulchrum ejulare!* » c'est-à-dire : J'ai beau crier, me lamenter. Cet *Habeo pulchrum* n'est-il pas excellent pour appuyer la phrase de la préface d'Oudin Petit ?

d'eux. J'ai été quelquefois obligé, par décence, d'atténuer certaines de ces excentricités du moyen âge, j'en ai constamment respecté l'esprit.

Si j'ai réussi à montrer qu'ignorants dans des siècles d'ignorance, les libres prêcheurs ont fait à peu près tout ce qu'il leur a été permis de faire; qu'ils ont empêché l'engourdissement complet de leur entourage, en marquant au moins bruyamment le pas sur place, en attendant l'heure de la marche en avant; si l'on a compris avec moi qu'ils aient pu être les intermédiaires entre les trouvères et les entraîneurs de la libre pensée, je n'aurai pas perdu mon temps. S'il reste de ce livre une page historique à consulter; si seulement j'ai mis les érudits sur la trace d'un filon précieux de documents essentiels pour compléter la physionomie de nos aïeux, j'aurai atteint mon but : je n'ai pas eu d'autre visée.





APPENDICE



J'AVAIS promis de donner des échantillons de la verve poétique des vieux moines; mais à part quelques strophes éparses çà et là, je n'ai pas mis grande prodigalité à tenir ma promesse. Or, dans ces friandises monacales qui restent sous ma main, j'en choisis une des plus singulières, aux couplets mouvementés et pittoresques, laquelle me paraît excellente à servir d'épilogue à ce livre.

Cette pièce de vers est de notre grand fantaisiste Olivier Maillard; c'est une sorte d'*impromptu*, si l'on en croit le titre explicatif qu'il lui a donné. Le curieux est qu'il l'ait lui-

même chanté, sur l'air d'une chanson populaire alors à Toulouse, « en chairre de prédication ». Dans l'ironie funèbre de ses stances, cette poésie au rire lugubre, réimprimée par M. A. de la Borderie, éditeur des œuvres françaises du célèbre Cordelier, récemment publiées à Nantes, a le mérite de résumer la croyance apocalyptique qui empêcha les prêcheurs les plus hardis de cette époque d'agrandir le champ de leur mission. Elle nous fera comprendre, mieux que de longs raisonnements, le peu d'importance qu'ils ont attachée au raffinement et à l'augmentation du bien-être en ce monde, dont une volonté divine avait fait un lieu d'exil, où l'humanité devait jusqu'à la consommation des siècles trembler, expier et pleurer.

Chanson piteuse, composée par Frère Olivier Maillard, en pleine prédication, au son de la chanson nommée : Bergeronette savoisienne, *et chantée à Toulouse, environ la Penthecouste, par ledit Maillard, lui estant en chairre de prédication, l'an mil cinq cens et deux. Et après bien tost trespassa.*

Il fault mourir à ce coup cy,
Puisque le grant seing (signal) est sonné ;

N'avez-vous point ouy le cry ?
Quant à moy je suis estonné.
Monde tu es bien assommé,
Ne pense-tu point à cela ?
Chascun a esté adjourné
Pour rendre compte *et reliqua.*

Générale citation
A esté donnée à chascun,
En plaine prédication ;
Quant à moy je n'ay paour que d'un:
Bien sçay que nul n'eschappera
Et ne répondra pour aucun,
Car chascun pour soy parlera
Pour rendre compte *et reliqua.*

Par les frères prédicateurs
Sommes citez et convoquez ;
Entre vous endurcis pécheurs
Ne faictes que vous en mocquer ;
Mais la mort vous viendra croquer
Devant qu'il soit ung an en ça.
Lors vous aurez bel escouter
Pour rendre compte *et reliqua.*

Nous sommes aussi invitez
Souvent par flagellations,
Maladies, infirmitez
Et maintes tribulations ;
Divines inspirations,
Remors de conscience y a,
Nous donnent persuasions
Pour rendre compte *et reliqua.*

Que vous en semble, gaudisseurs,
Qui en tout mal vous employez ?
Ne conngnoissez vous le prescheurs
Que frère Olivier vous nommez ?
Vostre terme pas n'oubliez ;
Il fault aller de par de là,
Devant que soient deux ans passez,
Pour rendre compte *et reliqua*.

Bonnets rouges et chapeaulx blancs,
Ribleurs et bateurs de pavez,
Vous mourrez tous, pour parler franc,
Et serez damnez ou sauvez.
Maillard vous a très bien lavez,
Las ! Vous amenderez vous jà,
Qui menez la vie que sçavez,
Pour rendre compte *et reliqua?*

Levez les cueurs et vos esprits,
Femmes qui menez haults caquetz,
Et vous estes allées offrir
A ces festages et bancquetz
Et aux estrangiers, par acquestz :
Dieu sçait les maulx qui se font là !
Vos procès sont desjà tous faicts
Pour rendre compte *et reliqua*.

Quant quelque vice commettras,
Considère que Dieu le voit
Soit tant secret que tu vouldras ;
Aussi le diable l'apperçoit :
Pour vray, si Dieu le permettoit,
Il t'estrangleroit sur cela ;

Mais fol ne croit tant qu'il reçoit,
Pour rendre compte *et reliqua.*

Vous aultres, qui avez l'autruy
Indeuement et oultre gré,
Ou qui, par faulse langageri,
Avez personne révélé,
Publiquement ou en célé,
Ou détracté ou çà et là :
Fault que cela soit réparé
Pour rendre compte *et reliqua.*

Faulx ypocrites glorieulx,
Gens fols qui vous glorifiez !
Et qui faictes les marmiteulx
Et sur tous vous justifiez ;
Estes vous bien certifiez
Qu'en vous n'y a *ne sine qua?*
Pas ne s'i fault en trop fier
Pour rendre compte *et reliqua.*

Vous, filles de dévotion,
Vierges pures, sacré vaisseau,
Et aultres de religion,
Vostre corps doit estre ung tombeau
Pur, beau, tout net et précieulx,
Pour y loger Dieu par deçà.
Qui vous conduira sur les cieulx
Pour rendre compte *et reliqua.*

Disposons-nous à bien mourir,
C'est le remède que je y voy ;

Ungs et aultres, grans et petis,
Et chascun pense bien de soy,
Pour soy trouver devant le roy,
Quant la trompette sonnera;
Pouvre pécheur, appreste toy
Pour rendre compte *et reliqua*.





TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME

SECONDE PARTIE

LES FANTAISISTES ET LES RABELAISIENS

CHAPITRE VIII

Les légendaires. — Délibérations dialoguées de la Cour céleste. — Personnages bibliques mis en scène. — Portraits détaillés de Madeleine, de la Vierge et de Jésus. — Onguent pour la toilette du Chrétien. — Le Cabaretier mystique . . 1

CHAPITRE IX

Conteurs et fabulistes de la chaire. — Les Oies du Frère Philippe. — Délicate position de la Vierge. — Droits féodaux des carnassiers. — La Veuve et les Cloches. — Soumission conjugale 43

CHAPITRE X

Parodies sacrées, processions bizarres et mascarades des Octaves de Noël, de Pâques, de la Pentecôte, de la Fête-Dieu et de la Saint-Jean. — Danses, jeux et orgies dans les églises. — Rôles qu'y jouait le clergé. — Reliques de l'ânesse légendaire conservées à Vérone. — Miniatures satiriques des livres d'heures et sculptures comiques des cathédrales. . 85

CHAPITRE XI

Les précurseurs de Rabelais. — Paroles grasses, railleries épicées, descriptions dangereuses, censures immodestes. — La fille qui souille ses noces. — Le sort des servantes d'auberge. — Diatribe contre le mariage. — Béguines, prêtres et pigeons. — Portrait cynique des attraits d'une reine. — Le vaissel plein de lait virginal. — Procès d'impuissance. 123

CHAPITRE XII

La Piété au temps des Moines Prêcheurs. — Monastères rebelles aux réformes. — Les Chanoines aux Offices. — Tenue des fidèles dans les églises. — Politesses qu'y échangeaient les gentillâtres. — Les livres d'heures. — Excuses pour

se dispenser du jeûne. — Façon dont se recrutait le Clergé 161

CHAPITRE XIII

Vente générale de l'âme et du corps. — Diversité des entremetteurs. — Hôtelleries et voyageurs. — Justiciers et leurs mœurs. — Les théâtres : Mystères, moralités et sotties. — Les Écoliers au Pré aux Clercs et sur les places de Paris. — Excès de luxe : Bizarrerie outrée des vêtements. — Le coup d'épée de saint Martin. 191

CHAPITRE XIV

Révélations des Confessionnels et Pénitentiels. — Médecins et recettes médicales. — Vertu anesthésique de la Mandragore. — Étuves changées en lupanars. — Les jeux. — Les mets, abus des épices. — Le Quadragésimal spirituel. — Blasphèmes. — Avortements. — Mariages par courtiers et entrepreneurs. 225

Conclusion 265

Appendice. 289

FIN DE LA TABLE DU DERNIER VOLUME

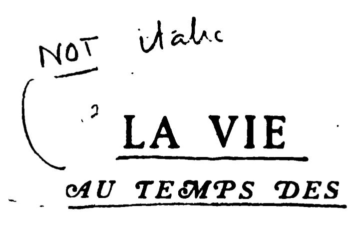

TU PENSES
L'ŒUVRE
C. MOTTEROZ

ACHEVÉ D'IMPRIMER
LE XXe JOUR DE SEPTEMBRE
de l'année MDCCCLXXVIII
POUR A. CLAUDIN, ÉDITEUR

EN L'IMPRIMERIE DE C. MOTTEROZ
Rue du Dragon, no 31
A PARIS




A Ω
L M





LA VIE

AU TEMPS DES

IBRES PRÊCHEURS

OU LES

DEVANCIERS DE LUTHER ET DE RABELAIS

CROYANCES, USAGES ET MŒURS INTIMES

Des XIVe, XVe *et* XVIe *Siècles*

PAR

ANTONY MÉRAY



Seconde Édition entièrement refondue
et considérablement augmentée.

TOME SECOND



PARIS
A.-CLAUDIN, LIBRAIRE-ÉDITEUR
3, rue Guénégaud, 3

M.D.CCC.LXXVIII

EN VENTE CHEZ A. CLAUDIN, ÉDITEUR

LA FAMILLE DE JEANNE D'ARC, documents inédits, généalogie, lettres de J. Hordal et de Cl. du Lys à Ch. du Lys, publiés pour la première fois par E. de Bouteiller et G. de Braux, 1878. Très-beau vol. in-8, écu, papier vergé de Rives, titre rouge et noir, lettres ornées et fleurons, blasons dans le texte, planche inédite des armoiries de Jeanne d'Arc, gravée sur cuivre par Léonard Gaultier, frontispice gravé, broché *(Tiré à petit nombre)*. . . . . 12 fr.

— *Le même ouvrage*, édition de grand luxe, tiré sur VÉRITABLE GRAND PAPIER VERGÉ DE WHATMAN, avec triple épreuve de l'eau-forte en noir et en couleurs et avant lettre sur papier du Japon. . . . . 20 fr.

— *Le même ouvrage*, tiré sur GRAND PAPIER DE CHINE *(Il ne reste plus qu'un seul exemplaire)* . . . . 40 fr.

Jamais on ne s'est tant occupé de Jeanne d'Arc, dont le souvenir radieux brille d'un si vif éclat dans les annales de la vieille France chevaleresque. Mais si l'étude de sa vie a été poussée bien loin par des maîtres dans l'art d'écrire, il est encore quelques points s'y rattachant accessoirement, qui sont restés oubliés. Au premier rang est l'histoire de sa famille. Charles du Lys, descendant d'un des frères de la Pucelle, l'a traitée, en 1612, avec une indiscutable compétence. Depuis lors, rien n'y a été ajouté, et le travail publié par M. Vallet de Viriville n'a guère fait que reproduire les conclusions de son devancier. Tout ce que deux siècles et demi ont introduit d'éléments nouveaux est à peu près, jusqu'à ce jour, resté inconnu. MM. de Bouteiller et de Braux, deux érudits lorrains, ont pu combler cette lacune, grâce à la communication qu'ils ont pu obtenir d'archives très-précieuses de la famille du Lys. Ces documents, d'une authenticité hors de doute, complétés par des découvertes toutes nouvelles, sont venus ainsi éclairer la question et en dissiper les obscurités. Des pièces nombreuses, pour la plupart inédites, sont publiées ici à titre de preuves et sont de nature à écarter toute incertitude sur la parfaite vérité de ce travail remarquable.

LES VOYAGES MERVEILLEUX DE SAINT BRANDAN à la recherche du Paradis Terrestre. Légende en vers du XIIe siècle, publiée d'après le manuscrit du Musée Britannique, avec une introduction et des notes, par Francisque-Michel, de l'Institut. Un beau volume in-12, sur papier de Hollande, caractères antiques, lettres initiales historiées et tirées en deux couleurs à l'imitation des anciens manuscrits, br. . . . . 7 fr. 50

La légende de saint Brandan, ainsi que l'a fait remarquer M. Ern. Renan, « est une des plus étonnantes créations de l'esprit humain au moyen âge. C'est l'expression la plus complète peut-être de l'idéal celtique. Tout y est beau, pur, innocent... Au milieu de ces rêves, apparaît avec une surprenante vérité le sentiment pittoresque des navigations polaires.... les phénomènes volcaniques de l'Islande, les jeux des cétacés, la physionomie si caractéristique des fiords de la Norvège, les brumes subites, la mer comme du lait, etc. « Partout on voit une nature fantastique, créée tout exprès pour une autre humanité, une topographie étrange, à la fois éblouissante de fiction, et parlante de réalité. »

Saint Brandan, apôtre d'Irlande, du pays de Galles et des Orcades, vivait au milieu du VIe siècle. Le poëme qui contient le récit de son odyssée merveilleuse fut composé par l'ordre d'Alix de Louvain, femme de Henri Ier, roi d'Angleterre, c'est-à-dire vers 1121.

CURIOSITÉS DE L'HISTOIRE. — LE ROI DES RIBAUDS, dissertations de Du Tillet, Cl. Fauchet, Ét. Pasquier, de La Mare, du Cange, Gouye de Longuemare, l'abbé Lebeuf, de Bonnevie, bibliophile Jacob, recueill. et collat. sur les textes originaux, préface et bibliographie par L. Pichon.— 1878, petit in-8° écu, papier vergé, titre rouge et noir, broché . . . . 6 fr.

— *Le même ouvrage*, sur GRAND PAPIER DE HOLLANDE. . . . . 10 fr.

— sur GRAND PAPIER DE CHINE. . . . . 20 fr.

Le Roi des Ribauds était un officier de la maison du Roi, dont les attributions n'ont jamais été bien déterminées. On a d'abord appelé Ribauds des soldats d'élite qui formaient la garde de Philippe-Auguste et de Philippe le Bel, sous le commandement d'un officier nommé Roi des Ribauds. Le Roi des Ribauds, comme officier des gardes de la maison du Roi, était chargé de l'exécution des sentences du prévôt du Roi, et par suite remplit l'office du bourreau. Il avait des droits sur les jeux de la cour et sur les femmes et les maisons publiques. Suivant certains auteurs, il tirait tribut des femmes et des lieux infâmes qui étaient spécialement soumis à sa surveillance et juridiction. Certaines attributions et prérogatives singulières de cet officier de la maison des rois de France, avaient fait donner au nom de ribaud une signification bien différente de son acception primitive. *Ribaud* signifia, par suite, un débauché, un libertin, un bandit, un homme qui procurait et soutenait des femmes de mauvaise vie ; ribaude signifia une voleuse, une prostituée de bas étage. — Ce volume, publié aux frais et par les soins d'un amateur, contient tout ce qui a été écrit sur cette question curieuse.

PARIS. — Typographie MOTTEROZ, 31, rue du Dragon.



